

# Hors série

septembre 2014

4 euros

JOURNAL D'INFORMATION ET DE DÉBAT  
DU PLATEAU DE MILLEVACHES



**SPÉCIAL**  
La forêt en mal  
d'orientation

**S  
M  
P**

INDUSTRIELLES  
PLANTATIONS  
NON  
SOUHAITÉES

Table d'orientation du Puy de Senigour (Tarnac) financée par le CRDL Millevaches au coeur et l'Europe (FEOGA) - Maître d'oeuvre : ONF de Tulle, qui est aussi le maître d'oeuvre de la plantation faite, ensuite, devant la table d'orientation. Depuis mars 2014 où notre photo de couverture a été prise, le paysage a enfin été dégagé (Ci-dessous le paysage retrouvé, en août 2014). Il aura tout de même fallu plus de 7 ans à la commune pour obtenir de l'ONF qu'elle fasse cette coupe !

Table d'Orientation Financée par  
C.R.D.L. Millevaches au coeur  
F.E.O.G.A.O. - P.O.Z.R.  
Maître d'oeuvre : C.T. de Tarnac  
Maître d'oeuvre : ONF de Tulle

# Au fond de la forêt...

Ce numéro hors série d'IPNS, le journal d'information et de débat du plateau de Millevaches, paraît à l'occasion des Rencontres des alternatives forestières qui se déroulent en septembre 2014 sur notre territoire. Mais ce prétexte n'explique pas à lui seul l'intérêt que nous avons eu à le réaliser.

Depuis 2002 qu'IPNS existe, la forêt y a fait l'objet de nombreux articles et dossiers. Certains de nos lecteurs nous ont même dit qu'on en parlait trop souvent ! La raison en est, somme toute, assez logique : la forêt qui couvrait à peine 5% de la Montagne limousine en 1905 en couvre aujourd'hui plus de 50% ! À cette aune, c'est au moins une page sur deux de notre journal qui devrait en parler...

La forêt a suscité de très nombreux débats et réactions depuis qu'elle s'est imposée sur le plateau. Dans les années 1960 et 1970 de vifs accrocs ont opposé les forestiers et les agriculteurs. Certains de ces derniers se sont même retrouvés devant les tribunaux pour avoir mis le feu à des parcelles qu'ils jugeaient trop intrusives, mettant ainsi l'accent sur la concurrence entre usage agricole et usage forestier du foncier. Dans les années 1970, dans la mouvance néo-rurale, une opposition contre l'enrésinement perçu comme symbole de la mort du pays s'est également manifestée. Cela a pu se traduire institutionnellement dans certaines communes par des "zonages forestiers" aujourd'hui bien

oubliés... Puis, passé ce temps des batailles que la forêt a sans conteste gagnées, on s'est habitué à sa présence, on a accepté le nouveau paysage, on a fait avec...

Depuis quelques années, la forêt est revenue au centre des débats. En dénonçant une certification bidon (PEFC), en protestant contre des chantiers d'exploitation forestière qui détruisent des chemins et polluent des rivières, en surveillant de plus près les stratégies régionales et nationales en la matière, des habitants ont repris en main le débat sur l'usage du territoire et la place que devait y tenir la forêt : une association est née (Nature sur un plateau), une brochure a dressé un "Rapport sur l'état de nos forêts", des réunions ont vu le sujet s'imposer dans leurs ordres du jour. Sous le regard méfiant et soupçonneux des forestiers qui n'aiment guère voir les quidams

s'intéresser à leurs petites affaires, le débat sur la forêt a ressurgi, moins, cette fois, autour des problématiques de concurrence sur le foncier ou de mort du pays, que sur la question de la maîtrise, par ceux qui habitent le territoire, de cette forêt en grande partie gérée de l'extérieur. La "plate-forme de la Montagne limousine", écrite début 2014 par des habitants, n'a pas hésité à mettre un nom sur ce phénomène en parlant d'une "situation coloniale", un terme qui a pu choquer.

Et pourtant ! Les camions China Shipping qui viennent charger des grumes à Pigerolles pour les expédier en Chine ; les salariés intérimaires que proposent aujourd'hui des sociétés polonaises à des entreprises locales ; les scénarios élaborés dans les cerveaux des séides de l'aménagement technocratique du territoire ; les achats de centaines d'hectares de forêt par quelques investisseurs institutionnels (comme à Sornac) ; etc. Tout cela est la réalité actuelle de la forêt industrielle et mondialisée du plateau. En 1979, les sociologues Danièle Léger et Bertrand Hervieu sous-titraient leur ouvrage sur le "retour à la nature" des années 1970 :

**"C'est nous qui habitons, c'est nous qui décidons !"**

"Au fond de la forêt... l'État". Ils indiquaient ainsi que les utopies néo-rurales étaient vite confrontées à des réalités qu'incarnait alors l'État. Aujourd'hui, nous pourrions sous-titrer ce numéro spécial d'IPNS : "Au fond de la forêt... L'Europe, la mondialisation, l'économie dominante ou la norme descendante."

Nous avons regroupé dans ce hors série une série d'articles déjà publiés dans IPNS au cours des dernières années. Nous les avons accompagnés de textes nouveaux qui permettent de compléter le tableau de la forêt du plateau, de préciser les questions que cela pose au territoire et les enjeux, en particulier environnementaux, auxquels ses habitants sont confrontés. À travers le cas du plateau et au-delà même du thème de la forêt, chacun pourra y lire des questions de fond éminemment politiques : qui décide, et selon quelles priorités de la vie et de l'avenir des territoires ? Une injonction à se réappropriier les espaces de la prise de décision : "C'est nous qui habitons, c'est nous qui décidons !"

L'équipe d'IPNS

Monsieur le Forestier je vous fais une lettre  
 Que vous lirez peut-être  
 Si vous avez le temps  
 Je viens de recevoir  
 Les photos de la parcelle  
 Que vous avez saccagée  
 Monsieur le Forestier  
 Je ne suis pas d'accord  
 Je ne suis pas sur terre  
 Pour massacrer la nature  
 C'est pas pour vous fâcher  
 Il faut que je vous dise  
 Ma décision est prise  
 Je m'en vais porter plainte  
 Depuis que je suis né  
 J'ai vu couper les chênes  
 J'ai vu couper les hêtres  
 Et crier mes parents  
 Ma mère a tant pleuré  
 Qu'elle est devant son bois  
 Et se moque de vot' fric  
 Et se moque de vous.  
 Quand j'étais paysan,  
 On m'a volé mes terres  
 On a volé mon âme  
 Et tout mon cher passé  
 Demain de bon matin  
 Je fermerai ma porte  
 Au nez des années mortes  
 J'irai sur les chemins  
 Je mendierai ma vie  
 Sur les routes de France  
 De Bretagne en Provence  
 Et je dirai aux gens  
 Refusez d'obéir  
 Refusez les coupes rases  
 Arrachez les douglas  
 Refusez de planter  
 S'il faut perdre sa vie  
 Allez perdre la vôtre  
 Vous êtes bon apôtre  
 Monsieur le Forestier  
 Si vous me poursuivez  
 Prévenez vos gendarmes  
 Que j'aurai mon arme  
 Et que je sais tirer.



m.bernard, merci à Boris Vian

## Sommaire

p. 3 - 5	Forêt du plateau	p. 21	Filière
p. 6	Climat	p. 22	com.
p. 7 - 10	Biodiversité	p. 23	Économie
p. 11	Eau	p. 24 - 25	Énergie
p. 12 - 15	Gestion forestière	p. 26 - 27	Mobilisation
p. 16 - 17	Paysage	p. 28 - 31	Politiques
p. 18 - 20	Enjeux	p. 32	Conclusion

L'abonnement est la meilleure solution pour soutenir IPNS et être sûr de bien recevoir tous les numéros !

IPNS ne vit que par ses lecteurs et compte donc sur eux ! Votre abonnement est indispensable à l'existence du journal !

Tous les anciens numéros sont consultables sur notre site : <http://journal-ipns.org>

Vous pouvez contacter IPNS en écrivant à l'adresse courriel suivante : [contact@journal-ipns.org](mailto:contact@journal-ipns.org)

**IPNS** Trimestriel édité par l'association IPNS  
 Clin d'oeil à "Imprimé Par Nos Soins" que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.  
 Directeur de publication : Michel Lulek  
 23340 Faux la Montagne  
 Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard & Philippe Gady  
 Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges  
 Imprimerie labellisée Imprim'vert  
 Commission paritaire : 1017 G 81 797 - ISSN : 1635-0278  
**site : <http://journal-ipns.org>**

**IPNS - Je m'abonne !**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 €  , de soutien 20 € ou +

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 €  , de soutien 40 € ou +

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne

# Vous avez dit "forêt" ?

Rien de tel pour commencer que de revenir sur les termes employés pour parler de la forêt. Cela peut aider à comprendre le hiatus qui empêche un dialogue pertinent sur la gestion des forêts du plateau.

Qu'y a-t-il derrière le terme "forêt" ?

Le terme "forêt" est commun, tout le monde sait ce qu'il signifie... "Une grande étendue couverte d'arbres, ou l'ensemble des arbres qui la couvrent"<sup>1</sup>. Toutefois, cette définition littérale occulte les aspects culturels de la perception de la forêt : quelle image mentale nous représentons-nous lorsqu'est évoqué le terme "forêt" ?

Le mot pourrait avoir différentes origines : la plus avancée est le latin *forestris*, signifiant "qui dépend de la justice royale"<sup>2</sup>. D'autres avancent la racine latine ayant donné *fuori* en italien et *fuera* en espagnol, c'est-à-dire l'extérieur, le dehors<sup>3</sup>. On distingue dans cette étymologie deux perceptions opposées : d'un côté un environnement exploitable dont la jouissance des ressources (chasse, bois d'œuvre et de chauffage) est contrôlée et gérée (par l'aristocratie...); de l'autre côté, un milieu de nature sauvage (la sylve : forêt naturelle) opposé aux enceintes civilisées des bourgs et hameaux (des gueux...). Cette dichotomie ancienne reste présente dans les débats contemporains.

La forêt, un milieu de nature ?

Cette approche semble prédominer, en tous cas chez les personnes qui ne vivent pas directement de la forêt. Nombreux sont ceux pour qui "forêt" renvoie à nature, animaux sauvages et champignons, que ce soit avec un regard romantique (forêts enchantées), superstitieux (forêts hantées), ou... naturaliste (ZNIEFF, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) ! Dans tous ces cas, la forêt est un milieu autre que celui des hommes, celui de la nature, qui vit hors de la présence des hommes, et dans laquelle on perd nos repères sociétaux en ne trouvant plus trace de l'activité humaine. La littérature abonde de ce type de descriptions. Certes, des forêts (ou même n'importe quel type de milieu) exemptes de l'empreinte humaine sont maintenant extrêmement rares. On se contente d'une absence des principales marques de la civilisation (perspectives géométriques, uniformité...), que l'on peut retrouver dans certains habitats en évolution libre (accrus, réserves intégrales...). Mais l'idée de naturel, de spontané, est bien là, malgré tout.

## La naturalité des forêts

Comment traduire le *sentiment de nature* que l'on peut plus ou moins ressentir en arpentant telle ou telle forêt ? La naturalité est un outil conceptuel qui tente de mesurer l'état de nature d'une forêt. Elle "synthétise l'expression en un lieu des propriétés écologiques intrinsèques de la Nature : sa biodiversité, son organisation, sa complexité et sa dynamique spontanée et autonome"<sup>4</sup>. L'estimation de la naturalité d'une forêt se base sur la mesure d'un ensemble de critères prenant en compte la diversité biologique, la présence de bois mort, la diversité des habitats, la surface du massif et son ancienneté, la dynamique forestière, la présence d'une empreinte humaine. La compréhension des *qualités* de l'écosystème permet de mettre en œuvre des stratégies de gestion – y compris productive, et de conservation plus efficaces.

Sylviculture ou ligniculture ?

Ou plutôt : un milieu de production naturelle ou un milieu de production ?

Bien sûr, il reste quelques belles forêts en évolution naturelle sur le plateau. Mais ce sont les modèles de sylviculture intensive qui soulèvent le débat entre la filière bois et des habitants du territoire. D'ailleurs, le terme de "sylviculture" n'est peut-être pas le plus adapté ? Ce terme signifierait littéralement "culture des forêts naturelles".

En revenant brièvement sur l'historique paysager du

territoire, on cerne le hiatus : il n'y avait pas d'arbres au début du XX<sup>e</sup> siècle sur le plateau. Les forêts présentes proviennent en grande majorité de plantations (et dans quelques cas d'une recolonisation spontanée des milieux non exploités). Or la difficulté est bien là : comment créer une forêt naturelle, comment construire de la nature, comment faire sciemment du spontané ? On peut certes faire semblant, mais il est en toute logique paradoxal de tenter de créer de main d'homme un objet ne portant pas ses traces...

Donc les forêts d'exploitation sont des milieux anthropiques, créés de toutes pièces (ou presque) par l'homme, dans une finalité bien précise : produire du bois. Celui-ci étant constitué en grande partie de lignine (fibres du bois), on pourrait appeler ce modèle "ligniculture", dont le sens serait plus proche de la réalité. En comprenant que les forêts de production du plateau sont la manifestation d'une agriculture du bois, on peut recentrer le débat sur des arguments opposables. M. Cointat, ministre de l'Agriculture en 1971-1972, déclarait : "La forêt doit se traiter comme un champ de tomates ou de petits pois." Il est donc peu réaliste de demander de la "nature" dans des parcelles créées dans l'unique objectif de production d'un matériau nécessaire aux activités humaines et de valeur économique.

## La forêt n'est pas cartésienne

**"Il faut reconnaître que le système [de futaie] régulier a de quoi séduire les esprits cartésiens. (...) Mais la forêt n'est pas cartésienne. Sa fantaisie ne peut être domptée par l'esprit de système. Or la futaie régulière procède de l'esprit de système."**

**René Doussot, Chère futaie irrégulière, 1989**

Faire évoluer les pratiques de production

Toutefois, en reconnaissant la nécessité de cette fonction de production, il est légitime de questionner les pratiques mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Comme l'agriculture, la ligniculture est une activité impactante sur le territoire, que ce soit en termes de paysage (enfermement), de qualité des eaux (pesticides, métaux), de structure des sols (érosion, tassement) et de fertilité (exportation de carbone et de minéraux, altération des conditions physico-chimiques), de biodiversité, de lien social au territoire... Et comme en agriculture, un débat citoyen doit permettre de faire évoluer progressive-

ment les pratiques de production pour prendre en compte l'ensemble de ces enjeux (la *multifonctionnalité* des forêts, en novlangue<sup>5</sup>). Un jour peut-être une ligniculture bio ?

Au-delà de la plaisanterie, il est de l'intérêt général de construire des systèmes de production qui soient à la fois viables, vivables et à faible impact sur l'environnement. Des systèmes de production, donc anthropisés, mais dont le fonctionnement se rapproche de celui d'un écosystème naturel : respect des cycles de matières et d'énergie (maintien de la fertilité physique, chimique et biologique des sols sans apports de fertilisants), autorégulation et résilience (régénération naturelle, résistance aux aléas biologiques), adaptabilité (aux changements climatiques). De la "sylviculture" ? Et en parallèle protéger les milieux de nature encore existants...

Gaël Delacour  
(IPNS n°39, juin 2012)



Une plantation de douglas à Saint Martin-Château

1) Larousse, 2006.

2) A. Corvol, *L'arbre en Occident*, Fayard, 2009.

3) F. Terrasson, *La civilisation anti-nature, Sang de la Terre*, 2008.

4) D. Vallauri, *Biodiversité, naturalité, humanité : Application à l'évaluation des forêts et de la qualité de la gestion*, Rapport WWF, 2007.

5) *Le novlangue est destiné, non à étendre, mais à diminuer le domaine de la pensée. Langage convenu et rigide destiné à dénaturer la réalité.*



# Panorama de la forêt du plateau

La forêt occupe 53 % de la surface sur le plateau de Millevaches. Or cette forêt tend à devenir exclusivement industrielle : peuplements monospécifiques, réguliers, avec des récoltes précoces et une mécanisation démesurée. Quelques chiffres...

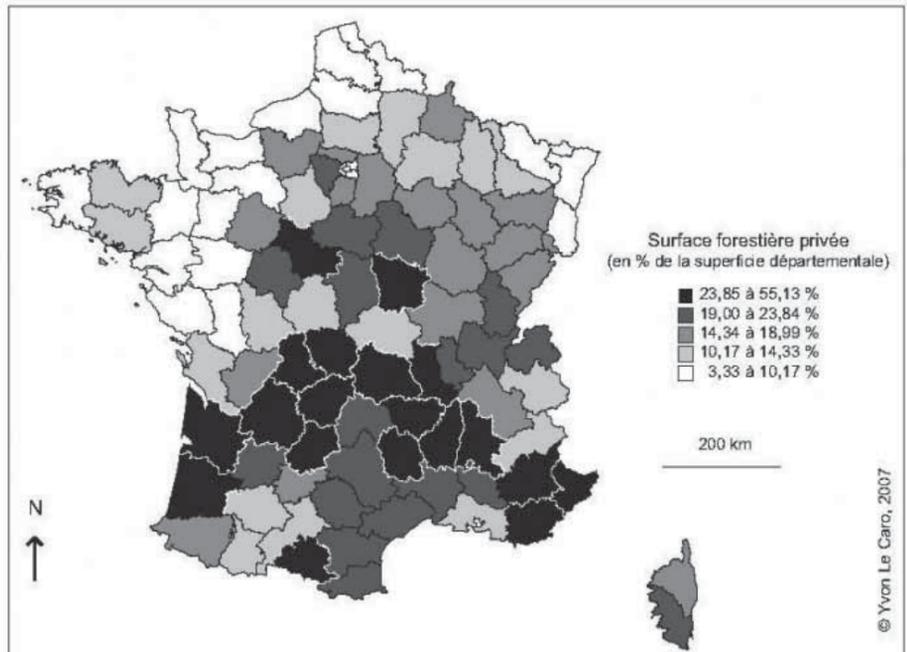
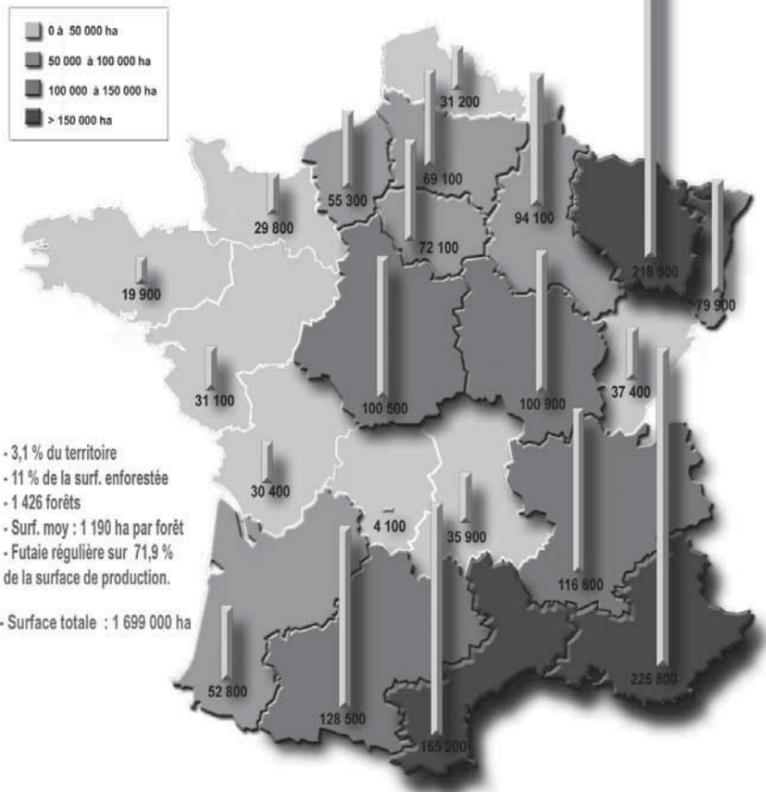
**Répartition**  
**En surface boisée:**  
 • 56% de résineux  
 • 44% de feuillus  
**En volume de bois sur pied :**  
 • 68% de résineux  
 • 32% de feuillus  
 (source PNR)

Structure forestière	Pourcentage de la surface totale
Futaie régulière (même âge - plantation - résineux 56%)	72%
Mélange feuillus et/ou résineux	11,1%
Futaie irrégulière (âges différents - régénération naturelle)	0,5%
Autres	16,4%

Environ 38 % de la ressource forestière mobilisable se trouvent dans des zones où les enjeux environnementaux nécessitent des recommandations particulières (source : Plan d'aménagement territorial communauté de communes Bourgneuf – Royère de Vassivière)

source PNR

## Répartition des forêts domaniales

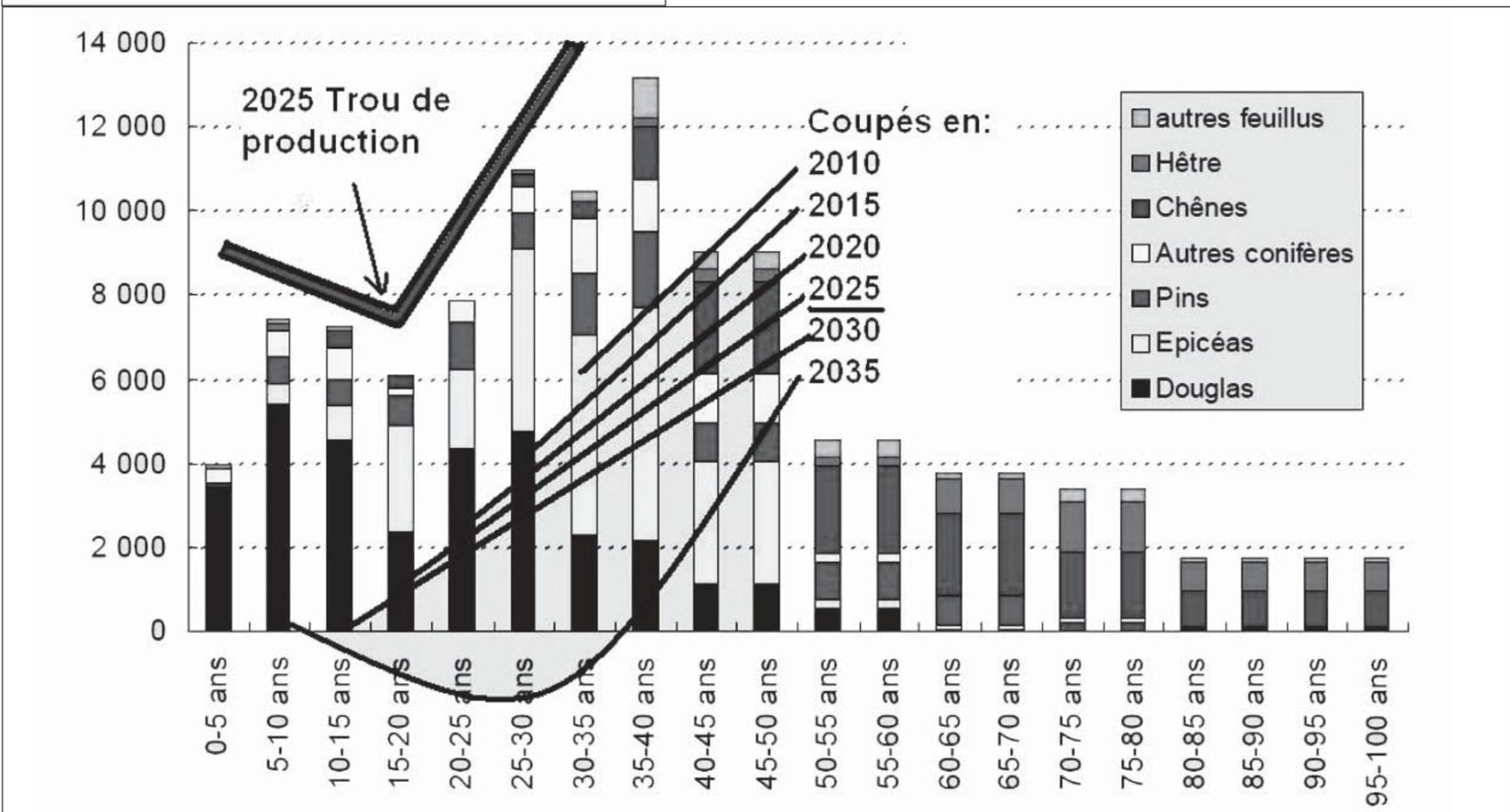


## La surface de la forêt privée par région

Alsace	77 000 ha	Limousin	543 000 ha
Aquitaine	1 628 000 ha	Lorraine	275 000 ha
Auvergne	603 000 ha	Nord Pas de Calais	60 000 ha
Bourgogne	662 000 ha	Basse Normandie	121 000 ha
Bretagne	306 000 ha	Haute Normandie	166 000 ha
Centre	740 000 ha	Midi Pyrénées	996 000 ha
Champagne Ardennes	400 000 ha	Pays de la Loire	281 000 ha
Corse	185 000 ha	Picardie	239 000 ha
Île de France	202 000 ha	Poitou Charentes	350 000 ha
Franche Comté	306 000 ha	Provence Alpes Côte d'Azur	843 000 ha
Languedoc Roussillon	726 000 ha	Rhône Alpes	1 147 000 ha

## Répartition des surfaces par classe d'âge pour les principales essences forestières

Attention : ces chiffres ne concernent que les futaies régulières.  
 Etude CRPF publiée par le PNR - base 2009



En 2009, la filière disposait d'un peu plus de 10 000 ha d'arbres âgés de 25 à 30 ans. Il était prévu, selon cette étude, de les couper en 2010. On voit que pour 2015, il y aura encore environ 11 000 ha, "prêts à couper". Mais ensuite, la ressource disponible baisse drastiquement : 8000 en 2020, 6000 en 2025, pour remonter un peu ensuite... Ces chiffres ne concernent que les futaies régulières, c'est-à-dire les plantations industrielles. Il est intéressant de noter la disparition des feuillus au fur et à mesure du temps... La plantation "tout douglas" a pris un certain essor depuis 1999. Pendant le trou de production prévisible, où vont aller se fournir les entreprises ?

# Histoire de la forêt du Plateau

Le plateau de Millevaches a-t-il vocation à devenir exclusivement un massif forestier ? Comment et pourquoi sommes-nous passés d'un paysage de landes à celui d'aujourd'hui ? Et surtout, qui en a décidé ainsi ? Des questions qui ont leur importance, pour mieux comprendre le processus en cours.

On dissertera encore longtemps sur la forêt primitive et l'évolution de la surface forestière du Plateau. Ce qui compte aujourd'hui c'est le regard que nous portons sur la manière dont la forêt a totalement remodelé les paysages du Plateau depuis tout juste un siècle. En 1912, quelques notables et propriétaires ruraux, réunis au sein de la "Société Gay-Lussac et des congrès de l'arbre et de l'eau" demandent à Mr. Pams, ministre de l'agriculture, de prendre des mesures pour le "reboisement" des terrains sectionnaux dont la superficie est ici très importante. Le ministre, avec les crédits de la "restauration et conservation des terrains de montagne", dont le plateau a toujours été écarté depuis les lois de 1860, s'engage à créer un poste de garde général des forêts avec la double mission d'assurer "des améliorations agricoles et la direction des travaux de mise en valeur à entreprendre dans les landes du Plateau". Marius Vazeilles, garde général forestier s'installe à Meymac en 1913. Mission à ce point urgente que mobilisé dès le 3 août 1914 il quitte Meymac pour y revenir au printemps 1915 afin d'assurer des plantations forestières

avec des prisonniers de guerre. Entre 1915 et 1918 ils planteront plusieurs milliers d'hectares.

## La "forêt paysanne" une ébauche d'avenir

Sa réflexion de forestier le conduit à proposer dès 1917 un programme de "Mise en valeur du Plateau de Millevaches". Il fait le pari d'une forêt paysanne en s'appuyant sur la petite propriété paysanne. Avec ces paysans il entend refonder le système agraire autour d'un triptyque agro-sylvo-pastoral. Mais il fait aussi le constat que depuis la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la fin de l'immigration saisonnière des maçons limousins, une émigration définitive de familles entières vers les villes entraîne une chute notable de la population dans les communes du Plateau. Il est urgent d'y mettre un frein. Deux ans plus tard l'abominable tuerie de la "grande guerre" accélère le processus de cette hémorragie de la force de travail nécessaire pour entreprendre cette révolution. Tous les effets de cette boulimie migratoire contribuent à mettre en échec son projet d'association avec les petits paysans pro-

priétaires pour réaliser "l'alliance de l'arbre et de l'herbe" et sa théorie des Prés-bois.

Son projet suscite l'opposition des notables et grands propriétaires du Plateau. Ceux-ci depuis quelques décennies, devant la pénurie de fermiers et de régisseurs, ont entrepris la transformation de leurs domaines agricoles en un nombre significatif de petits massifs forestiers. Aussi s'opposent-ils farouchement au partage égalitaire des biens sectionnaux élément phare des Prés-bois. Surtout ils font pression sur l'administration des Eaux et Forêts pour obtenir son déplacement. Poussé à la démission en 1919, Marius Vazeilles entend rester sur le Plateau qu'il a parcouru dans tous les sens. Au cours de ses pérégrinations à vélo il a partagé les luttes et les espérances des petits propriétaires paysans. En quête de l'histoire de la forêt, il s'est fait observateur et prospecteur archéologique participant ainsi à l'affirmation de la singularité de Millevaches. Engagé dans un socialisme militant il organise la première fédération nationale des Paysans Travailleurs. À ce titre il est élu député communiste de la circonscription d'Ussel en 1936.



Marius Vazeilles

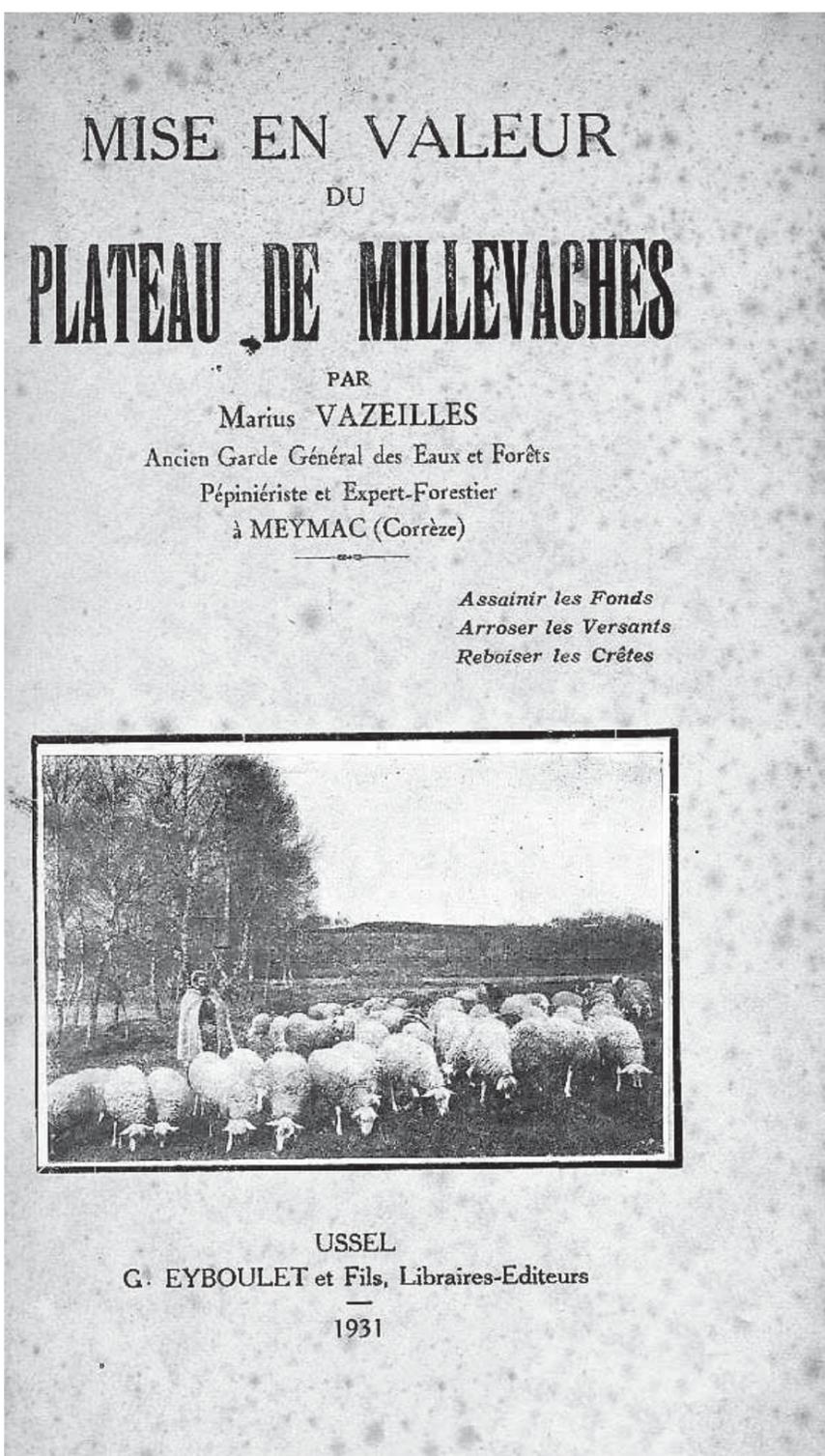
école, santé, sports, culture. L'aide au reboisement est devenue l'affaire des citoyens. À savoir, tous les néo-urbains aspirés par l'explosion industrielle de l'après-guerre, mais aussi toute une cohorte de techniciens de la fonction publique ou d'organismes privés en quête d'investisseurs à l'affût d'un placement fructueux. Selon une enquête effectuée vingt ans après la naissance du FFN les nouveaux reboiseurs se recrutent principalement dans les catégories sociales aisées. Parmi ces nouveaux propriétaires forestiers se détachent quelques grandes sociétés, compagnies d'assurance et gros industriels du bois en capacité d'acheter et de regrouper de nombreuses parcelles où ils procèdent à de gros travaux pour la réalisation de grands massifs forestiers en privilégiant exclusivement les résineux.

## Les ravages d'une gestion industrielle

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle le Plateau est un des grands territoires forestiers nationaux avec des plantations couvrant plus de la moitié de sa superficie. Dans nombre de communes le taux d'enrésinement atteint et dépasse les 2/3 de leur territoire. À cette jeune et fragile forêt les chablis de la tempête de décembre 1999 ont révélé l'aberration de cette sylviculture désordonnée en même temps qu'ils ont ouvert la voie à son exploitation mécanique et intensive. Après la liquidation des chablis, les bûcherons ont été remplacés par des machines forestières (abat-teuses, chargeurs-porteurs etc...) de plus en plus puissantes et inadaptées à la configuration du relief. Dans le paysage forestier ces machines multiplient les coupes rases où après enlèvement de la récolte subsiste une masse de déchets inutilisables et un sol tellement compacté, qu'il devient impropre à toute végétation pour un temps indéterminé.

Après un siècle de forêt folies, un grand chantier s'impose aujourd'hui aux habitants, aux élus, aux propriétaires et opérateurs forestiers pour penser la forêt autrement.

Alain Carof



## D'une forêt d'annexion à la plantation industrielle

Toutefois Marius Vazeilles demeure un forestier dans l'âme. Il a la passion de son métier, et après sa démission s'installe à Meymac comme pépiniériste et expert forestier. Ayant perdu la confiance des services des améliorations agricoles et pastorales, il se fait le propagandiste du seul volet forestier de sa théorie. Dans la période de l'entre deux guerres il multiplie les arboretums expérimentaux et crée pas moins de 25 pépinières scolaires en collaboration avec le directeur de l'école normale de Tulle. Durant cette trentaine d'années, sous sa tutelle, la forêt s'installe sur le Plateau de Millevaches. Elle est majoritairement d'essences résineuses et occupe le quart de son territoire en 1946. En s'appuyant sur les paysans travailleurs pour débusquer les multiples petites parcelles des propriétaires absentéistes partis en ville, une "forêt en timbre-poste" a pris racine et se conjugue avec les quelques massifs forestiers des grands propriétaires.

Avec la fin de la Seconde Guerre mondiale une nouvelle ponction urbaine accélère le processus de dépopulation des campagnes et l'abandon à la friche des terres agricoles ou pastorales. Pour parer cette forte déprise agricole, l'État, sans grande précaution ni préparation, institue en septembre 1946 le Fonds Forestier National (FFN). Cette politique du reboisement à outrance ouvre la voie à une multitude d'aides de l'État sous forme de primes, de subventions ou de prêts diversifiés. Ces aides ne profitent ni aux habitants du Plateau ni à ses exploitants agricoles, bien au contraire ; car elles pénalisent les communes rurales en les privant de ressources fiscales nécessaires à la modernisation de leurs équipements publics :

# TEMPETE de 1999 3 ans après

Les passages tumultueux de Lothar et Martin, invités imprévus de Noël 99, n'ont pas fini de laisser des traces... Qu'en était-il trois ans après ?

## Les dégâts

En Limousin, la tempête a touché 123 000 hectares de forêt (soit 22%). 62 000 hectares ont été détruits à plus de 50%. Tous les chiffres concernant la forêt étant départementaux, il est difficile d'en donner pour le seul plateau. Néanmoins on sait que celui-ci a été des plus touchés...

Régionalement, la tempête a détruit 15 millions de m<sup>3</sup>, soit 15% du volume de bois sur pied. Les résineux ont plus été touchés (9,3 millions de m<sup>3</sup> dont la moitié d'épicéas) que les feuillus (5,7 millions). Logique vu la dominance des résineux sur la zone la plus frappée. Un tel volume de bois représentait environ 7 années de récolte, toutes essences confondues. Si on ne retient que les résineux, ce sont en fait 10 années de récolte tombées en une seule nuit.

## L'exploitation

Les deux premières années après la tempête, la priorité a été la récolte des bois les plus fragiles, qui pouvaient être attaqués par les insectes et les champignons. Pour le plateau, surtout l'épicéa. L'exploitation du douglas, au contraire, était volontairement repoussée à plus tard, son bois étant naturellement beaucoup plus résistant.

Mais la toute première intervention a concerné l'accès à la forêt : 2300 kms de pistes et routes forestières ont été déblayées. Les propriétaires, les professionnels et les pouvoirs publics s'étaient fixés pour objectif de récupérer en trois ans les deux tiers des bois abattus. Il a été tenu, puisque au 31 décembre 2002, 5,5 millions de m<sup>3</sup> de résineux avaient été récoltés (60%) et 4.3 millions de m<sup>3</sup> de feuillus (75%). On évalue enfin que 1,8 millions de m<sup>3</sup> de feuillus

sont partis en bois de feu pour le chauffage domestique. Tout cela a été rendu possible par la mobilisation en trois ans de 56 millions d'euros d'aides publiques.

## Les replantations

Fin 2002, quelque 7500 hectares sont en cours de reconstitution, majoritairement en douglas, dont 4500 pour la seule année 2002. Les prévisions pour 2003 sont du même ordre. Le coût moyen du nettoyage et de la reconstitution est d'environ 3400 euros à l'hectare.

## Les risques sanitaires

Il existe au Ministère de l'Agriculture un "département de la santé des forêts" qui surveille l'état des forêts françaises. Celui-ci a été particulièrement attentif aux effets sanitaires de la tempête. En effet la masse de bois tombé et laissé à l'abandon représentait un véritable festin pour les insectes sous-corticales et xylophages. On l'a dit, c'est l'épicéa qui était le plus exposé. Dès 2000, la colonisation était commencée sur cette essence.

Mais contrairement à la Bourgogne, par exemple, le Limousin n'a subi que des attaques de faible inten-

sité. Les scolytes se sont cependant assez développés sur le plateau par rapport au reste de la région. De gros foyers ont été repérés notamment autour du lac de Vassivière.

## Les entreprises

La Banque de France a mené en 2002 une étude sur les conséquences financières de la tempête sur les entreprises de la filière. Il en ressort que globalement "la situation des entreprises de la filière bois peut être jugée favorablement ; les conséquences de la tempête ont été bien moindres que ce qui était craint dans les premières semaines de 2000. Il n'en demeure pas moins que des interrogations subsistent pour l'avenir quant à l'écoulement des stocks importants constitués et à leur coût de négociation d'autant plus que les acheteurs étrangers semblent plus actifs actuellement".

Source : DRAF INFO (janvier 2002), Lettre d'information de la Préfecture de la Région Limousin (avril 2002), Informations techniques du département de la Santé des Forêts-Massif Central n° 49 et 52, Banque de France "La filière bois en Limousin en 1999, 2000 et 2001" (IPNS n°5 - juin 2003).

## Risque tempête et gestion forestière : couper ou ne pas couper ?

**Ami propriétaire, choisis ton risque : la tempête ou l'épuisement de tes sols !**

En matière d'environnement on le sait, l'opportunité du monde industriel est souvent de mise pour faire toujours plus de business. Tel est particulièrement le cas depuis que la question climatique est sur le devant de la scène, notamment à chaque sortie d'un nouveau rapport toujours plus alarmant du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Dans le domaine de la sylviculture et de la gestion forestière, un point est souvent en question chez les propriétaires forestiers et les gestionnaires, celui du seuil à retenir pour l'âge d'exploitabilité des arbres (cas d'un peuplement en futaie régulière) ou pour le diamètre d'exploitabilité (peuplement en futaie irrégulière, i.e. : la forêt pérenne).

Or depuis quelques années, en lien avec la logique de plus forte mobilisation des bois, un discours récurrent et croissant émerge visant à utiliser le prétexte du changement climatique et son cortège de catastrophes - où figurent en bonne place les tempêtes - pour réduire les seuils d'intervention.

La mise en avant du risque tempête, prétendu croissant, est en effet assez pratique pour faire pencher un propriétaire hésitant vers la coupe plutôt que vers la capitalisation du bois sur pieds.

L'argument clé est le suivant : plus on attend plus on risque de voir son peuplement frappé par une tempête dévastatrice, donc il faut couper plus tôt qu'avant.

La filière sait bien aussi que les épisodes des tempêtes Lothar et Martin en 1999 puis de Xynthia en 2010 ont suffisamment marqués les esprits et traumatisé bon nombre de propriétaires forestiers pour s'en servir plus que de raison.

Certes, il est admis que la sensibilité aux tempêtes



des peuplements augmente avec leur hauteur. Mais il a aussi été constaté que d'autres facteurs sont très souvent prépondérants : enracinement des arbres favorisé par des éclaircies précoces et régulières, nature du sol, exposition de la parcelle, mélange d'essences améliorant la stabilité des arbres.

En France, le seuil retenu par les assureurs pour indemniser les dégâts dus au vent est de 100 km/h en vitesse de vent instantané. En reprenant des critères voisins de ceux utilisés par les assureurs Drevetton (2002) on a sélectionné 734 épisodes de vent fort en France sur la période 1950-1999, soit une moyenne de 14,7 par an.

L'utilisation d'un seuil de 20% des stations françaises ayant un relevé de vent maximal instantané quotidien supérieur à 100 km/h au cours d'un jour sur une période de trois jours, a permis d'isoler 71 fortes tempêtes sur cette période, soit 1,4 par an en moyenne. Le nombre d'épisodes de vent fort présente une forte variabilité interannuelle (7 en 1968, 26 en 1962), ainsi que celui des fortes tempêtes (0 en 1989, 1993 et 1998, 5 en 1965).

Cette importance et cette variabilité du nombre de tempêtes par an constatées en France sur une assez

longue période, montrent bien, sans même intégrer les derniers travaux du GIEC, que faire reposer une stratégie de gestion forestière - nécessairement inscrite dans le temps long - sur le seul argument de la récurrence des tempêtes ne tient pas la route. Mais se focaliser sur les moyens pour accroître la stabilité des peuplements n'est peut-être pas un point qui intéresse spécialement la filière !

De surcroît, sur terrain granitique, plusieurs études ont démontré qu'une récolte trop précoce des peuplements, de douglas notamment, risquait d'appauvrir les sols : l'exportation d'éléments minéraux est, dans ce cas, supérieure aux restitutions. Au-delà de 60-70 ans, exportations et restitutions s'équilibrent préservant donc la fertilité du sol.

Des révolutions courtes répétées entraîneront l'épuisement des sols, donc une baisse de croissance des peuplements futurs, sauf recours à des amendements coûteux.

A bon entendeur ...

Vincent Magnat

# Forêt et biodiversité

Deux aspects complémentaires et inextricablement liés ? Comment fonctionne une forêt ? Quels impacts de la sylviculture telle qu'elle est pratiquée sur les nombreuses espèces que la forêt est sensée accueillir ?

## Les forêts dessinent les paysages

Sur le Plateau, boisé à 53 %, la forêt est un élément fort de structuration des paysages. Son agencement est un facteur essentiel de l'écologie du territoire. Quels impacts du paysage forestier sur la biodiversité ? Éléments de réponse à partir des recherches menées à Lachaud (Gentioux) sur les animaux à sang froid vivant dans les tourbières.

(...) En un demi-siècle, les deux tiers des zones humides ont disparu en France. Pourtant, ces milieux constituent un véritable réservoir de biodiversité et jouent un rôle fondamental dans le cycle de l'eau. L'altération de ces milieux résulte à la fois de l'abandon des pratiques et usages traditionnels qui s'y exerçaient (pâturage) en les laissant évoluer spontanément, se fermer et se banaliser, et de l'intensification des activités humaines (drainages, plantations, remblaiements, etc).

### De l'impact des paysages avoisinants sur les milieux

Les conséquences de ces changements sur les communautés animales et végétales qui dépendent de ces milieux sont multiples. D'une part, en se dégradant, ces milieux présentent des capacités d'accueil altérées pour les espèces qui en dépendent : les communautés ont alors tendance à s'appauvrir et à être

constituées d'une proportion croissante d'espèces banales. D'autre part, la réduction progressive de la surface des habitats et leur fragmentation entraînent une augmentation des probabilités d'extinction locale et régionale des espèces. En effet, dans un environnement fragmenté, certaines espèces spécialistes peuvent disparaître de certains sites, mais ces derniers peuvent être recolonisés à partir de populations voisines. Les probabilités de recolonisation (et par conséquent de maintien des espèces au niveau régional) seront d'autant plus faibles que la fragmentation des milieux sera importante et que les capacités de dispersions des espèces seront faibles. Hélas, les espèces spécialisées dans des milieux rares et dispersés se caractérisent généralement par des possibilités de dispersion limitées. Par conséquent, les programmes d'étude et de conservation des espèces et des espaces naturels patrimoniaux devraient intégrer ces différents facteurs (dégradation des habitats, fragmentation) et ces

différentes échelles d'analyse (locale et régionale) pour optimiser l'efficacité des mesures conservatoires. Cependant, en France, la conservation de la biodiversité passe par la mise en œuvre de plans de gestion et de pratiques conservatoires centrés généralement sur un site, ne prenant que rarement en considération la qualité du paysage avoisinant. (...)

### Et de celui des milieux forestiers sur les tourbières

En 2007 et 2008, 30 sites tourbeux ont été échantillonnés avec le soutien du PNR de Millevaches en Limousin. 23 135 araignées adultes, représentant 256 espèces différentes ont été identifiées dont une trentaine nouvelles pour la région, et les 7 435 carabes capturés ont permis de recenser 77 espèces différentes. Ces inventaires nous ont permis de comprendre ce qui détermine la richesse biologique d'un site, et indiquent surtout que des groupes aussi différents

que les araignées et les carabes sont sensibles aux mêmes caractéristiques de l'environnement. Ainsi, les espèces présentes sur un site dépendent à la fois de la qualité du site tourbeux qui les héberge mais aussi du nombre de tourbières voisines et de la prédominance des milieux forestiers et des plantations de résineux périphériques. Ces derniers peuvent constituer de véritables barrières à la dispersion libre des espèces, empêchant ainsi toute recolonisation de certains sites enclavés après extinction locale. Ces résultats montrent l'importance d'aborder la conservation de ces milieux patrimoniaux en incluant non seulement la gestion des sites tourbeux eux-mêmes, mais aussi la structure des paysages périphériques. (...)

Frédéric Lagarde

Le Champ des Possibles, CEB- CNRS  
(IPNS n° 30, mars 2010 – réactualisé)

## La Forêt pousse toute seule

Mais alors pourquoi autant d'énergie dépensée (travail, machines, intrants...) pour faire pousser nos résineux ?

### La Forêt produit et recycle

Les arbres sont les piliers de l'édifice forestier, les principaux architectes de la phase d'organisation de la matière et de l'énergie. L'énergie est solaire, puisée par les quelques hectares de panneaux

photosynthétiques déployés par chaque arbre. Une grande partie de la matière des arbres provient de l'atmosphère : le carbone est absorbé pendant la photosynthèse. Les minéraux (azote, calcium, phosphore,...) et l'eau sont puisés dans le sol. Assez peu par les racines, mais

surtout par l'intermédiaire de champignons vivant en symbiose avec les arbres, les mycorhizes, qui sont capables de dissoudre roche et humus pour en extraire les minéraux – contre un peu de sucre issu de la photosynthèse.

La mort de l'arbre ou de ses parties initie la phase de déstructuration de la matière organique. Se précipite sur la manne un imposant cortège d'organismes en tous genres : insectes, champignons, bactéries... Chacun prend sa part du travail de recyclage de la matière, qui retourne à son point de départ : le carbone dans l'atmosphère et les minéraux dans le sol. En prenant du temps : une partie de la matière organique est stockée sous forme d'humus, la réserve de fertilité des sols. Quant à l'énergie, elle est dispersée par la frénésie de tout ce petit monde. Cette phase du cycle mobilise de nombreuses espèces : le bois mort est le support d'une grande majorité de la biodiversité forestière.

Ce cycle forestier permet le développement et le maintien d'interactions complexes entre de multiples espèces. Les nombreux habitats constitués par les différentes strates de la forêt, du sol à la canopée, abritent chacun leurs cortèges d'espèces.

### La Forêt évolue vers un état stable

Une Forêt n'apparaît pas en un jour. Elle résulte d'une succession de cortèges d'espèces, chacun préparant le terrain pour le suivant. Prenons un terrain sur lequel on part de 0, une coupe-rase par exemple. Les premières années vont se développer des graminées, des fougères, puis des ronciers, des genêts. Apparaîtront alors des arbres pionniers, souvent des bouleaux, qui seront l'ébauche de la Forêt à venir : au bout d'une cinquantaine d'années, dépérissants, ils laisseront la place et la fertilité qu'ils auront accumulée à des chênes. Des décennies plus tard germeront, à l'ombre des chênes, des hêtres, qui finiront par supplanter les protecteurs de

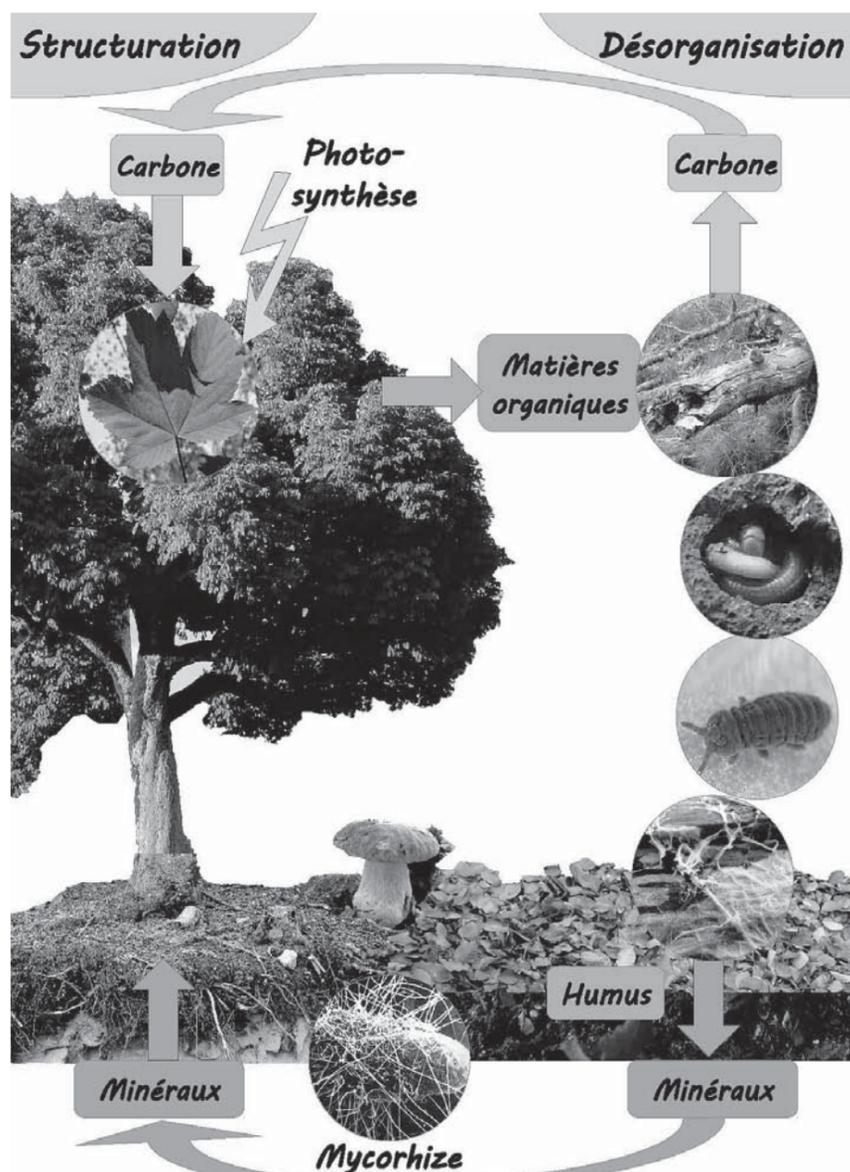
leurs jeunes jours. Le hêtre est l'un des seuls qui se développe à l'ombre, seul le houx viendra lui tenir une fugace compagnie. La hêtraie à houx correspond à l'état stable, ou climax, de la Forêt sur une partie du Plateau.

Une fois parvenue à cet état de climax, la Forêt doit faire face aux perturbations climatiques et biologiques. La diversité d'espèces qu'elle abrite assure sa régulation intrinsèque : les pullulations d'une espèce sont contrôlées par la présence d'espèces prédatrices. Les perturbations climatiques contribuent à l'équilibre dynamique et au rajeunissement des massifs forestiers : les chablis créés par les tempêtes sont le lieu d'une régénération spontanée. Le climax à l'échelle du paysage consiste en une mosaïque dynamique d'états et d'âges de la forêt.

### forêt & Forêt

La Forêt (en évolution naturelle) est donc un édifice complexe, basé sur un tissu d'interdépendances et de régulations croisées ; un édifice capable de perdurer dans le temps, et de s'adapter aux modifications de l'environnement. Mais qu'en est-il de la « forêt de plantation » ? La gestion forestière pratiquée dans 95 % des futaies résineuses du plateau va à l'encontre du cycle écologique des forêts. Avec des cycles de 35-40 ans, les habitats constitués, pour peu qu'ils soient accueillants, restent précaires. A chaque récolte, tout recommence à zéro, moyennant un changement brutal des conditions écologiques. L'exportation d'une part de plus en plus importante de la biomasse induit une rupture du cycle, et des pertes nettes en minéraux. Les déséquilibres induits par la monoculture nécessitent l'emploi de béquilles chimiques. Il suffirait pourtant de remettre au goût du jour la vieille maxime du forestier, pourtant pleine de bon sens : "Laisser faire la nature, hâter son œuvre".

Gaël Delacour



Le cycle de matière et de l'énergie en forêt.

## Une terre d'associations végétales

Non, le plateau n'est pas qu'une pauvre montagne acide. Non, le Plateau de Millevaches n'est plus une grande lande comme il y a encore 100 ans. Et non, le Parc naturel régional de Millevaches n'est pas une zone misérable sans intérêt floristique, où l'impunité de la recherche du profit maximum donne le droit d'en appauvrir sa richesse naturelle.

Le Plateau de Millevaches, on devrait dire les Plateaux, car il y a plusieurs entités différentes, offre une belle diversité floristique à ceux qui prennent le temps de l'observer, à ceux qui le parcourent au rythme des saisons. Encore faut-il être sensibilisé à la beauté ordinaire du monde végétal... et mettre ses bottes pour sortir des sentiers battus.

### Une grande diversité d'associations végétales

La richesse botanique du plateau ne vient pas tant de sa richesse spécifique que de la multiplicité de ses groupements d'associations végétales, due à des contextes stationnels assez divers : expositions et altitudes différentes, plus ou moins grande richesse des milieux qui varient rapidement entre le sec et l'humide, sols à fertilité variée... Cette mosaïque de stations est rendue possible par un relief vallonné, des sols divers, et des influences climatiques multiples : ligérienne dans sa partie Nord, océanique sur sa frange Ouest, montagnarde dans sa zone de contact avec le Massif Central et méridionale en limite Sud. Au côté des nombreux milieux ouverts présents sur le plateau, les types de végétations forestières, pré-forestières ou assimilés sont bien représentés : mégaphorbiaies montagnardes, trouées forestières, ourlets forestiers, fourrés, forêts fraîches et humides, forêts en milieux plus secs et plus chauds. Au total, ce sont plus de cinquante groupements ou associations végétales situés en contexte forestier qui ont été recensés par le Conservatoire botanique national du Massif Central sur le territoire.

### Où la phytosociologie nous aide à comprendre le milieu

La phytosociologie est l'étude de ces associations végétales. Elle permet

d'étudier les relations des plantes entre elles, mais aussi les liens des types de végétation avec le climat, le sol et la topographie locale d'une part, et les relations avec d'autres communautés végétales, animales, et avec les pratiques des sociétés humaines d'autre part. Utilisés en terme de gestion, les groupements végétaux permettent d'avoir une lecture plus fine du sol qu'un simple relevé botanique. Car pour chaque groupement, on cumule les spécificités écologiques comme les besoins en nutriments et en eau de chaque plante le composant.

Ainsi, connaître le groupement d'associations végétales permet de connaître plus finement la vie du sol et le type du climat ou du micro-climat qui s'y rattache. Utilisée à bon escient, cette science nous détourne des erreurs à ne pas commettre en terme de gestion forestière (dans le choix des essences par exemple) et nous informe sur les traumatismes qu'a pu connaître un sol par le passé. Ainsi, la constitution de certaines associations végétales modifiées par rapport aux groupements végétaux connus peut nous renseigner sur les sols tassés, les sols à forte teneur en nitrate ou soumis aux herbicides.

### Une richesse menacée

Cette végétation riche, révélée par la multiplicité des groupements, évolue dans le temps. Elle suit sa dynamique naturelle : on parle de successions écologiques. Cette dynamique a pu jusqu'à présent s'exprimer pleinement ici et là du fait d'une faible densité populationnelle et de pratiques culturales peu intensives. Malheureusement, ces pratiques s'orientent vers l'intensification depuis quelques décennies ayant pour corollaire une banalisation de la végétation et des paysages.

Cristian Esculier

Microphorbiaie à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées



## Les Lichens, organismes indicateurs de la qualité de la forêt

### Des lichens dans les jeunes forêts ?

Les lichens sont des organismes hybrides, fruits de la symbiose entre un champignon et une algue. Ils se développent sur des substrats très variés et certains exploitent exclusivement l'écorce des arbres comme support : ce sont les lichens corticoles. Parmi eux, certains, comme les Lobarias, sont considérés non seulement comme indicateurs de la qualité de l'atmosphère mais aussi comme des indicateurs de la continuité forestière. Par continuité forestière, on entend qu'une forêt n'a pas ou très peu été perturbée de façon majeure dans l'espace et dans le temps. Leur présence assez courante sur le plateau de Millevaches a suscité notre curiosité puisque ce dernier est quasiment dépourvu de forêts anciennes. Nous avons donc étudié la répartition de deux espèces de Lobaria : *L. pulmonaria* et *L. scrobiculata*, afin de comprendre de quoi ces espèces sont tributaires sur le territoire du PNR.

### Une lente dissémination

Nos résultats montrent que si les Lobarias sont susceptibles de se développer sur de nombreuses essences forestières, les deux espèces étudiées présentent une préférence marquée pour les chênes et ne s'implantent jamais sur les résineux (au contraire de ce qui est observé en Amérique du Nord). Depuis 1950, les espaces forestiers se sont développés de façon importante sur les anciennes landes et zones de parcours à bestiaux, abandonnées avec la régression de l'élevage. Ces zones d'accrus (forêt récente en régénération naturelle), sont constituées essentiellement de chênes. Nous avons donc examiné quelle était la dynamique de colonisation de ces nouveaux espaces forestiers depuis 1950. La dispersion des Lichens se fait de deux manières. Des amas de cellules d'algues et de champignons peuvent servir de diaspores (organes de dispersion) s'installant sur de nouveaux territoires et donnant naissance à un nouveau lichen si les conditions le permettent, mais leur masse ne leur permet de se disperser qu'à faible distance, emportées par des invertébrés de passage. Les

lichens peuvent aussi développer des organes de reproduction particuliers, les apothécies, productrices de spores de champignons très légères, dispersables par le vent à plus longue distance, mais devant trouver sur le tronc où elles retombent l'algue nécessaire au développement d'un nouveau lichen. Ces apothécies ne se développent chez les Lobarias qu'après plusieurs dizaines d'années, ce qui explique en partie leur dépendance vis-à-vis de milieux non perturbés. Quoiqu'il en soit nos résultats montrent que les deux espèces de Lobarias présentent une capacité de colonisation lente : ils n'ont pas colonisé d'arbres nouveaux distants de plus de 80 mètres d'un arbre ancien (déjà présent en 1950), porteur lui-même de Lobaria. Et surtout, chaque espèce de Lobaria colonise un type de milieu forestier différent : *L. scrobiculata* colonise à la fois des arbres récents ayant poussé dans des milieux boisés anciens ou récents alors que *L. pulmonaria* parvient surtout à coloniser des arbres récents dans un espace boisé ancien. Ces espaces boisés anciens correspondent sur le plateau essentiellement à d'anciens linéaires d'arbres en bordure de parcelles agricoles, maintenant englobés pour la plupart dans des surfaces d'accrus qui les masquent.

### Préserver les forêts de feuillus

Ces résultats montrent que certains organismes sont tributaires du maintien et de la conservation dans le paysage d'arbres anciens, véritables réservoirs de biodiversité et sources de colonisation des milieux forestiers plus récents, et que des pratiques comme la coupe rase de forêts de feuillus peuvent constituer de véritables barrières à la libre dispersion de ces espèces sensibles. Nous étendons actuellement nos études à d'autres groupes d'organismes (autres épiphytes corticoles, invertébrés), afin de comprendre l'impact des changements de paysages et de pratiques de sylviculture sur la biodiversité.

Frédéric Lagarde  
Le Champ des Possibles  
Lachaud, 23340 Gentioux  
-fredlagarde@millevaches.net

Lobaria scrobiculata



## A l'écoute de la forêt les oiseaux

Un matin printanier, une promenade dans une forêt de chênes permet d'apprécier la diversité des chants d'oiseaux. Rougegorge, mésanges nonnette, bleue, huppée et charbonnière, pic épeiche, pouillot véloce... ne constituent qu'une petite partie de l'orchestre forestier. Pourquoi et comment toutes ces espèces peuvent-elles cohabiter ? Quelles sont les raisons de la diversité des oiseaux dans une forêt ?

Chacun a ses exigences... ou pas !

Les espèces généralistes, comme le merle noir et le pinson des arbres, se reproduisent dans un large panel de milieux : forêts, parcs urbains, bocages... Les espèces spécialistes ont, elles, besoin d'un habitat particulier pour se reproduire. C'est le cas du pouillot siffleur, qui sélectionne ses boisements : en Limousin, son habitat principal, noté sur les points d'écoute, est le chêne dans 96 cas, le hêtre 36 cas, les autres feuillus 34 cas, et les résineux seulement 23 cas. Il lui faut un sous-bois clairsemé pour effectuer son chant nuptial en voletant entre les branches basses. La mésange boréale, très présente sur le plateau, peut être observée dans les boisements de saules dans les secteurs humides. Les vieux arbres aux écorces crevassées et aux branches dépérissantes sont le terrain de chasse du pic mar, qui exploite la ressource alimentaire plus haut que le pic épeiche mais moins que l'épeichette qui va jusqu'aux fines branches de la cime.

### Qualité de la forêt et richesse ornithologique

La diversité des essences au sein d'un peuplement forestier ou de petits massifs juxtaposés est le premier indice d'une richesse ornithologique. Dans le boisement, on regardera s'il y a des habitats variés, susceptibles de répondre aux attentes de diverses espèces : sous bois et clairières, ronciers épars, gros arbres et jeunes arbres, strate herbacée, cavités nombreuses et de dimensions variées... qui sont autant de niches écologiques pour les oiseaux. On jugera de l'abondance de la ressource alimentaire par la présence de bois mort sur pied ou à terre, véritable garde-manger grouillant d'insectes, ou par la production de graines, importantes pour les tarins des aulnes et autres bouvreuils en hiver. Enfin, l'ancienneté de la forêt est un facteur essentiel : écosystème complexe, c'est avec le temps que les êtres vivants la peuplent, s'y adaptent, développent des relations entre eux... La chouette de Tengmalm, petite rareté

régionale avec quelques couples sur le plateau, n'a pu s'installer que suite à la colonisation des hêtraies par le pic noir. Mais pour que le pic noir se reproduise avec succès, il doit trouver un hêtre au tronc bien droit, dépourvu de branches en dessous de 10 m et de diamètre suffisamment important pour y forer ses loges. Si les hêtraies avaient disparu dans les années 70, ces deux espèces ne seraient jamais apparues sur le territoire. Qu'en sera-t-il dans 20 ans ?

### La gestion forestière en cause

Une étude statistique sur le suivi STOC-EPS<sup>1</sup> du Limousin en 2003 a montré que les forêts semi-naturelles et mixtes obtenaient des indices de richesse, diversité et d'abondance toujours supérieurs à ceux des forêts de conifères. Si les plantations de douglas et d'épicéas, qui couvrent une grande partie du plateau de Millevaches, abritent bien peu d'espèces (mésange noire, pinson, roitelets et quelques bec croisés disparates), c'est bien le mode de gestion qui est en cause et non le résineux en tant que tel. Plantations monospécifiques sur de grandes superficies, travaux d'entretien éliminant toutes repousses spontanées, coupes rases à 40 ans... un écosystème forestier ne peut se former dans de telles conditions. Heureusement, le plateau possède encore de magnifiques hêtraies, de vieux boisements de bouleaux et saules. Le grimpeur des bois y trouve refuge, mais pour combien de temps encore ? Ces forêts doivent absolument être préservées pour que, le jour où les gestionnaires forestiers seront plus raisonnables et responsables et verront la forêt autrement que sous forme d'euros à la place des troncs, gobemouches gris et autres bouvreuils n'aient pas totalement disparu et puissent réinvestir les lieux.

Etienne Dupoux, SEPOL

1. Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple, coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle



Roitelet triple bandeau

## Les chauves-souris indicateurs précieux de la qualité de nos forêts

Si l'on observe souvent les chauves-souris chasser les insectes autour des lampadaires dans nos villages ou sur l'eau les soirs d'été, la moitié des 26 espèces connues en Limousin est étroitement liée à la forêt. Les gestionnaires forestiers ont ainsi une responsabilité particulière dans la préservation de ces mammifères.



Noctule commune

### La chiroptérologie, une science récente

L'étude des chauves-souris (chiroptères) fait preuve d'un grand dynamisme depuis une vingtaine d'années, grâce à la mise au point de détecteurs d'ultrasons performants qui permettent d'identifier les espèces et d'obtenir de nombreux renseignements sur leur activité nocturne. Le régime alimentaire insectivore et le cycle vital des chauves-souris en font des indicateurs précieux pour la qualité et la fonctionnalité des milieux. Leur cycle vital implique en effet l'utilisation de plusieurs habitats au gré des activités saisonnières (hibernation, mise bas et élevage des jeunes, chasse, « swarming » ou regroupement pour la reproduction) et d'axes de transit entre ces habitats.

### Les forêts du Limousin à l'étude

Le Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) mène depuis quelques années une étude sur les chiroptères dans les massifs forestiers de la région<sup>1</sup>. La méthode vise à analyser les ultrasons émis par les chauves-souris en vol, afin de quantifier leur activité en totalisant le nombre de contacts par espèce sur une période et une zone définies.

### Une nette préférence pour les forêts de feuillus...

Le GMHL montre que les forêts de feuillus sont les plus accueillantes pour les chauves-souris, et de loin, puisque l'activité est 2,5 fois plus importante que dans les peuplements mixtes (feuillus-résineux) et quasiment 4 fois plus importante que dans les résineux, qui sont d'autant plus délaissés qu'ils sont en grands massifs (plus de 40 ha), moins d'espèces y sont présentes et moins d'activité y est notée. Les boisements riverains (le plus souvent feuillus) et autres zones de lisières sont les terrains de

chasse les plus prisés, car particulièrement riches en insectes.

### ... et un manque de forêts matures

En termes qualitatifs, c'est au sein des peuplements de feuillus autochtones matures que l'on trouve le plus d'espèces. Sur le plateau, les parcelles visitées semblent présenter un excellent potentiel d'accueil pour les chiroptères forestiers en chasse. En revanche, l'offre en gîtes forestiers pour l'installation des colonies est estimée insuffisante. Le vieillissement des boisements feuillus autochtones est préconisé, afin de laisser des arbres vivants de gros diamètre et l'apparition de cavités, et d'enrichir le cortège des insectes saproxyliques (impliqués dans la décomposition du bois), source de nourriture de plusieurs espèces.

### Pour une gestion différente du paysage à la parcelle

Les résultats de cette étude constituent un argument de plus sur la nécessité de gérer différemment les forêts limousines pour en améliorer la qualité, et de travailler à l'échelle du paysage (composition et structure des boisements, îlots de sénescence...) et de la parcelle (réduire la taille des unités de gestion pour les coupes rases, transition des futaies régulières actuelles vers des futaies irrégulières en favorisant le mélange d'essences...).

Pauline Cabaret

1) Barataud M. et Giosa S., 2010. Inventaire au détecteur d'ultrasons des chiroptères du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Disponible sur [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11).

# Mycorhizes une symbiose indispensable

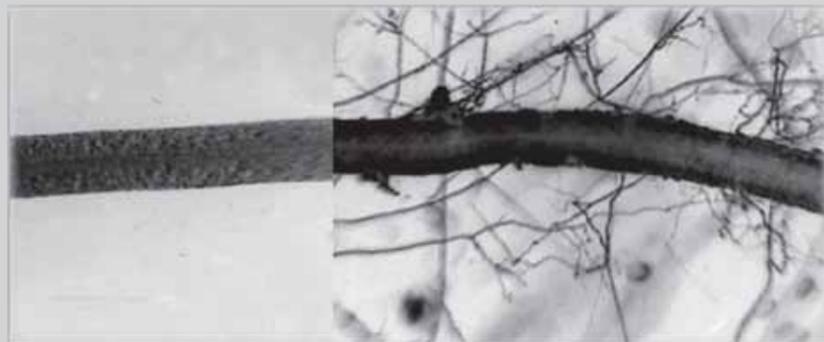
**Sans forêt, pas de champignons... Mais sans champignons, pas de forêt non plus !**

Les champignons sont des organismes à part, avec leur morphologie plutôt végétale et leur biologie plutôt animale. Intéressons-nous à ceux qui forment des carpophores, organes de fructification qui sont les parties visibles que nous récoltons. Les champignons adoptent des modes de vie distincts. Les parasites, tels que les armillaires, se développent sur les arbres vivants, entraînant leur affaiblissement voire leur mort ; ils participent à la régulation des peuplements forestiers. Les saprophytes comme les coprins se développent sur la matière organique morte ; ce sont des décomposeurs essentiels dans le cycle forestier, car ils sont seuls capables d'attaquer la lignine. Les mycorhiziens comme les cèpes s'associent aux racines des plantes, dans une relation symbiotique.

et éricacées (callune, bruyères) s'assurent de l'exclusivité sur les ressources du milieu<sup>2</sup>.

## Sylviculture et champignons

Les parasites vont poser problème au forestier, d'autant plus dans des futaies monospécifiques. L'exportation d'une part croissante de la biomasse réduit les habitats des saprophytes. Les mycorhiziens sont directement influencés par le choix des essences : la plantation massive d'épicéas a permis l'explosion des cèpes sur le Plateau, à l'origine d'une économie importante pour les habitants. Mais le douglas, originaire de l'Oregon, ne forme que peu d'associations avec les souches fongiques locales.



Vue microscopique d'une racine non mycorhizée

Vue microscopique d'une racine mycorhizée

## La symbiose plante-champignon

Presque toutes les plantes vivent en symbiose avec des champignons, qui s'associent étroitement avec certaines essences : les amanites tue-mouches avec les bouleaux. Un même champignon peut s'associer avec plusieurs arbres : le mycélium constitue un réseau entre les arbres d'un massif, par lequel transitent substances et informations !

Les mycorhizes ont un rôle majeur dans la croissance des arbres. Ils améliorent la nutrition hydrique et minérale de l'arbre, en échange de carbone issu de la photosynthèse. Point majeur sur les sols du Plateau, ils protègent les ligneux contre l'acidité et les éléments toxiques (aluminium)<sup>1</sup>. Enfin, ils sont quasiment les seuls organismes à pouvoir recycler la matière organique dans de telles conditions de sol. C'est une stratégie écologique : en bloquant les minéraux sous forme d'une litière acidifiante que seul leur cortège mycorhizien peut dégrader, résineux

Certains forestiers ont conscience de l'intérêt agronomique des mycorhizes. L'INRA a breveté l'inoculation artificielle des jeunes plants de douglas par une souche sélectionnée de *Laccaria bicolor*<sup>3</sup>. L'utilisation d'essences plus locales et de pratiques plus douces (régénération naturelle, mélange d'essences, petite mécanisation) permettrait de valoriser le potentiel mycorhizien naturel des sols du Plateau, et de satisfaire les habitants qui continueront à ramasser des champignons.

Gaël Delacour

1. Garbaye J., 2013. *La symbiose mycorhizienne*. Quae.
2. Selosse M.-A. *Les champignons qui nourrissent les plantes : les associations mycorhiziennes* ; in : Hallé F. (coord.), 2008. *Aux origines des plantes, des plantes anciennes à la botanique du XXI<sup>e</sup> siècle*. Fayard.
3. Garbaye J. *Assurer une bonne nutrition minérale des arbres, condition d'une forêt durable* ; in : Stengel P., Bruckler L., Balesdent J., 2009. *Le sol*. Quae.



# Cervidés l'expansion galopante !

**Revenir à un équilibre sylvo-cynégétique ? Parler de l'équilibre entre forêt et cervidés en France est chose complexe, particulièrement en zone de montagne où la progression des effectifs est la plus forte. Que l'on parle du chevreuil ou du cerf, les faits sont là : on assiste depuis 30 ans à une explosion des effectifs malgré l'augmentation régulière des plans de chasse.**

Disparu du Massif Central, le cerf a été réintroduit dans les années 60, entraînant l'émergence d'une vaste population dans les années 90. Entre 1985 et 2005, les effectifs ont été multipliés par 9 dans le Massif Central, et le cerf occupe 2 fois plus de surface en France (30 % du territoire). En Creuse, sa progression a connu une envolée depuis 2000 dans tous les habitats forestiers, notamment feuillus. La progression du chevreuil est encore plus marquée avec une explosion des populations depuis 1995. On peut généraliser cette évolution à tous les ongulés sauvages de plaines et montagnes (sanglier, chamois...). Sur le Plateau, le chevreuil est plus qu'abondant, et le cerf, bien présent, progresse depuis la Corrèze et le camp militaire de La Courtine. Il devient moins rare de croiser un beau cerf au détour d'un chemin. Les tableaux de chasse diffusés par l'ONCFS<sup>1</sup> donnent un aperçu de la dynamique, mais les estimations fiables des populations locales<sup>2</sup> sont rares.

Les conséquences concernent autant la gestion agricole et forestière que la sécurité routière et la santé publique (explosion des cas de maladie de Lyme). Voyant la progression des populations de cerfs, les forestiers se sont inquiétés des dégâts qu'il provoque comparativement au chevreuil. Les dégâts du cerf peuvent empêcher le rajeunissement des peuplements et diminuer la production de bois. Le broutement des plants et semis, l'écorçage ou les frottis sont les dégâts les plus significatifs. Le traitement en futaie régulière, malheureusement dominant en Massif Central, ne permet pas d'atténuer l'effet des dégâts de cervidés, en particulier dans les plantations.

## Comment expliquer cette expansion généralisée ?

Selon les auteurs, les causes varient. Le vieillissement et la baisse des populations de chasseurs souvent invoqués n'est pas celle à retenir. Il semble plutôt que cette expansion traduise le fait :

1 - que nos écosystèmes banalisés et privés d'éléments régulateurs comme les prédateurs (loup, lynx...) ne sont plus en équilibre<sup>3</sup>. Des scientifiques du Parc de Yellowstone ont montré que depuis le retour du

loup en 1995 dans ce parc national américain, des changements en chaîne ont eu lieu sur les populations d'ongulés sauvages, la croissance de la flore et le tracé des rivières.

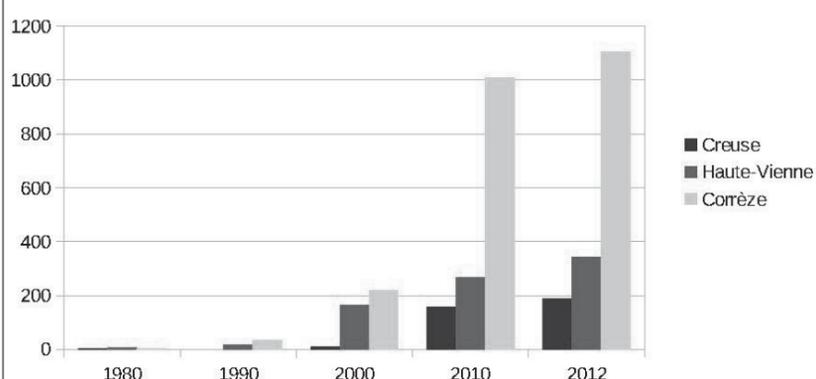
2 - que la gestion cynégétique censée compenser l'absence de prédateurs montre une inadaptation des volumes de plans de chasse à l'évolution des populations et un manque de réalisation concrète de ces plans. Des plans de chasse trop faibles ou inadaptés auraient même pu dynamiser la reproduction des cervidés. Soulignons cependant les efforts de certaines fédérations de chasse (notamment Cantal, Haute-Loire, Lozère) qui ont mis en œuvre depuis 2006 une gestion interdépartementale du cerf.

Enfin, certains auteurs tels Francis Roucher argumentent pour l'abandon de la battue ou de la chasse à l'affût au profit de techniques plus efficaces telles que "la poussée calme de déplacement vers des tireurs perchés"<sup>4</sup>. Ne doutons pas que ce genre de proposition va faire causer dans nos villages !

Vincent Magnet

1. Office national de la chasse et de la faune sauvage.
2. Une densité de 20 à 25 cerfs par 1000 ha et de 25 à 35 cervidés (cerfs+chevreuils) par 1000 ha est jugée acceptable pour des milieux forestiers pauvres à moyens comme le plateau de Millevaches.
3. Une forêt est en équilibre avec sa grande faune herbivore lorsque toutes les essences forestières peuvent se régénérer naturellement sans protection. La grande faune est en équilibre avec le milieu quand ses indices de santé sont bons (poids, reproduction, absence de maladies...).
4. Roucher F. (Forêt-Entreprise n°214 & 215) : "Le principe est de pousser calmement le gibier vers les tireurs perchés comme on le ferait de vaches nonchalantes. Cette méthode permet de réaliser rapidement un plan de tir. Elle mobilise les animaux sans les affoler. Elle est efficace à condition d'être exécutée une seule fois par an avec rigueur sur 200 à 600 ha en mobilisant 60 à 80 personnes."

Evolution du tableau de chasse cerfs en Limousin



# De l'aluminium dans l'eau... en lien avec la sylviculture ?

La récente étude d'UFC-Que choisir sur la qualité de l'eau potable en France<sup>1</sup> a mis en évidence la problématique de l'aluminium sur le territoire : dans 8 communes du Plateau, la teneur en aluminium dépasse la référence de qualité (dans au moins un captage) dans plus de 75 % des analyses. D'où vient cette pollution ? Y a-t-il un lien avec les pratiques forestières ?

## L'origine de l'aluminium

L'aluminium est un élément métallique constitutif des minéraux, représentant 8% de la lithosphère. Il est donc présent naturellement dans le granit, roche-mère sur laquelle s'érige le Plateau, ainsi que dans les argiles, petites particules minérales du sol. Présent sous forme stable dans les minéraux, il est libéré par l'altération chimique de la roche-mère. C'est l'acidité de la solution du sol qui entraîne l'aluminium sous une forme soluble ( $Al^{3+}$ ), ensuite transportée vers les nappes et ruisseaux : à pH<sup>2</sup> inférieur à 4,8, une part importante de l'aluminium est sous forme soluble. Les sols du Plateau se situent globalement dans une gamme de pH allant de 4 à 6... En limite, donc ! Les facteurs contribuant à l'acidification des sols expliquent la présence de l'aluminium dans l'eau.

## L'acidification des sols

L'acidification des sols est un processus complexe, multifactoriel, encore mal compris. Des facteurs physiques, chimiques et biologiques entrent en jeu. La nature de la roche-mère joue naturellement un rôle prépondérant : pas de problème d'acidité sur les sols calcaires ! Le type de sol influe (les sols anciens du Plateau ont perdu une partie des minéraux pouvant compenser l'acidité), ainsi que les contraintes auxquelles il est soumis (la saturation en eau provoque une réduction du fer augmentant l'acidité du milieu). La vie est aussi un processus acidifiant : la nutrition des végétaux consiste en un prélèvement de minéraux dont certains tamponnent l'acidité du sol (l'exportation de la biomasse provoque une perte nette de ces éléments accumulés dans les tissus végétaux), et dans certains cas a pour corollaire un relargage d'éléments acidifiants. L'ampleur de ces processus dépend du type de végétation et des caractéristiques de la matière organique produite.

En résumé, un faisceau de facteurs agissent conjointement vers une inéluctable acidification des sols. Mais les usages que nous faisons du territoire impactent la vitesse et l'ampleur de ce processus.

## Un lien suspecté avec les pratiques forestières

Les liens entre pratiques forestières et acidification du sol ne sont pas clairement démontrés, mais l'on peut supputer leur existence. Des études sont en cours sur le Plateau pour caractériser ce processus.

Le choix des essences, notamment en monocultures, est un facteur clé, car les différentes essences produisent des litières de qualités variables. Les litières à décomposition lente (donc qui s'accumulent) contribuent à l'acidification du sol sous l'action de la pluie. Ce sont des litières "acidifiantes" comme on peut

en trouver sous les hêtres, plus acidifiante d'ailleurs que la litière du douglas. La litière "améliorante" des chênes se décompose plus rapidement et contribue peu à l'acidification du sol. A l'inverse, les litières à décomposition très rapide, comme celle du douglas, induisent une acidification liée à la nitrification de la matière organique. Douglas et hêtre sont donc des essences toutes deux acidifiantes, mais pas par les mêmes processus biochimiques ; le chêne est quant à lui une essence peu acidifiante.

L'âge des arbres joue également un rôle. Un jeune arbre prélève une quantité importante de minéraux dans le sol, renforçant de la sorte le phénomène d'acidification, mais en vieillissant, il en relargue une partie. Il a été montré que le douglas commence à restituer des minéraux, dont du calcium très rare dans nos sols, à partir de 60 ans. Dommage, donc, de les couper à 35 ans... L'exportation de ces jeunes bois constitue une perte de minéraux non compensée.

## Et d'autres causes

Mais n'incriminons pas la forêt comme seule responsable de l'acidification des sols. Viennent également renforcer le processus les pratiques agricoles (notamment les engrais ammoniacaux) et les pluies acides liées à des pollutions atmosphériques (chauffage, véhicules, industries) parfois lointaines...

## La phytotoxicité de l'aluminium

L'aluminium n'a pas d'utilité physiologique connue chez les arbres. Les formes échangeables (notamment  $Al^{3+}$ ) sont même toxiques, car elles limitent l'absorption de calcium et de magnésium et bloquent le phosphore sous une forme insoluble<sup>3</sup>. Les symptômes d'une toxicité alumineuse sont une baisse de la densité racinaire et une déformation (raccourcissement et épaississement) des racines fines. Les pins, l'épicéa de Sitka, le douglas, le chêne rouge d'Amérique, les bouleaux et les éricacées (callune, bruyère) sont des espèces alumino-tolérantes. L'acidification des sols et la solubilisation de l'aluminium induisent une sélection de ces espèces. La réversibilité de ce phénomène est douteuse : l'accélération d'origine anthropique de la podzolisation<sup>4</sup> observée dans les Vosges a rendu impossible la recolonisation des lieux par l'ancienne hêtraie-sapinière<sup>5</sup>. Les choix sylvicoles peuvent ainsi réduire drastiquement les possibles utilisations futures du territoire.

## Rivières en danger

Des études récentes<sup>6</sup> montrent la contamination des rivières du plateau (Vézère, Gartempe, Vienne) par l'aluminium à certaines périodes de l'année. Outre la géologie et les plantations de résineux, la présence de tourbières et de zones humides pourrait aussi expliquer cette contamination : la Creuse, nettement moins pourvue en tourbières sur son haut bassin que la Vézère, présente des concentrations bien plus faibles en aluminium. Or, l'aluminium soluble est toxique pour la faune aquatique dans les eaux acides et au pH déséquilibré. Une concentration en aluminium d'1,5 mg/L est fatale pour la truite mais le seuil de toxicité chronique est de 0,09 mg/L. Les plantes aquatiques tolèrent des concentrations plus élevées que les invertébrés aquatiques, les amphibiens et les poissons (les alevins étant encore plus sensibles).

## Solutions en vue ?

Au vu de ces éléments, même la perspective de maintenir sur le long terme une forêt résineuse de production ne semble plus aussi sûre. Les pistes techniques actuellement développées reposent sur l'utilisation d'amendements calcaïques pour corriger le pH et magnésiens pour améliorer la tolérance des arbres à la toxicité alumineuse. Des essais ont lieu dans les Vosges pour étudier l'intérêt d'épandages aériens de dolomie sur des peuplements forestiers. Mais cette approche compensatoire ne remet pas en

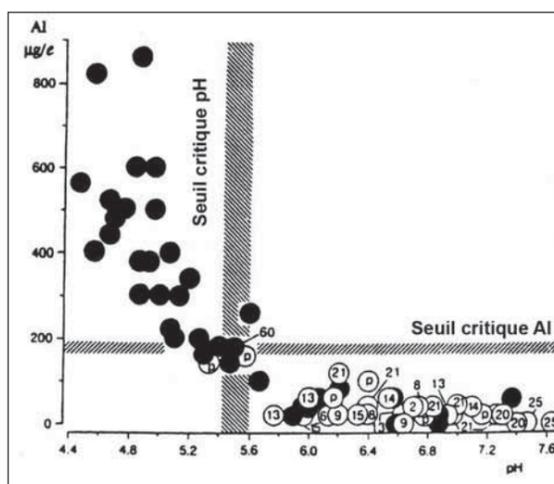
cause la dynamique du processus d'acidification : les béquilles techniques proposées ne visent qu'à en limiter l'impact.

Il existe un enjeu fort de maintien dans le sol de la matière organique, car elle exerce une fonction protectrice vis-à-vis de la toxicité de l'aluminium, en bloquant son assimilation par les racines. Un travail de recherche mériterait-il d'être mis en place pour étudier l'impact des futaies irrégulières mélangées : en favorisant les mélanges d'essences (et donc de types de litières) et de permettre le développement d'arbres âgés, ce système pourrait permettre, sinon d'annuler, au moins de ralentir l'acidification des sols ? Au vu des enjeux, cela vaudrait la peine d'y réfléchir.

Gaël Delacour et Vincent Magnet



Épandage aérien de dolomie



Relation entre le pH, la concentration en aluminium dissout et la population de truites dans les ruisseaux des Vosges (Probst et al., 1992). Les ruisseaux observés sont positionnés en fonction de leur pH et de leur concentration en aluminium. Les points blancs indiquent la présence de truite, les points noirs leur absence. Les eaux acides et riches en aluminium sont nettement défavorables.

1. <http://www.quechoisir.org/app/carte-eau/> voir IPNS n°47.

2. Le pH mesure l'acidité d'une solution, sur une échelle de 1 (acide) à 14 (basique) ; une solution neutre (eau pure) est à pH 7.

3. Drénou, 2006.

4. La podzolisation est un processus de formation des sols. Elle se caractérise par la dégradation des argiles par des acides organiques, signes d'acidification des sols.

5. Gobat J.-M., Aragno M., Matthey W., 2010. *Le sol vivant*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

6. Guibaud & Gauthier, 2003.

# Comment les forêts du Plateau ont servi de terrain d'expérimentation pour un nouveau pesticide

**Des pesticides en forêt ? Dans les champs de maïs, assurément. Sur les vergers produisant notre chère AOC "Golden du Limousin" et les châtaigneraies, difficile de l'ignorer après des épandages aériens qui ne sont pas passés inaperçus. En forêt, on a plus de mal à l'imaginer, notamment sur le plateau de Millevaches, au cœur d'un parc naturel. Et pourtant... En la matière, nous n'avons rien à envier aux forêts industrielles des Landes. Quand on vous disait que le plateau de Millevaches était une terre d'innovation !**

**L**e sujet, malgré son intérêt et le fait qu'il n'est pas si récent, reste encore pour le moins confidentiel. Allez savoir pourquoi... Il est difficile d'avoir des chiffres précis, d'autant plus localement, sur les superficies traitées. Une coopérative forestière annonce néanmoins dans sa lettre d'info de janvier 2012 que les surfaces sur lesquelles ont été utilisés des pesticides sont passées de 150 ha en 2010 à près de 400 ha en 2011 (soit plus de 80 % des plantations réalisées), "par la mise à disposition des propriétaires d'un traitement (Suxon Forest) efficace contre l'hylobe, ravageur particulièrement actif sur le plateau de Millevaches, le Livradois et le Morvan". Parole d'orfèvre, que nous confirme un planteur, travaillant en indépendant une bonne partie du printemps et de l'automne sur des chantiers de reboisement sur la montagne limousine.

"Les conditions de travail ne permettent pas toujours de se protéger efficacement"

S'il n'est pas en mesure de chiffrer les superficies concernées, notre planteur nous précise néanmoins avoir planté 30 000 plants en 2012, dont 8 000 avaient été traités à deux reprises (par trempage en pépinière ou pulvérisation en place, et avec des granulés à la plantation). Un bon quart du volume planté, en somme. Encore ne travaille-t-il pas uniquement pour les coopératives forestières qui "plantent le plus, traitent le plus et fertilisent le plus". Et qui ne se soucient guère de la santé des "tâcherons" qui manipulent les produits, pourrait-on ajouter ! Pas d'information sur les produits utilisés, leur toxicité et leurs effets sur le milieu naturel ou sur... les planteurs. En dépit du caractère obligatoire de la protection des utilisateurs, on ne va tout de même pas condamner ces derniers à porter des combinaisons et des masques : vous imaginez la tête du chercheur de champignons face à un tel cosmonaute...! A chacun, s'il le



L'hylobe (Hylobius abietis)

souhaite, de décrypter les étiquettes puis d'effectuer de fastidieuses recherches sur internet. Ou de vouer, dans les coopératives, une confiance aveugle à son responsable : il suffit en effet qu'il soit agréé pour que tous les salariés ayant à manipuler les produits le soient également. Une belle leçon de partage du savoir !

Si les produits n'ont pourtant rien d'inoffensif, il est bien difficile, en conditions réelles, d'allier contraintes de sécurité pour l'environnement, les manipulateurs et conduite du chantier. Par exemple, l'insecticide Forester ne doit pas être utilisé par temps de pluie ou en cas de vent supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort, il doit être préparé sur une aire de manipulation permettant d'éviter tout contact avec le sol, et le préparateur doit porter des protections adéquates. Autant dire que ces mesures de protection sont bien difficiles à mettre en œuvre : imaginez-vous une seconde en combinaison, suant sur une pente orientée plein Sud, à trimer vos produits et vos plants ... Pas surprenant d'entendre dans sa bouche que "les conditions de travail ne permettent pas toujours de se protéger efficacement". Au moins les parasites seront-ils bien traités, merci pour eux. Car cette pratique n'a qu'un but, leur couper l'herbe, ou plutôt la sève, sous la patte !

Des pesticides pour lutter contre l'hylobe, expérimentés sur le Plateau

L'hylobe est un problème majeur sur les plantations de résineux en Massif Central et dans les Landes. Il s'agit d'un insecte (charançon) qui se nourrit de la sève des résineux, occasionnant des dommages importants sur les jeunes plantations. L'application d'insecticides constitue la base de la stratégie de lutte. Jusqu'en 2008, le Marshal Suxon (Nufarm) était utilisé dans la lutte contre l'hylobe, mais la Commission Européenne, lors de la révision en 2007 de la liste des pesticides autorisés, a décidé le retrait du carbosulfan, sa matière active, en raison du manque d'information sur sa toxicité pour l'homme et l'environnement, de la présence de résidus cancérigènes et de produits de dégradation potentiellement génotoxiques. S'ensuit une situation tendue pour la filière, qui voit son principal (unique) moyen de lutte disparaître. Mais les professionnels de la CFBL (coopérative forestière Bourgogne Limousin) prennent la situation en main, puisque dès 2007, ils travaillent en partenariat avec Nufarm sur le développement d'un nouveau produit, le Suxon Forest<sup>2</sup>. Le Suxon Forest a ainsi été expérimenté en 2007 et 2008 sur le Plateau de Millevaches, sur 11 chantiers de Douglas et de Mélèze gérés par la CFBL ; puis, en 2010 ont été mis en place des essais "en grandeur nature en plein champ" (sic). En parallèle, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), organe du Ministère, a réalisé en 2010 un essai comparant l'efficacité de 6 produits sur des reboisements en Douglas, à Fumouse, sur la forêt communale de Beaumont-du-Lac<sup>3</sup>. Le dossier de demande d'homologation, déposé en novembre 2010, n'a été validé qu'en septembre 2012 ! Mais entre temps, la filière n'était pas pour autant démunie, puisque, comme s'en félicitait la CFBL<sup>4</sup>, des dérogations temporaires ont été obtenues pour son utilisation

en 2011 et en 2012. Et en dépit du caractère dérogatoire de l'utilisation du Suxon Forest en 2011-2012, le nombre de plants traités en France en 2011 s'élevait à plus de 6 millions<sup>5</sup> (sur un total de 32 millions de plants vendus, tous résineux confondus dont certains insensibles à l'hylobe<sup>6</sup>) ; ce qui représentait plus de 30 tonnes de Suxon Forest.

Mater les parasites avec un cousin du Gaucho

Le Suxon Forest est un insecticide en granulés, appliqué dans les trous de plantation. Il s'agit d'un pesticide à libération lente (efficacité recherchée pendant 2 ans !), dont la matière active migre dans la plante (insecticide systémique). Cette matière active est l'imidaclopride... que l'on retrouve également dans le Gaucho, l'ami des abeilles ! L'imidaclopride est classé Xn Nocif et N Dangereux pour l'environnement<sup>7</sup>. Il est "nocif en cas d'ingestion" et il ne faut pas en "respirer les poussières". Il est "très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique". Il faut "utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant" (!).

Quelques chiffres sur l'écotoxicité de l'imidaclopride<sup>8</sup> :

- 50 % des abeilles sont tuées par contact avec une dose de 0,000000081 g/abeille, ou par ingestion d'une dose de 0,000000037 g/abeille (une abeille pèse 0,08 g)
- 0,0107 g/kg de sol pendant 14 jours tue la moitié des vers de terre présents à proximité
- une concentration de 0,211 g/L pendant 96 heures tue la moitié des truites présentes.

Et les choses se sont précisées depuis. Début 2013, l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) publie un rapport<sup>9</sup> indiquant le lien entre l'utilisation des pesticides du type néonicotinoïdes (dont l'imidaclopride) et la mortalité des abeilles, rapport qui a eu pour conséquence leur interdiction temporaire sur maïs, colza, tournesol et coton<sup>10</sup>. Fin 2013, nouveau rapport de l'EFSA<sup>11</sup> qui précise que la toxicité des néonicotinoïdes sur l'homme a été sous-évaluée, et pointe un risque pour le développement du système nerveux ; l'affaire est en cours...

L'impératif technico-économique l'emporte  
La dose homologuée de Suxon Forest est de 10 g/plant, dans une limite de 15 kg/ha. Sur les chantiers assurés par notre témoin, la dose utilisée est de 5g/plant, soit 6 kg/ha compte tenu d'une densité de plantation de 1 200 plants/ha ; ce qui signifie une dose de 301,8 g/ha d'imidaclopride. Comparée aux 50 g/ha (dose d'imidaclopride homologuée) que l'on retrouvait



# suXon® forest

**Granulé insecticide pour traitement du sol**  
**Insecticide systémique contre l'hylobe**



## Utilisation :

**FORMULATION** : Granulé sur support polymère qui permet une libération prolongée de l'imidaclopride après l'application.

**SUXON® FOREST** est un produit prêt à l'emploi.

**USAGE** : SUXON® FOREST est utilisé contre l'hylobe ou grand charançon du pin (*Hyllobius abietis* L.) sur conifères de forêt, en pépinières et plantations.

**EFFICACITE** : Produit systémique, une seule application de SUXON® FOREST permet une protection contre l'hylobe pendant 2 saisons.

## Recommandations d'emploi :

**PEPINIERE**, en traitement du substrat, au semis, à mélanger au préalable de façon homogène dans le substrat de culture.

**Dose** :  
- Godets < 200 cc = 2 à 2,5 g / godet  
- Godets de 200 à 300 cc = 2,5 à 3 g / godet  
- Godets > 300 cc = 3 à 5 g / godet.

## PLANTATION

**Dose recommandée** : 5 grammes par plant.

Mettre le granulé dans le trou de plantation lors de la mise en place du jeune plant.

Une période de 2 à 3 semaines après le traitement est nécessaire pour avoir la pleine efficacité du produit le temps que SUXON® FOREST soit absorbé par le jeune plant.



3 485260 010018

**10 kg**

Détenteur d'AMM : Nufarm S.A.S - 28 Bd Camélinat - 92230 Gennevilliers  
N° Homologation 2110046  
Formulation : GR (granulé prêt à l'emploi)  
Composition : 5 % d'imidaclopride  
Doses homologuées : Forêt - Traitement du sol - Ravageurs des tiges des très jeunes plants : 10 gr/plant  
Pour une dose maximale de substance active 750 gr/ha  
N° de lot : \_\_\_\_\_

Nufarm S.A.S. - www.nufarm.fr  
28 bd Camélinat - 92230 GENNEVILLIERS  
Tél. 01 40 85 50 50 - Fax 01 47 92 25 45



## Recommandations d'emploi :

### PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Dangereux pour la faune sauvage, veiller à ne pas laisser le produit à la surface du sol.
- Porter des gants lors de la manipulation du produit.
- Après utilisation, se laver les mains et la figure au savon.

### EMBALLAGE

Stockage, conservation : dans l'emballage d'origine, à l'abri du gel.  
Destruction : Réemploi interdit, bien vider. Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique tel que ADIVALOR (N° Azur 0810 12 18 85).



**N : Dangereux pour l'environnement**

- S 13** : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
**S 20/21** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
**S 24** : Éviter le contact avec la peau.  
**S 36/37** : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
**S 46** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
**S 49** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
**S 60** : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
**S 61** : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.**  
**Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**

Numéro Nufarm (24h/24) 01 40 85 51 15. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles sur internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou auprès de Nufarm Tél 01 40 85 51 15.

**Important** : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.  
Conduisez sur ces bases, les traitements en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers, telles que la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...  
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du ministère de l'Agriculture.

dans les champs de tournesol dont les semences étaient traitées au Gaucho<sup>12</sup>, et qui avaient déclenché l'alerte sur la mortalité des abeilles, c'est... sacrément plus ! Mais qui a déjà vu des abeilles butiner des cônes, objecterez-vous. Sauf que, ce produit étant systémique, il est présent dans toute la plante (et c'est sa fonction d'empoisonner la résine pour tuer les hylobes). Espérons donc que les abeilles n'aient pas la malheureuse idée d'aller se délecter des exsudats résineux sur les jeunes plants. Et qu'est-ce qui pourrait garantir que seuls les plants de résineux et pas les plantes (dont certaines mellifères) qui poussent à leur pied absorbent le produit ? Ajoutons qu'un des "avantages techniques" du produit est sa longue rémanence : au bout de 2 ans, la dose restante est toujours suffisamment importante pour être efficace contre l'hylobe ; ce qui laisse présager une longue durée de vie du produit dans l'écosystème. Le produit étant appliqué dans le sol, dommage pour les vers de terre ... Dommage également pour les milieux aquatiques en contrebas : utilisé sur des plantations sur terrain nu, après des coupes-rases et sur le relief mouvementé du Plateau, le risque est élevé que l'érosion entraîne une partie du produit dans les rivières. Mais ces arguments ne sont pas entrés en ligne de compte lors de la décision de l'Assemblée d'homologuer le produit<sup>13</sup>.

Mais le Suxon Forest n'est pas tout seul

Il existe 3 autres produits utilisés en traitement sur le feuillage, par pulvérisation ou trempage des plants. L'utilisation des granulés à la plantation semble plus pratique, puisque "la rémanence [des traitements foliaires] est très sujette aux conditions météorologiques"<sup>14</sup>, c'est-à-dire que la pluie emporte le produit dans son ruissellement vers les cours d'eau et que le

plant n'est plus protégé... ce qui peut impliquer d'intervenir jusqu'à 4 fois dans l'année. Ces produits sont parfois utilisés à la plantation en complément de l'application de Suxon Forest, afin que le plant soit protégé durant la quinzaine de jours nécessaire à la diffusion de ce dernier. Ils sont tous "nocifs (pour l'homme), dangereux pour l'environnement, très toxiques pour les milieux aquatiques et pouvant entraîner des effets néfastes à long terme" sur ces milieux<sup>15</sup>. Ce sont le Forester (Agrifhar) et le Karate Forêt (Syngenta), par ailleurs tous deux "dangereux pour les abeilles et irritants pour la peau", et le Merit Forest (Bayer), quant à lui utilisable uniquement en enceintes closes avant plantation.

## D'autres pistes ?

Aujourd'hui, la filière a besoin de solutions technologiques pour gérer et maintenir le système de production industriel mis en place : "la maîtrise de la menace de l'hylobe est une condition *sine qua non* à la relance des reboisements"<sup>16</sup>. L'application de pesticides tend donc à s'accroître sur les reboisements consécutifs aux coupes rases, puisque la stratégie préventive implique de traiter avant la potentielle apparition du ravageur. Et qu'il existe "un lien direct entre coupe rase et prolifération de l'hylobe"<sup>17</sup>, comme le confirme notre témoin. Alors, compte tenu des effets largement indésirables sur les milieux naturels et les hommes de cette solution, ne pourrait-on imaginer changer de stratégie pour la gestion des systèmes sylvicoles ?

Sur les coupes rases, parfois nécessaires pour traiter un problème sanitaire, il s'agirait à tout le moins de respecter, avant tout travail de reboisement, un délai minimum de 2 et 4 ans. Mais surtout, plutôt que de tenter de lutter contre des problèmes directement issus de la structure déséquilibrée du système (monocultures

dans le temps et dans l'espace), il faudrait créer les conditions pour que ces phénomènes n'apparaissent pas ou soient maintenus à un niveau acceptable. C'est-à-dire recréer, tant que faire se peut, les conditions de fonctionnement d'un écosystème. Le secret (de polichinelle) réside dans la diversité. Un écosystème riche maintient sa stabilité, par l'interaction complexe (intégration) de tous ses composants. La pullulation d'une espèce est contrôlée par le développement de ses prédateurs... Une (vraie) forêt a-t-elle besoin de pesticides ?

Des alternatives existent, consistant à faire pousser les arbres en mélange, et à favoriser la régénération naturelle par semis de la forêt (et ainsi à éviter les coupes-rases) : ce sont les futaies irrégulières mélangées. Mais ces systèmes, représentant une autre voie de développement de la sylviculture, impliquent une évolution des équipements et des pratiques ; leur développement ne peut se concevoir sur le court terme. Souhaitons cependant que nous y parvenions rapidement. La révision de la Charte forestière du PNR du Plateau de Millevaches serait l'occasion de s'engager dans cette voie. Une voie bien étroite, au demeurant : en consultant les sites des fournisseurs, on trouve une longue liste de pesticides, dont les coopératives sont aussi les distributeurs (prenant une marge au passage)... Quant à l'inventaire des produits homologués pour les usages en forêt, réalisé en 2012<sup>18</sup>, on y trouve 53 herbicides pour le dégagement des parcelles, 38 herbicides pour le désherbage avant mise en culture, 15 herbicides pour la dévitalisation des souches, 21 insecticides pour le traitement des parties aériennes, et 4 insecticides pour le traitement des bois abattus ... Tout est dit.

Gaël Delacour – Stéphane Grasser (IPNS n°41, décembre 2012 - réactualisé)

- 1) CFBL Info n°22.
- 2) Forêt-Entreprise n°202, janvier 2012.
- 3) Rapport activité DRAAF-SRAL 2010 - Hylobe sur douglas.
- 4) <http://www.cfbl.fr/actualites/du-nouveau-pour-l-hylobe-227.html>.
- 5) ANSES, Avis sur l'homologation du Suxon Forest, 30/04/12.
- 6) IRSTEA, Résultats par essence forestière de l'enquête statistique sur la production et la vente de plants forestiers en pépinières, Campagne 2010-2011.
- 7) <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>.
- 8) <http://www.dive.afssa.fr/agritox/index.php>.
- 9) <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/130116.html>.
- 10) <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/pesticides-trois-neonicotinoïdes-interdits-dans-l-ue-71641.html>.
- 11) <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/131217.html>.
- 12) [www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/abeilles/Abeilles\\_rapport.pdf](http://www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/abeilles/Abeilles_rapport.pdf).
- 13) <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25721QE.html>.
- 14) Forêt-Entreprise n°202, janvier 2012.
- 15) <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>.
- 16) Forêt-Entreprise n°202, janvier 2012.
- 17) Ministère de l'Agriculture de la Pêche, Département de la santé des forêts, Information Santé des forêts, avril 2009.
- 18) DRAAF Auvergne, Un nouveau catalogue des usages phytopharmaceutiques, 12-06-12.

# Qu'est-ce qu'un bon sylviculteur ?

Pour Alain Christophle, expert forestier, la forêt du plateau de Millevaches est "mal gérée, voire pas gérée du tout". En parcourant le plateau il se désole de voir des coupes à blanc réalisées là où des éclaircies auraient dû avoir lieu, des massifs de résineux non entretenus et des bois de feuillus oubliés... Il nous livre ses conseils.

Je ne suis pas tellement d'accord pour dire, qu'aujourd'hui plus qu'hier, la forêt française s'engouffre vers une économie industrielle. Je m'explique : la forêt a toujours été un tout, présente dans l'espace, et ses fonctions ont toujours été les mêmes : fournir aux hommes ce dont ils ont besoin pour construire, cuire, écrire, etc., être un puits de carbone, de biodiversité, un espace de promenade, etc... Par contre, c'est vrai que parfois la forêt est surexploitée. Mais ce n'est pas le capitalisme moderne qui a inventé la surexploitation. A de nombreuses époques, à commencer par celle des Romains, les forêts ont été coupées à blanc (Larzac, Mont Lozère...). Sous Louis XIV, les forêts étaient en train de disparaître et il a fallu des édits très durs pour enrayer cette hémorragie. Les plus belles chênaies que nous connaissons actuellement ont été semées à cette époque. De même, consécutives aux déprises agricoles importantes du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses plantations de conifères ont été implantées dans la moyenne montagne. C'est le cas du plateau de Millevaches.

## Sur-exploitation et protection

Exploitation, sur-exploitation, défrichement, replantation sont l'expression des besoins économiques, justifiés ou non, des populations. C'est une sorte de flux et de reflux permanent et cela depuis l'antiquité. A la Révolution Française pendant qu'on coupait des têtes à Paris, d'autres rasaient des forêts au point qu'encore actuellement dans certaines futaies de chêne à grande révolution – 300 ans - on peut remarquer le "trou" qui correspond à ce pillage. Pour empêcher que la forêt ne soit rasée au gré des envies des spéculateurs, l'État peu à peu a construit une série de règles qui a abouti au Code Forestier. Ainsi, les forêts de plus de 25 hectares doivent avoir un plan de gestion, les plus petites doivent adhérer au CBPS (Code de bonnes pratiques sylvicoles) qui sont aussi agréées par le CRPF (Centre régional de la propriété forestière). La forêt est donc défendue contre la cupidité des hommes. Bien sûr, l'esquive des règles est souvent pratiquée. Pourtant, avec les photos satellites en Europe, il n'est plus guère possible de faire des coupes rases importantes et non-prévues dans la gestion.



## Bonne et mauvaise gestion

Le problème, c'est la sur-exploitation. Il est important d'expliquer ce qui à mes yeux est une bonne ou une mauvaise gestion et en connaître l'axe générateur. Pourquoi gérer ? La forêt peut très bien s'auto-gérer totalement. Elle évoluera selon les conditions climatiques. Les arbres en tombant ouvrent des clairières, les semis s'y mettent, etc... En résumé, l'homme a besoin de la forêt, mais la forêt n'a pas besoin de l'homme. La gestion permet à un propriétaire quel qu'il soit, public ou privé, de connaître le plus finement possible son passé, son présent,



ses peuplements, ses classes d'âge, la station, etc. On prend toujours la forêt dans un état d'évolution donné. On peut le critiquer et des évolutions de correction peuvent être entreprises (par exemple pour aller de la monodiversité à la biodiversité). Tout ce travail va mener le forestier vers le calcul de la possibilité annuelle de son massif forestier. C'est cette possibilité annuelle qui déterminera l'économie du massif.

## La possibilité annuelle de la forêt

La possibilité annuelle d'une forêt, c'est la masse de bois produite chaque année (accumulation des cernes annuels). Par exemple, une chênaie, c'est 4 à 7 m<sup>3</sup> par hectare et par an ; une hêtraie, c'est 5 à 8 m<sup>3</sup> ; pour le Douglas, de 15 à 18 m<sup>3</sup>. Ainsi, une forêt de 50 hectares de chêne produisant 5 m<sup>3</sup> par hectare et par an, cumule 250 m<sup>3</sup> de masse de bois produit dans une année. Théoriquement, on pourra donc prélever par éclaircie une partie de ce volume qui va se reconstituer dans les arbres restants en augmentant leur diamètre.

On a trois solutions :

- prélever 200 m<sup>3</sup> : c'est un bon sylviculteur
- prélever 250 m<sup>3</sup> : c'est un moins bon sylviculteur
- prélever 1 000 m<sup>3</sup> : c'est un très mauvais sylviculteur, car on dit dans ce cas qu'il dépasse la possibilité annuelle de la forêt, et à terme, la forêt sera très vite appauvrie.

Dans ce dernier cas, le sylviculteur ne se contente pas de la rente de la forêt, il met le capital en péril. C'est ce qui se passe souvent actuellement avec les coopératives et même à l'ONF. Compte tenu de leurs marchés, elles ont tendance à dépasser la possibilité annuelle, d'autant que cela ne se verra pas très vite. En résumé, le bon sylviculteur est celui qui prélève le fruit annuel, et le mauvais est celui qui fait une politique à court terme, très court terme même, car il appauvrit la forêt et vole les générations futures.

## Les travailleurs de la forêt

C'est quoi "être rentable" pour un forestier sylviculteur ? C'est au minimum équilibrer les recettes et les dépenses. Payer les charges de la forêt (impôts), les intervenants : bûcherons, ouvriers sylviculteurs, gestionnaire s'il y en a un, et en dernier le

ou les propriétaires. Le paradoxe, c'est que le calcul du prix du bois n'est pas établi par rapport à ce que coûte la forêt, mais par addition des charges en aval et en premier lieu du marché mondial du bois. Il existe des alternatives pour contourner en partie cette pression : c'est de négocier le bois avec des clients proches, par exemple : débardeur local, petit tracteur, cheval et scie mobile. Mais cela ne peut suffire car 80 % de la population est urbanisée, et donc le sylviculteur est bien forcé de vendre à des scieries de moins en moins nombreuses et assez fragiles, pour faire scier ses produits. Il y a donc besoin d'une industrie. Dans le monde de la forêt, il est vrai que les ouvriers sylviculteurs, les bûcherons, les débardeurs sont sous pression. Les bûcherons sont remplacés par des abatteuses et les salaires sont proches du SMIC. Comment faire évoluer les salaires, ceux du gestionnaire compris, dans une filière où tout est tiré au cordeau ? C'est le problème. A Eurosylva, tous les salaires sont égalisés, mais dans le système classique les écarts entre l'ouvrier et l'ingénieur sont très grands.

Alain Christophle, expert forestier.  
(IPNS n°28 - septembre 2009)

## Eurosylva

**Alain Christophle travaille depuis 40 ans dans la forêt. Basé en Aveyron, il était partenaire d'Eurosylva, une entreprise de sylviculture créée dans les années 1970 qui effectuait des plantations, des entretiens de forêts, des coupes, des éclaircies, qui donnait des conseils aux propriétaires et s'était également dotée d'une scierie mobile.**

**Eurosylva intervenait régulièrement en Limousin, et sur le plateau en particulier.**

**Alain définit son travail de forestier comme un "compagnonnage avec un propriétaire pendant plusieurs années". Son métier, il ne l'envisage guère sous la forme d'interventions ponctuelles et sans lendemain, mais plutôt sur le long terme pour suivre l'évolution de la forêt.**

# La futaie irrégulière : l'alternative... et ce qu'on en dit

On entend souvent que la forêt est principalement gérée en futaie régulière par manque d'information des propriétaires et techniciens. Or, il suffit de taper "futaie irrégulière" dans un moteur de recherche pour trouver une pléiade de documents traitant de l'irrégulière. Tout le monde y va de son petit laïus. La CRPF de Bourgogne a même édité une brochure sur la futaie irrégulière du douglas. Bien sûr, tout dépend de la qualité de l'information en question et peut-être aussi de la façon de la traiter...

Forêt privée française : pourquoi hésiter ?

Le portail des forestiers privés a consacré deux numéros de sa publication Forêt-Entreprise à la futaie irrégulière<sup>1</sup>. Deux dossiers assez complets dont le premier est introduit par J. Becquey, ingénieur à l'IDF. Lequel nous dit : "La plupart des principes du traitement irrégulier sont déjà acquis par une majorité de sylviculteurs. Tout simplement parce que des bases sont communes avec celles du traitement régulier qu'ils pratiquent habituellement." Voilà qui devrait rassurer les frileux. Dans ce numéro on apprend que la futaie irrégulière est "adaptée à de nombreuses situations" et permet un "choix élargi d'arbres d'avenir". Que la production gros bois n'est pas utopique du point de vue économique, que le "renouvellement en douceur" "permet aussi de limiter les risques financiers tout en rendant les peuplements plus résiliants"... Enfin, que les travaux ont un coût "raisonnable"... que du bonheur ! Cette organisation a au moins le mérite d'informer sans juger ni sous-entendre que la futaie irrégulière est une sorte d'alien venu d'on ne sait où, qu'il faut aborder avec prudence.

Quelques CRPF : une communication à deux niveaux

Les Centres régionaux de la propriété forestière, pourtant affiliés à Forêt privée française, ont un discours qui bien que reconnaissant les avantages de la futaie irrégulière ne manque jamais d'en lister les inconvénients. À savoir : "structure difficile à maintenir en équilibre, une gestion minutieuse, fine voire difficile à mettre en œuvre (inventaires, marquage des coupes), précautions indispensables lors de l'exploitation des bois pour éviter des dégâts aux arbres conservés et aux semis, les produits récoltés sont très divers (dimension des arbres, espèces) ; ils peuvent donc être plus difficiles à commercialiser" (CRPF Languedoc-Roussillon<sup>2</sup>). Le CRPF Limousin reprend les mêmes arguments, dans exactement les mêmes termes mais y ajoute qu'un "déséquilibre forêt-gibier rendra plus difficile la transition vers la futaie irrégulière, les dégâts se concentrant sur des régénérations encore peu abondantes et dispersées"<sup>3</sup>. En Bretagne, on est un peu plus original : la première difficulté est que la "sylviculture irrégulière est encore imparfaitement maîtrisée dans nos régions par manque de références techniques et financières sur le long terme". Ensuite, qu'elle "exige un suivi attentif, encadré par des gestionnaires hautement qualifiés ayant une bonne connaissance de la mise en marché des bois (les gestionnaires classiques seraient-ils peu au fait du marché ? Ndlr) et suppose un contrôle de l'évolution des peuplements (comparaison d'inventaires, suivi typologique...), engendrant un coût financier qui peut faire l'objet d'une subvention

de l'État dans le cadre de l'élaboration d'un PSG" et que la "vente des arbres abattus, débardés et triés bord de route est parfois une obligation pour valoriser certaines coupes et s'assurer la maîtrise de l'exploitation"... j'avoue que, là, je ne comprends pas... Depuis quand la vente des arbres est facultative en gestion régulière ? Autre inconvénient qui vaut le coup d'oeil : le "Risque de privilégier trop fortement des essences d'ombre comme le hêtre et le sapin pectiné, au détriment d'essences de lumière (chênes...) parfois mieux adaptées aux conditions locales"... sans commentaire, n'est-ce pas ? Allez ! Une dernière : "Mode de gestion ne permettant pas en pratique de protéger les arbres sensibles aux dégâts de gibier par des moyens artificiels (protections individuelles ou engrillagement), lorsque l'équilibre forêt - gibier n'est pas atteint."<sup>4</sup>

Petit zoom sur le CRPF Limousin

On l'a vu, les rédacteurs de la brochure du CRPF Limousin sont d'accord avec ceux du Languedoc-Roussillon. Mais ils vont un peu plus loin. Eux aussi pointent le risque de privilégier certaines espèces d'ombre : "Le reproche souvent adressé à la gestion en futaie irrégulière par rapport à l'évolution du climat (?) est de favoriser les essences d'ombre, comme le hêtre notamment au détriment du chêne sessile, le Sapin au détriment du chêne ou du Pin sylvestre plus résistants. Dans un mode de gestion "attentiste" ou trop "opportuniste" pour minimiser les coûts ce risque est réel." C'est drôle comme on ne voit jamais ce genre de reproche dès qu'on parle de gestion régulière... D'ailleurs ces organismes ne parle pas "d'inconvénients" en la matière. Il semble que la futaie régulière soit réellement la norme, que l'on ne remet plus en question tant elle a prouvé son bien-fondé. Pour mieux cerner les avantages et inconvénients (de la futaie irrégulière, cela va sans dire), le CRPF présente un tableau synthétique avec entrées thématiques, où chaque critère reçoit une note. Par exemple, dans les critères "Stationnels", la futaie irrégulière reçoit 2 étoiles (très adaptée) en cas "d'hydromorphie marquée", car elle permet "d'éviter la remontée des nappes". On aurait aimé que le tableau soit comparatif : futaie irrégulière d'un côté, et régulière de l'autre... Mais non, là encore, la futaie régulière est bien au-delà des évaluations de ce type. Quelques perles quand même : pour les critères environnementaux, relatifs à l'équilibre forêt-grand gibier, la futaie irrégulière n'a qu'une étoile (juste adaptée) et il est dit en observation "éviter peuplements monospécifiques ou trop denses sur surfaces trop importantes"... Magnifique, non ? Et dans le critère "protection des habitats d'intérêt écologique nécessitant le maintien d'un couvert boisé", il est recommandé de "laisser un couvert"... Ont-ils seulement fait l'effort de se ren-



Futaie irrégulière de chêne en Bourgogne

seigner sur la définition même de la futaie irrégulière ? Ou cela participe-t-il de la plus monstrueuse mauvaise foi ? Pour finir, dans les critères relatifs à la "sensibilité au paysage", la futaie irrégulière reçoit une étoile "A condition de créer et de conserver des ouvertures ; sinon risque de monotonie"... Il est vrai que la gestion en futaie régulière ne présente aucun risque de monotonie, et offre très régulièrement des ouvertures... radicales.

Non, tout n'est pas à jeter...

Malgré tout, dans ces brochures on peut trouver des informations pertinentes permettant de se faire une idée de ce qu'est la futaie régulière. Et il est quand même assez encourageant de voir ces organisations en proposer. On en garde malgré tout, en tant que non spécialiste, un arrière goût de parti pris. Comme si ces structures s'étaient senties obligées de parler de la futaie irrégulière, mais sans y croire, pour faire plaisir aux écolos et qu'on ne puisse pas leur reprocher de faire l'impasse. En attendant, si leurs efforts s'arrêtent là, on ne peut espérer voir les pratiques changer, ni même évoluer.

Eliane Dervin

1) N° 189, octobre 2009 et n° 195 octobre 2010.

2) "La futaie irrégulière ou futaie jardinée" Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon <http://www.crfp-lr.com>.

3) La futaie irrégulière – généralités, mars 2011, CRPF Limousin. <http://www.crfp-limousin.com>

4) La futaie irrégulière, Texte issu du SRGS de Bretagne consultable sur le net [www.crfp.fr](http://www.crfp.fr).

# Forêt : de la fermeture

Claire Labrue, géographe à l'université de Limoges, travaille sur les impacts du reboisement en terme de sentiment d'enfermement. Ou comment

## De la fermeture à l'enfermement.

Dans de nombreuses régions rurales, de moyenne montagne notamment, le XX<sup>e</sup> siècle aura été celui de la fermeture des paysages. Le Plateau de Millevaches est l'exemple type de l'inversion paysagère : les espaces ouverts agropastoraux sont devenus pour la plupart forestiers. Le taux de boisement moyen y est passé de 2 % au XIX<sup>e</sup> siècle à 53 % à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

La reconquête forestière a été telle que les peuplements se retrouvent aujourd'hui à proximité des lieux de vie. Ce rapprochement spatio-temporel se traduit par la formation de clairières d'un nouveau type, issues non d'un processus d'ouverture par défrichage comme les clairières traditionnelles, mais bien d'un processus de fermeture par reboisements. Les arbres cernent véritablement maisons, villages et bourgs. Il est alors possible de parler d'enfermement par la forêt, c'est-à-dire de la fermeture paysagère vécue par les habitants depuis l'intérieur de la forêt.

## Les impacts paysagers de la forêt proche sur l'habitat...

Du fait de la hauteur de ses arbres et de sa linéarité, la lisière quand elle est proche des maisons est semblable à une paroi opaque, véritable clôture des paysages. Celle-ci engendre des désagréments sur l'habitat : vues bouchées et manque de lumière. L'empreinte paysagère de la forêt, en raison de ses grandes dimensions, est tellement forte qu'elle ne peut laisser l'habitant insensible. L'observateur prend conscience de l'impact considérable des

arbres dans la construction des champs d'ouverture visuelle et réalise l'obstruction paysagère engendrée, notamment lorsqu'il a eu l'opportunité de voir pousser les arbres et de noter à proprement parler la fermeture progressive des paysages. De plus, la forêt, surtout si elle est monospécifique, a tendance à homogénéiser le relief, à déconstruire les grandes lignes d'un paysage, si celui-ci est constitué de formes molles et de pentes peu marquées comme en Montagne Limousine (modèle alvéolaire). L'observateur - habitant perd alors les



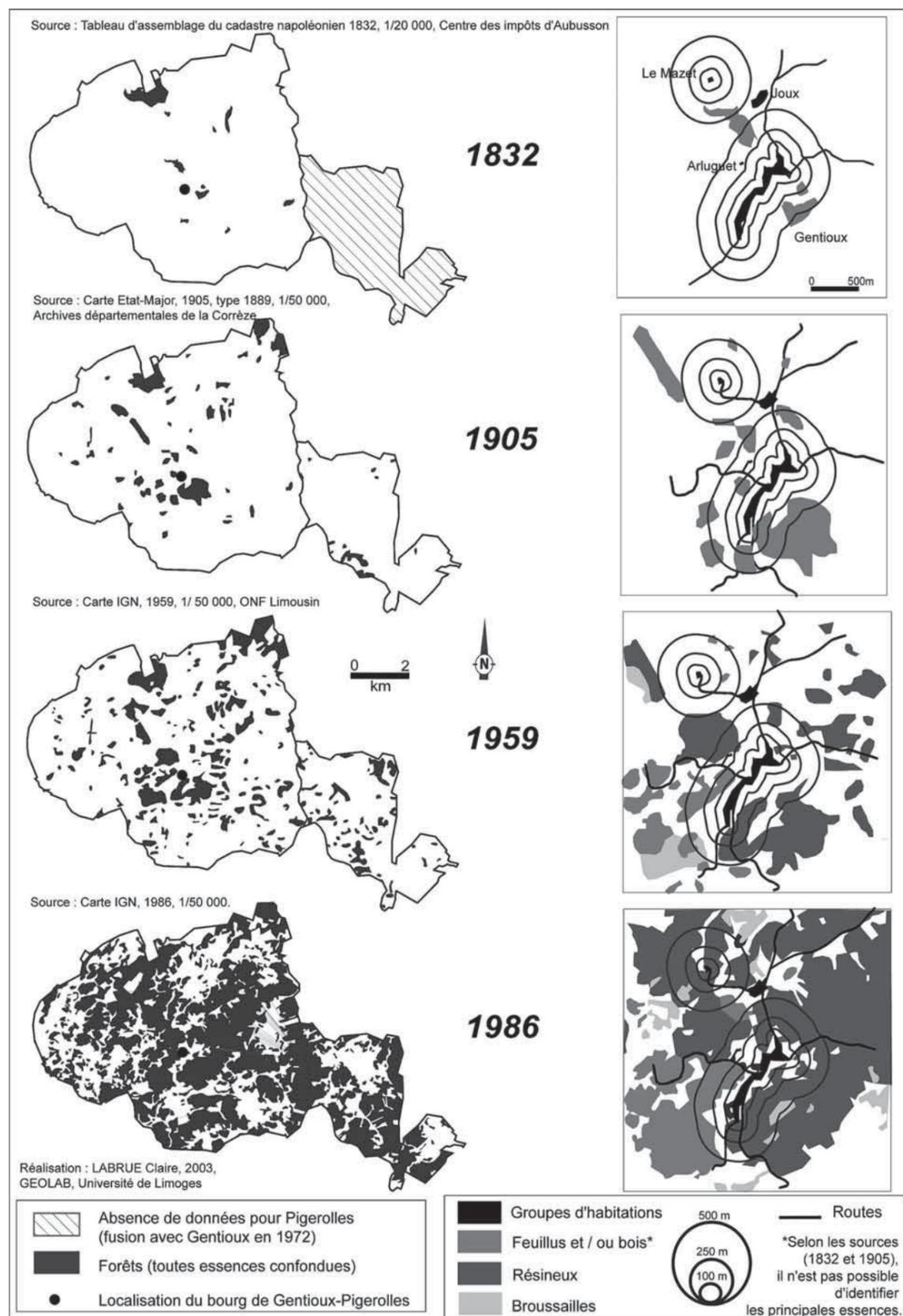
Exemple de l'impact paysager d'une lisière de douglas, véritable mur sur Millevaches, un après-midi à la mi-avril. Cliché : Claire Labrue, 2004

points de repère pourtant nécessaires pour se situer et donner le sentiment de connaître et maîtriser son espace. Un habitant habitué à randonner explique à ce sujet "[qu'il] fait beaucoup de marche. Sans ça, [il] ne verrait pas les pentes qui descendent au sud et qui montent de l'autre côté [de son habitation]". A proximité, l'habitant remarque également que la forêt altère la lumière et détermine pleinement l'ambiance des lieux habités. Comparée à des surfaces ouvertes (surfaces en eaux, terres agricoles, landes), la forêt obscurcit les paysages, d'une part à cause de la faible luminosité des arbres, notamment celle des résineux aux teintes généralement sombres réfléchissant peu la lumière ("la boîte d'épinards"), et d'autre part à cause de l'étirement de leur ombre portée : "la chape de plomb", "une masse noire". Les peuplements forestiers, là encore dans le cas de résineux au feuillage sempervirent, constituent à l'instar d'un couvert nuageux, de véritables filtres, pour ne pas dire obstacles, à l'ensoleillement direct des habitations qui se retrouvent alors à l'ombre, été comme hiver : "[on] regrette en hiver la venue du soleil, il se fait un peu plus tardivement [...]"; "[...] Il faut passer une année, voir toutes les saisons. La vie est très dure. Obscurité, je reviens toujours à ça". Il semblerait alors que la forêt à proximité procure bien des désagréments et peu d'aménités. Pourtant il est, par exemple, évident qu'une forêt implantée au nord d'une habitation n'aura pas du tout le même impact paysager qu'une même forêt implantée au sud. La première n'empêche aucunement l'ensoleillement de la maison contrairement à la seconde. Mieux encore, elle peut protéger des vents froids. L'ombre est différemment appréciée selon des facteurs tels que l'exposition de l'habitation cumulée à l'implantation de la forêt par rapport à celle-ci, la hauteur des arbres, le dénivelé, les saisons, les types d'essence qui font varier considérablement son étirement et sa densité.

...qui impliquent un ressenti déterminé par des variables socio-culturelles.

La perception de la forêt et de ses impacts n'est pas statique et évolue au fil du temps. L'enfermement qui peut être choisi au début, à un pas de temps court, devient par la suite un enfermement subi, lorsque le temps de sédentarisation dans la clairière devient plus long.

A l'échelle de la saison notamment estivale, l'enfermement est plutôt choisi. L'habitant, bien souvent résident secondaire ou néo-rural, s'isole pour son bien-être dans un "coin tranquille", un lieu en pleine nature, ou perçu en tant que tel. Or à l'échelle de l'année, la perception de la proximité forestière change : "quand je suis arrivé ici, je trouvais ça sympa, mais à force c'est oppressant". En effet, cette échelle temporelle fait prendre conscience à l'habitant, d'une part, d'une certaine inertie apparente des paysages du fait de l'absence d'un cycle phénologique visible de la très grande majorité des conifères plantés, et d'autre part, des



Evolution des boisements sur la commune de Gentioux-Pigerolles et formation de la clairière autour du bourg de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

# Culture à l'enfermement

ment la forêt, ici sur le plateau, peut vite devenir étouffante...



mur sombre et ombrageant face à la mairie d'Alleyrat, plateau de  
004

impacts paysagers quotidiens cités précédemment. Les années passent et l'habitant remarque que "la végétation pousse à une vitesse pas possible", en cela aidée par la gestion forestière révélant le caractère industriel de la forêt : "on rase tout et on recommence" ; la forêt est au demeurant comparée à "un champ de maïs".

L'évolution perceptible de la forêt par les habitants est en corrélation avec la temporalité industrielle de celle-ci. En témoignent trois extraits d'entretiens qui relatent cela : "Quand les sapins étaient petits, c'était joli" ; "aujourd'hui c'est tout bouché" ; "j'espère qu'ils les auront coupés avant qu'on soit mort !". Les risques tempête et particulièrement incendie, pourtant faibles sur le Plateau, mais très présents dans les esprits, donnent une ampleur particulière au sentiment d'enfermement, comme l'affirme une habitante de Gentioux : "s'il y a le feu, on est mal". Les dessertes routières et les entrées du bourg sont effectivement toutes bordées de forêt. Cette configuration spatiale laisse penser aux habitants qu'en cas d'incendie de grande ampleur, le bourg serait encerclé par les flammes et il ne serait pas alors possible d'en sortir. Enfin il existe un autre pas de temps que la forêt millevacquoise atteint tout juste, c'est le siècle qui est l'échelle de l'assimilation culturelle. Les Millevacois ont connu les anciens paysages couverts de landes et s'en souviennent avec nostalgie : "Ce qui faisait mal au coeur parfois, c'était de savoir qu'une prairie avait été cultivée pendant des générations et des générations et puis un beau matin, on arrivait et on voyait planté un sapin tous les dix mètres". D'autres ont bien moins connu ces paysages, mais ils ont reçu en héritage l'ancienne culture du Plateau encore très prégnante dans les esprits.

Seuls les propriétaires forestiers qui s'impliquent dans la gestion de leur patrimoine, sont porteurs d'une culture forestière naissante ; l'extrait d'un échange entre un propriétaire et un non-propriétaire est très éloquent à ce sujet :

- La propriétaire : "On a rejeté la forêt ici parce que nous sommes une région jeune en forêt. Si vous êtes dans le Jura ou les Vosges, tous ces pays qui ont déjà vécu du bois, les gens l'acceptent. On accepte le bois parce que le bois y est depuis X temps. Donc ils ont appris à savoir exploiter la forêt. Ils en sont à la forêt jardinatoire, c'est-à-dire que ça ne se replante plus là-bas, ça se fait de génération en gé-

nération. On est arrivé ici, qu'est-ce qu'on pouvait faire ? Tous ces arbres ont le même âge, donc ce qui fait, comme c'est uniforme, qu'on en a marre. Si on avait du dégradé : des jeunes, des moyens... on aurait pas cette homogénéité qui écrase. Donc vous l'accepteriez dans votre paysage, vous trouveriez ça sympa".

- Le non-propriétaire : "On a connu autre chose, c'est la transition qui a du mal à passer".

- La propriétaire : "On essaie de faire aussi une région forestière".

- Le non-propriétaire : "Au bout de trois générations, vous voyez ça différemment".

Ce n'est pas tant le peuplement forestier lui-même qui enferme que ce qu'il représente, c'est-à-dire une identité autre que celle, agropastorale, qui est associée au Plateau : "on est en train de transformer la Corrèze en Vosges avec tous ces sapins !" ; et qui a été engloutie sous la voûte forestière : "Quand j'étais petit, il y avait des collines entières, violettes de bruyère. C'était magnifique.

Aujourd'hui, il faut aller les chercher !" Pourtant, habiter la forêt n'est pas nouveau et cela n'entraîne pas nécessairement un sentiment d'enfermement. Dans les régions anciennement boisées et habitées, il existe une véritable culture forestière. La problématique de l'enfermement ne se pose pas, ou tout du moins, ne se pose pas de la même façon. Dans les Vosges du Nord et les Maures par exemple, où les taux de boisements sont supérieurs

(respectivement 60 % et 62 %) à ceux du Plateau de Millevaches (53 %), la forêt n'est pas perçue de prime abord enfermante, car traditionnellement son foisonnement végétal et clôturant a toujours été maintenu à distance par les pratiques sylvo-agropastorales. Sur le Plateau où l'effet clôturant d'une forêt était de-

puis longtemps annihilé par la dent du mouton, les reboisements se sont effectués au gré des abandons des exploitations paysannes sans se soucier des problèmes de fermeture paysagère et d'enfermement à moyen et long terme. La méconnaissance de l'effet clôturant de la forêt, due

non seulement à l'absence de culture forestière mais aussi à la disparition de pratiques paysannes qui auraient pu tenir la forêt éloignée des lieux de vie comme dans d'autres territoires forestiers, a entraîné une distribution spatiale entre les secteurs agricoles, par définition ouverts, et les secteurs fermés forestiers qui ne satisfait pas à la nécessité d'ouverture des sites habités et mène au sentiment d'enfermement.

La forêt apparaît donc comme un écran manifeste : un écran aux champs visuels, un écran à l'ensoleillement, un écran aux vents froids, un écran, également, à la mémoire, au passé du plateau. Cependant elle demeure aussi et avant tout un écrin, un cadre idéal à l'habitat, car la forêt symbolise fondamentalement la nature. Les habitants du plateau aiment la forêt, "mais pas trop près" et ils ont tout à fait conscience de la richesse qu'elle apporte à leur territoire.

Entretien à plusieurs voix :

- "C'est l'ensemble du Plateau que j'aime. C'est les tourbières, c'est les bruyères, c'est les forêts, j'adore les forêts !" [...]

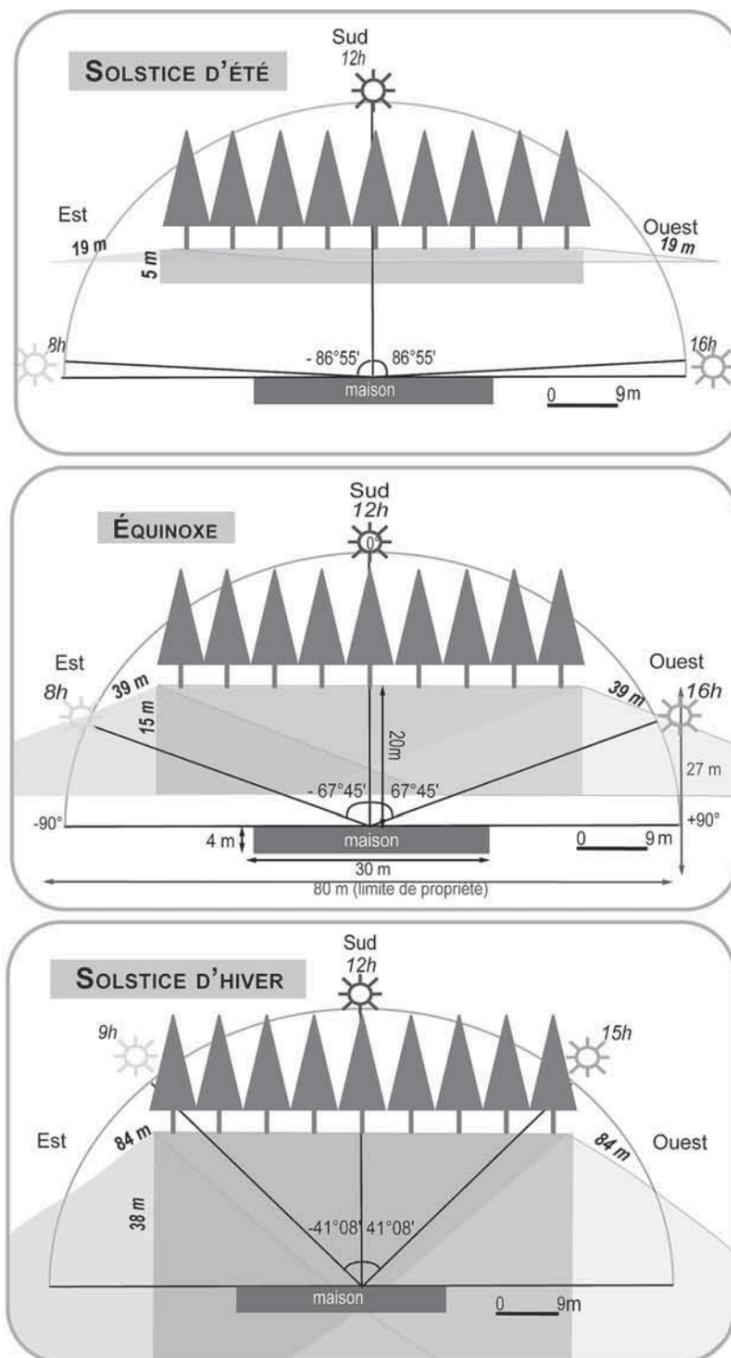
- Malgré les sapins, on en est amoureux de ce pays.

- Tu m'étonnes ! C'est parce qu'on est amoureux de ça, qu'on est si exigeant aussi !

Claire Labrue  
Géographe - Université de Limoges

Extraits d'entretiens menés par moi-même auprès des habitants.

Liens pour compléter la lecture de l'article :  
Labrue Claire, "La forêt : écran ou écrin de verdure autour de l'habitat ? L'enfermement par la forêt", Cafés géographiques, rubrique Vox Geographi, URL : [http://www.cafegeo.net/article.php?id\\_article=2015](http://www.cafegeo.net/article.php?id_article=2015)  
Labrue Claire, "La forêt comme clôture. L'enfermement de l'habitat par la forêt", Revue en ligne Projets de Paysage, Actes des Journées Doctorales en Paysage - 3 et 4 décembre 2009.



■ ombre portée du matin  
■ ombre portée de l'après-midi  
■ ombre portée à midi (soleil au zénith)

Lisière de douglas : hauteur = 15 m ; longueur = 54 m  
Les heures sont solaires.

Réalisation : LABRUE Claire,  
GEOLAB - 2008, Université de Limoges  
Source : Info Solaire - CERMA

Evolution de l'étirement de l'ombre portée sur terrain plan d'une lisière de 15 mètres de haut au cours de la journée et de l'année.  
Exemple établi à partir de l'ancienne ferme isolée du Mazet, commune de Gentioux-Pigerolles.

(IPNS n°34, mars 2011 - réactualisé)

# Les enjeux de société

Sur le plateau la forêt se discute depuis belle lurette : d'un coté l'angoisse de la catastrophe annoncée, de l'autre développement des potentialités du pays, des richesses de demain. On ne peut pas dissocier la forêt de l'histoire. On ne peut pas la prendre à la légère non plus : on s'engage pour des décennies, voire des siècles, elle façonne paysage, climat et vies humaines.

## Une vision du territoire

Un article du n°38 d'IPNS présentait les résultats de l'étude prospective de la DATAR "Territoire 2040" concernant les espaces de faible densité, dont nous ne pouvons ici que noter le triste réalisme. Le Plateau est un territoire d'innovation, et des perspectives à 30 ans, nous observons d'ores et déjà les prémisses. Le scénario des "plateformes productives" de la DATAR envisage la mainmise de firmes privées qui gèrent et exploitent le territoire à des fins de production, comme un "espace ressource". Et nous entrons de plain-pied dans ce cas de figure, ainsi que cela est mentionné dès les premières lignes du PPRDF : "La production constitue la fonction principale des massifs, à l'exception des zones périurbaines (demande sociale) et des zones à enjeux environnementaux ou patrimoniaux identifiés".

Cette prééminence de la fonction de production se traduit tout à fait dans la manière dont sont définies les orientations du territoire en termes de gestion forestière, avec d'une part une faible concertation avec les habitants au profit de cercles décisionnaires extérieurs au territoire, et d'autre part avec une orientation vers l'industrialisation des modes de production directement liés à l'industrialisation des modes de consommation. La filière réfute le terme de "forêt industrielle" pour qualifier le mode de production de bois dominant sur le territoire, lui préférant le terme de "forêt de plantation". Ce terme d'industrialisation ne relève pas d'un jugement de valeur, mais d'un constat. En effet, le mode de gestion forestière sur le Plateau possède au moins trois caractéristiques fondamentales du processus d'industrialisation :

1) la mise en oeuvre d'économie d'échelle (plus grandes parcelles => plus gros engins => moins d'hommes => meilleure rentabilité).

2) une évolution des acteurs vers le modèle des holding (les trois coopératives présentes sur le Plateau sont issues de la fusion de plusieurs petites coopératives).

3) la division des tâches et du travail entre de multiples opérateurs ne réalisant chacun qu'une partie des travaux sur la chaîne de production.

Nous sommes donc bien dans le scénario du territoire en tant que plateforme de production industrielle ayant pour vocation d'alimenter des bassins extérieurs au territoire.

**Les ruraux et les citoyens**  
Cette exportation de la ressource, même si elle est créatrice de richesse économique pour le territoire (tout en dégradant le réseau routier), impose une hiérarchie des priorités entre les besoins des ruraux et des citoyens. L'approvisionnement des chaufferies industrielles situées aux abords des villes prévu dans le PPRDF implique un conflit d'usage direct avec l'utilisation du bois notamment de chauffe par les habitants du Plateau, conflit déséquilibré au demeurant. Et pour répondre à cette vocation productive, peu importe si l'aménagement du territoire disloque



Gestion "durable" PEFC à Neuvialle (Peyrelevalde)

les liens sociaux locaux. Un exemple parmi d'autres, l'étude d'urbanisme menée par l'Arban sur le bourg de Gentioux met clairement en évidence l'intrusion des forêts de production à l'intérieur même du bourg, rompant de la sorte son intégrité. Une habitante, native de Gentioux témoigne : "ici on est comme les fourmis, on vit sous les bois." Retrouvons également ici un autre scénario de la DATAR : celui de "l'avant-scène des villes" ou de la subordination de la campagne par une ville qui en impose les usages : le Plateau comme terrain de loisirs pour les citadins. Cette fonction paraît difficilement conciliable avec la fonction première de production. A moins que les touristes ne s'éloignent pas des abords du lac de Vassivière. La "Perle du Limousin" dans son écrin de coupes rases...

## Le patrimoine commun et la propriété privée

Dans son communiqué de presse et ses interventions radio, M. Barbier, Président du Syndicat des propriétaires Forestiers du Limousin, martèle que "du fait du code forestier, le choix d'une gestion forestière appartient au forestier privé qui, en fonction des différents enjeux qui s'appliquent à sa forêt, choisit telle ou telle option de gestion durable." Étrange droit de propriété à deux vitesses, qui veut qu'un particulier ne puisse construire un abri de jardin de plus de 5 m<sup>2</sup> sans autorisation, alors que les pouvoirs publics ne peuvent s'opposer à des coupes-rases de moins de 4 ha (40 000 m<sup>2</sup>)... Pourtant l'impact des pratiques sylvicoles actuelles n'est pas anodin, que ce soit sur le paysage, la qualité de l'eau ou la fertilité du sol. Les choix de gestion identifiés par l'INRA comme affectant la qualité des sols et leur

capacité productive sur le long terme sont "l'introduction d'essences performantes qui produisent beaucoup de biomasse, le raccourcissement des révolutions, la récolte de la biomasse totale, le maintien d'un sol nu pendant les phases de récolte et de régénération, la récolte des rémanents d'exploitation qui redevient d'actualité avec les engagements sur le bois, source d'énergie". Bref, la ligniculture du Plateau.

Les parcelles sont sur le territoire très majoritairement privées, mais le territoire reste collectif – et c'est bien pour équilibrer ces tensions dialectiques qu'existent les réglementations. Mais

Parler de "forêt industrielle" ne relève pas d'un jugement de valeur, mais d'un constat

la sacralisation de la propriété privée relève d'un mouvement global de l'histoire depuis la Révolution, et ce d'autant plus localement. Sans remettre en cause le droit d'un individu à jouir de ses

biens, le choix unilatéral de pratiques maximisant le profit individuel au détriment de l'intérêt général relève soit d'un ultralibéralisme égocentré (une "dissociété", selon Jacques Généreux) soit de l'anarcho-individualisme. Mais dans tous les cas, ce choix s'oppose à tout projet de "société", puisque "faire société", c'est être et "faire ensemble" (d'après le Larousse, une société est "une association organisée d'individus en vue de l'intérêt général"). C'est un déni de la *res publica*, la "chose publique". Un siècle après avoir viré le sabre et le goupillon, nous vivons maintenant sous la coupe du sapin et du Bouthillon (merci de n'y voir qu'une amicale plaisanterie). Que de progrès...

## Et l'environnement ?

Si même les habitants, encore dotés si ce n'est d'un pouvoir, au moins d'une capacité de s'exprimer, ne sont

pas pris en compte dans les choix de gestion du territoire, comment le serait la nature, cette "grande muette" ? Il faut 10 minutes pour détruire un arbre de 300 ans, patrimoine de 10 générations. Alors que certains trouvent cela rédhitoire, d'autres manifestement se passent des dernières lettres (merci Desproges). La preuve ? Publicité pour les tronçonneuses Husqvarna : "Faites-vous enfin plaisir : maîtrisez la nature".

Le PPRDF aborde cette problématique. Des actions sont bien prévues sur l'axe de la "gestion durable de la forêt en lien avec les territoires et pérennité de la ressource", et consistent uniquement en ... de la communication ! Enfin, rassurons-nous, les forêts du territoire sont déjà durables, puisque "certifiées" PEFC. La plaquette de communication de PEFC indique : "Biodiversité, loisirs, récolte du bois... La forêt est généreuse pour tous. Avec PEFC, vous garantesz sa prospérité." Sans aucun doute, allez voir à Neuvialle, au pied des éoliennes de Peyrelevalde, la prospérité des coupes rases...

## Une nécessaire concertation sur la forêt

Un réel feu de forêt serait dommageable pour tous. Touchons du bois pour que cela n'arrive pas. Il est nécessaire que les pouvoirs publics et la filière intègrent les habitants dans les choix de gestion de leur territoire. La concertation et la prise en compte des aspirations de chacun sont indispensables, c'est bien cela la multifonctionnalité. Et aussi la garantie de la paix sociale. 70 ans après la dernière, faut-il encore le dire : "Maudite soit la guerre..."

Gaël Delacour  
(IPNS n°42, mars 2013)

# que cache la forêt

## Un territoire devenu forestier

La forêt naturelle du plateau est feuillue, exception faite de pins en bordure de tourbières et genévriers dispersés. Le reboisement spontané des landes abandonnées est lent et passe par des stades de peu d'intérêt économique. Les plantations résineuses répondent à l'accroissement de la demande du bâtiment et de l'industrie. Les reboisements ne sont souvent ni précédés d'études, ni suivis de travaux suffisants d'entretien. La discussion opposant feuillus et résineux n'aboutit à aucune solution satisfaisante. Des termes de gestion forestière "productiviste" ou "proche de la nature" permettraient certainement d'appréhender mieux la question.

Peu à peu le plateau s'habitue à devenir un territoire forestier. La gestion des bois entre dans les moeurs. Les discussions sur la bonne forêt pour le plateau restent vives, mais l'opposition systématique à la forêt devient rare. L'enjeu de demain sera que tous

les usagers se reconnaissent et se respectent. Si les habitants veulent que le plateau soit une terre d'accueil pour randonnées, pêche et chasse, champignons et vacances vertes, il faudra qu'ils se reconnaissent dans leur pays boisé. Les forestiers auront besoin du soutien de la population, des mairies, des communautés territoriales. Il faut qu'ils apprennent à respecter les autres productions de la forêt ; elle n'est pas que mètres cube de bois et rendements optimisés. Les forêts abritent de la nature essentielle, indispensable pour assurer la durabilité de la ressource. La protection des berges d'un ruisseau à truites, d'un vieil arbre aux trous de pics avec gîtes de chauve-souris, d'une tourbière aux plantes rares, tout cela n'est pas une fantaisie d'écologiste coupé du monde, mais plutôt un mortier qui assure la pérennité du pays.

Hans Kreuzler,  
Technicien sylvicole indépendant



### Une com' qui se plante !

Les organisateurs de la Fête de la forêt (juillet 2012) à Royère ne pourront sans doute jamais comprendre les personnes qui critiquent la ligniculture. La preuve en regardant le somptueux dépliant destiné à présenter leur manifestation. Pour montrer que la forêt est un lieu de loisirs et de détente, ils ont choisi une photo, mais pour démontrer tout le contraire : la forêt anonyme, froide, industrielle, celle qui vous fait fuir plutôt que celle qui vous attire. On y voit deux gamins jouant dans une plantation des plus sinistres, sans mystère et sans beauté... Le rêve de la forêt de demain sur le plateau ?

## La forêt limousine une chance à ne pas gaspiller

**P**ourquoi une chance ? Parlons d'abord d'une essence qui est implantée d'une manière forte, dans la diversité des feuillus et des résineux, sans être une monoculture : je parle du douglas. La forêt, en douglas, représente 76 000 hectares en Limousin soit 38 % de la surface des résineux. Les résineux et feuillus sont à parts égales : 50 % chacun. Le douglas présente de nombreuses qualités : bois rouge, imputrescible, résistant mécanique, le plus fiable des résineux. Lorsque l'on fait une sylviculture de haute qualité, en vue d'une régénération naturelle, il a encore d'autres attraits : il peut se dérouler et se trancher et aura le pouvoir, dans un avenir proche, de remplacer les bois exotiques; la régénération naturelle, d'autre part, résout les problèmes d'attaques d'hylobes et de chevreuils; elle permet un revenu étalé dans le temps; elle sauvegarde un environnement diversifié, une écologie appliquée à une gestion durable; la sauvegarde du sol forestier est maintenue, ainsi que la rétention du CO<sup>2</sup> par la formation des nouvelles générations d'arbres. Sylviculture raisonnée et traitement pour haute qualité sur plus de 6 000 hectares à l'heure actuelle, sont véritablement une chance. Car, avec l'aide des pouvoirs publics et politiques, nous pourrions voir s'installer de nouvelles entreprises de première et deuxième transformation du bois sur notre magnifique territoire vert. D'autant plus qu'avec le changement de climat, c'est cette sylviculture dynamique qui sera gagnante : l'eau arrivera au pied de l'arbre, car la forêt sera ouverte. D'autres essences comme le cèdre, le mélèze, le hêtre, peuvent être cultivées de la même façon.

### La formation des techniciens forestiers

La formation de nos techniciens forestiers est à améliorer et à adapter à l'évolution actuelle. Et aussi préparer des cadres supérieurs pour une forêt qui le mérite avec ses 700 000 m<sup>3</sup> actuellement sur le marché, et dans les dix ans à venir plus de 2 millions de m<sup>3</sup>; elle est une préoccupation légitime aujourd'hui pour ne pas être absent demain. Pour gagner ce challenge, développons un centre de recherches avec l'université et l'école forestière de Meymac.

### Le sylvo-tourisme

Le tourisme vert peut être un facteur favorisant le respect des arbres dans le sens en particulier où on leur donnerait plus de temps pour vivre. Un humain quittant tôt la vie n'a pas eu le temps de s'épanouir, pour l'arbre c'est la même chose; s'il est coupé en pleine jeunesse, à 30 ans par exemple, en coupe rase, c'est à la fois très dommageable pour lui, pour le sol lessivé, l'écosystème est anéanti, le sol s'acidifie encore plus. La forêt se cultive, et redonne ce qu'elle prend à la terre. L'esprit forestier peut bien sûr se diffuser de proche en proche, notamment dans les visites touristiques des forêts.

### Les infrastructures

La voirie est un élément capital pour accéder aux peuplements. Le développement des routes forestières doit continuer et s'amplifier avec une aide, toujours incitative, par les communes. Même importance pour les aires de dépôt, à aménager à l'arrivée des chemins forestiers. Les propriétaires forestiers, les exploitants agricoles, sont des partenaires incontournables pour ces réalisations.

Georges Nadalon, conseil en gestion forestière

(IPNS n°42, mars 2013)

## Conciler économie et écologie en pensant à long terme

### Réflexion d'un ingénieur forestier, qui a passé sa retraite à travailler tous les jours dans sa forêt du Cantal.

Le problème est de concilier économie et écologie. Pendant que les arbres s'accroissent à leur rythme, doucement, les forestiers s'efforcent d'élaborer des modèles de sylviculture répondant aux besoins de la société. Malheureusement, personne ne peut savoir aujourd'hui quels seront ces besoins dans 30 ou 50 ans, délais nécessaires pour récolter les produits résultant de ces modèles. Un gestionnaire forestier ne vit pas assez vieux pour mesurer les conséquences de ses actes, car la forêt réagit lentement, et de façon parfois imprévisible. C'est pourquoi l'idéal serait de cultiver sans à-coups une forêt qui reste stable et puisse remplir simultanément les trois fonctions : production, protection et fonction sociale.

### Pour la futaie irrégulière et mélangée

Bien que ce soit une attitude fréquente chez les sylviculteurs, il est peu raisonnable d'orienter la production à long terme vers la satisfaction d'un besoin particulier immédiat. Le risque est grand qu'au jour de la récolte, les produits soient mal adaptés, la demande ayant évolué. Un bon gestionnaire forestier doit d'une part préserver la qualité de son outil de production, le rendre plus résistant aux aléas climatiques ou biotiques, mais d'autre part ouvrir "l'éventail des choix" pour ses successeurs. Leur transmettre des peuplements facilement adaptables à la satisfaction des besoins nouveaux. C'est pour ces deux raisons qu'un intérêt croissant se manifeste pour la futaie mélangée et irrégulière, malgré les contraintes de gestion qu'elle implique. Mais ce mouvement ne doit surtout pas devenir une mode et le débat ne doit pas se transformer en polémique.

Michel Hubert, ingénieur forestier à la retraite.



# Paysans et forestiers retour sur quelques conflits emblématiques

144 000 ha de forêts en Limousin au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, plus de 500 000 aujourd'hui ; des communes boisées à 60 % quand on ne pouvait y voir que quelques arbres un siècle auparavant. Un bouleversement en terme d'occupation de l'espace ! Si le motif – réel – de la déprise agricole est invoqué à satiété pour justifier cette révolution paysagère, l'abandon des terres conduisant fatalement au boisement, "tout plutôt que la friche", il ne faudrait pas croire pour autant que cette évolution fut acceptée de bon cœur et massivement partagée.

Aussi évidente et naturelle qu'elle puisse paraître dorénavant, la forêt fut en effet objet de conflit, notamment dans les années soixante-dix, et lieu d'expression des tensions à l'œuvre dans une société elle-même en pleine mutation. Car la "bagarre" entre forestiers et paysans plonge ses racines dans la transformation de la société rurale locale, et dans son insertion massive dans une économie globale. Alors que l'ingénieur des Eaux et Forêts Marius Vazeilles diffuse au début du XX<sup>ème</sup> siècle l'idée que le développement d'une futaie jardinée d'essences mélangées, sur les landes et pentes inutilisées de la montagne limousine, procurerait à la petite paysannerie locale un complément appréciable de revenu et une capacité d'investissement pour se moderniser et se maintenir, le modèle de développement de la forêt qui s'impose dans l'après seconde guerre mondiale se situe aux antipodes. Sous l'égide de l'État, et de son bras armé le Fonds Forestier National, on assiste alors à une course aux boisements en résineux, avec une logique de rentabilité rapide. Epicéas, douglas, sapins de Vancouver..., la monoculture de conifères occupe l'espace, y compris les bonnes terres agricoles, et enserrme les villages à l'occasion des départs en retraite et de la vente des fermes.

ploiement de stratégies économiques portées par des élites économiques et politiques exogènes au territoire, ou relayant des intérêts extérieurs à celui-ci. En s'appuyant sur des structures fortement capitalisées – sociétés forestières créées par de riches familles d'émigrés ayant conservé localement un patrimoine foncier ou par des spéculateurs – il s'agit alors de faire de cet espace un territoire à vocation forestière (et touristique), notamment tourné vers la réponse aux besoins de l'industrie papetière. Autant dire que ce mode de mise en valeur heurte la conscience des habitants de la montagne, tenus à l'écart de ces choix. Le monde agricole, en particulier, se rebiffe, l'arrivée dans les années soixante-dix de néo-ruraux politisés, syndiqués, porteurs des utopies de l'après soixante-huit servant de catalyseur au déclenchement de quelques luttes restées emblématiques.

"Non à l'enrésinement, non au cumul des terres" Exemple parmi d'autres – que l'on pense aux actions menées sur la ferme de la Conche ou à Beaubier, sur la commune de Royère de Vassivière -, la manifestation des Bordes, à la Villedieu, le 15 mai 1977, illustre à merveille la nature de ces conflits et les modèles sous-jacents dans lesquels ils s'inscrivent. Ce jour-là, à l'initiative de l'association "Vivre dans la

## ENVIRONNEMENT

### "Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon"



LA VILLEDIEU. — « Toutes les terres, qui ont été abusivement enrésinées, doivent être déplantées ». C'est ce qu'ont affirmé hier, quelques cinq cents manifestants, venus marcher sur la ferme des Bordes, une bonne centaine d'hectares de sapins entre La Villedieu et Faux-la-Montagne. Venus à l'appel de « Vivre dans la montagne limousine », ils l'ont dit avec la vigueur de la jeunesse, avec la conviction de ceux qui ont le cœur occitan et écologique, avec la foi de ceux qui aiment « le pays ».

« Ici, aux Bordes, a lancé Philippe Betton au nom de « Vivre dans la montagne limousine », c'est maison écroulée, terre désertée et enrésinée, sans âme qui vive. Où que se tourne le regard, le sapin lui ferme l'horizon ».

Pendant une heure, les manifestants se sont plongés dans le « désert limousin », en se rendant aux Bordes par un ancien chemin, qui serpente par les bois et les landes.

« Regardez comment l'herbe pousse drue entre ces jeunes sapins, lançait l'homme au porte-voix. Un sacré rendement... Et là quelle étendue plate, facile à labourer ou de faire les foins... »

Le cortège, hérissé de banderoles « Non aux résineux », « Y'en a marre des vocations : armée, nucléaire, résineux, tourisme », « Des forêts oui, des

usines à bois, non », a fait le tour des Bordes. Le drapeau occitan a flotté sur la campagne limousine. André Chandernagor a envoyé un message de soutien. Une délégation de la Montagne Noire est venue de l'Aude. Bernard Coutaud, conseiller général socialiste de Sornac et André Leycure, conseiller général communiste d'Eymoutiers, étaient de la promenade. La pluie ne s'est pas trop fait, remarquer et le soleil a même percé les nuages comme pour mieux souligner le charme de la montagne limousine.

Dans quelques années, ce coin au reflet d'herbe de bruyère et de genêts sera une masse sombre.

« Vivre dans la montagne limousine » refuse cette perspective. Pas seulement pour l'esthétique du paysage. « Il faut revenir ici à un taux de population acceptable et viable », a déclaré Pierre Desroziers. Il faut remonter le taux de population de 10 à 20 habitants au kilomètre carré. Pour cela, il faut rendre aux agriculteurs les terres délaissées ».

Cet objectif est le cheval de bataille de « Vivre dans la montagne limousine ». La pétition suivante a circulé hier. « L'enrésinement abusif est un désastre pour la forêt et les sols. Il ôte au pays toute chance de renouveau d'une vie sociale et de développement.

» Pour que vive la montagne limousine, nous exigeons que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre, pour que cessent les plantations de résineux, que soient déplantées pour être remises en culture les fermes telles que celle des Bordes ».

Elle a été signée par les manifestants et aussi par « Volen Viure al País », le P.C.F., le P.S.U. Elle va être envoyée à tous les maires du plateau de Millevaches.

Cette position de « Vivre dans la montagne limousine » ne va pas manquer de provoquer des réactions.

Faudrait-il, par exemple, payer pour arracher ce qui a été subventionné à la plantation ? C'est une objection à laquelle il ne suffira pas de répondre par une position de principe.

C'est aussi la demande d'une toute nouvelle politique de l'aménagement du territoire. « Il faut en finir », a lancé Pierre Desroziers, avec le système des subventions, moyens de pression. Les communes doivent avoir les moyens financiers d'une politique permettant la vie dans la commune ».

L'objectif de « Vivre dans la montagne limousine » n'est pas seulement un coup d'arrêt à la désertification, mais un pas en avant vers une nouvelle « vie du pays ». Sa réalisation passe par un pas en arrière, effacer les erreurs commises.

## PREVES

### La manifestation des Bordes du 15 mai 1977 dans la presse locale de l'époque

qualité de ses terres et de ses bêtes... "Non à l'enrésinement, non au cumul des terres", le slogan brandi pour l'occasion laisse entrevoir l'opposition entre un modèle d'agriculture durable, ancré dans son territoire, procurant aux paysans les moyens de vivre localement de leur métier et un modèle industriel, à base spéculative, inséré dans des logiques d'échanges régionaux, voire nationaux.

Un modèle économique imposé au forceps  
Généralement pacifique, cette opposition prit parfois des tournures plus radicales. De l'épandage de défoliant (le même que celui qui fut utilisé durant la guerre du Vietnam...) pour éradiquer les jeunes pousses de feuillus - comme à Saint Merd les Oussines -, à la destruction de villages enclavés dans de vastes domaines forestiers - comme à Chanteloube, sur la commune de Soubrebost où une manifestation empêcha in extrémis le travail des bulldozers - les violences, tant physiques que symboliques dénotent la tournure radicale que prit cette "croisade"

pour l'enrésinement de la montagne. Il s'agissait d'imposer au forceps un modèle économique, symbole de "progrès" et de "développement" pour le territoire. Combat "gagné" par la forêt, au demeurant. Faute d'une politique active de soutien à l'installation de paysans, la pression humaine - "la lutte contre la forêt se fait sur l'exploitation" - fut insuffisante pour endiguer les résineux. Reste que ces épisodes de lutte gardent par delà les années une certaine actualité : schéma de développement endogène, co-construit entre acteurs locaux, prêt contre processus de développement exogène, greffé sur un territoire sans véritable dialogue démocratique, les exemples demeurent sur la montagne pour illustrer cette alternative...

Stéphane Grasser

(citations et exemples extraits d'un entretien avec Philippe Betton, agriculteur à Saint Martin Château, ainsi que d'un travail de mémoire de sociologie réalisé par Jean François Pressicaud) (IPNS n°28 - septembre 2009)

NON à l'enrésinement  
NON au cumul  
des terres

L'Association "VIVRE DANS LA MONTAGNE LIMOUSINE"

organise un RASSEMBLEMENT qui a pour but de dénoncer

- l'enrésinement abusif et
- le cumul des terres

qui font mourir lentement notre pays.

Il est URGENT de réagir pour EXIGER que cessent de telles pratiques afin que revive la Montagne Limousine.

LIMOUSINS, le 15 MAI 1977

Rendez-vous à 14 h à la Villedieu pour une MARCHÉ sur les Bordes (ex-ferme plantée).

le pays meurt et  
nous voulons vivre

Une violence faite aux agriculteurs  
Véritable violence faite à l'agriculteur "comme agriculteur, on est contre le bois, on ne peut pas vivre ensemble" cette reforestation massive n'est que marginalement le fait des paysans. Elle se fait même plutôt contre eux, la montagne devenant le support de dé-

Montagne Limousine", 500 personnes marchèrent sur cette ferme qui avait été totalement enrésinée dix ans plus tôt, dans l'indifférence de la SAFER. Vendue à la société "le Domaine de la Villedieu", propriété d'une famille d'émigrés creusois ayant réussi dans le bâtiment à Lyon, c'était une ferme réputée sur tout le secteur pour la

# Acteurs de la forêt : qui gère les forêts du plateau ?

Le Plateau est un territoire forestier : 1 666 km<sup>2</sup> de forêts, soit 53 %. Il est aisé de constater que la gestion de cette forêt est hétérogène : des parcelles de feuillus ou de résineux diversifiées en essences et en âge, jouxtent des futaies régulières monospécifiques de douglas (21,2 %) ou d'épicéa (15,7 %). Tour d'horizon de ces gestionnaires de la forêt qui interviennent sur le plateau.



## Les forêts publiques (12,5 % des forêts du territoire)

L'Office national des forêts (ONF). L'ONF est un office public, créé en 1964 (en succession partielle de l'Administration des Eaux et forêts créée en 1291) dont le rôle est d'assurer la gestion des forêts publiques. Au moment de sa création, Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, déclarait que l'ONF est "un outil à disposition d'une industrie qui a besoin de ses produits". La loi d'orientation forestière de 2001 a élargi les missions de l'ONF à l'accueil du public et à la protection du territoire et de la forêt. La forêt du plateau dépend de l'ONF Centre-Ouest-Auvergne-Limousin, couvrant la Bretagne, le Centre, les Pays-de-la-Loire, le Poitou-Charentes, l'Auvergne et le Limousin.

## Les forêts domaniales

Les forêts domaniales sont la propriété de l'État. Elles relèvent le plus souvent du ministère de l'Agriculture. Dans certains cas, elles peuvent dépendre d'autres ministères, comme le camp de La Courtine, dépendant du ministère des armées. Dans ces forêts, l'ONF définit seul les orientations stratégiques et met en œuvre l'intégralité du processus de gestion et d'exploitation.

## Les forêts communales et sectionales

Les communes peuvent être propriétaires de forêts. Certaines forêts peuvent être la propriété des sections de communes. Selon le Code général des collectivités territoriales (articles L.2411-1 et suivants), "constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de commune". Les sections ont pour vocation la gestion des biens sectionaux, patrimoine collectif des habitants de la section, qui ont la jouissance des biens dont les fruits sont perçus en nature (affouage, cueillette). Ces forêts communales et sectionales peuvent être regroupées dans des groupements syndicaux forestiers (GSF). Selon le Code forestier (article L148-13 et suivants), les GSF sont des établissements publics à caractère administratif, regroupant des personnes morales propriétaires de forêts, dans l'objectif de gérer et d'améliorer la rentabilité de ces forêts. La propriété de ces forêts est

transférée au GSF. Le plus souvent, l'ONF apporte une expertise aux élus pour définir les orientations de gestion de ces forêts. La définition de ces orientations reste théoriquement de l'entière compétence des élus. Cependant, un texte officiel permet aux institutions de déléguer la gestion de leur forêt à des prestataires privés.

## Les forêts privées

87,5 % des forêts du plateau appartiennent à environ 20 000 propriétaires privés, dont un tiers non résidents sur le territoire et un tiers en dehors de la région. Les deux tiers de ces propriétés ont une surface inférieure à 4 hectares, mais en parallèle, de très grandes parcelles sont rachetées par des groupes financiers (banques, assurances...) - avec un objectif d'exonération fiscale ou d'anticipation sur le marché des crédits carbone ? Trois coopératives forestières sont présentes sur le plateau, et gèrent la grande majorité du patrimoine forestier privé. Elles proposent une prestation, incluant gestion des parcelles, travaux de sylviculture et commercialisation.

## Unisylva

Unisylva est une "coopérative forestière créée et gérée par les propriétaires". Basée à Limoges, elle est issue de la fusion en 2004 de six coopératives (Copafor, Coopérative forestière du Centre, Coopérative de Décize, Gedef, Geprobois et Sylvaubois). Ses principaux domaines d'action sont l'exploitation du chêne (43 % du volume commercialisé) et des résineux (52%). Elle représente "la plus grande réserve de douglas de toute la France". Présente dans quatre régions (Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin), elle regroupe 10 500 adhérents, représentant 350 000 ha de forêts, dont 150 000 ha sous "gestion durable". Unisylva est labellisée ISO 14001 et PEFC. Le bois est commercialisé en France, Belgique, Italie et Espagne. Son chiffre d'affaire est de 40 millions d'euros.

## Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL)

La CFBL est une coopérative de propriétaires forestiers créée en 2003 suite à la fusion de la CFL en Limousin-Auvergne et de l'UFOB en Bourgogne. Elle travaille essentiellement sur deux essences : le douglas et le chêne. Elle est présente principalement dans les régions Auvergne, Bourgogne et Limousin, ainsi que dans quelques départements limitrophes ; elle regroupe 10 000 adhérents, re-

présentant une surface de 88 000 ha de forêts. En 2010, la CFBL a commercialisé 614 000 m<sup>3</sup> de bois, pour un chiffre d'affaire de 28 millions d'euros. La CFBL a créé deux filiales : B.BAL, qui développe les granulés de bois, et MECAFOR, société d'abattage mécanisé (rachetée en intégralité en 2007). Elle détient par ailleurs – ainsi qu'Unisylva – des parts dans la société FSA (Forêt et sciages d'Autun), spécialisée dans le douglas.

## Alliance Forêt Bois

Cette nouvelle coopérative, "1<sup>er</sup> groupe coopératif forestier leader au niveau national", est née de la fusion de la Cafsa (Coopérative agricole et forestière sud-atlantique), de la Cofogar et Forestarn en juillet 2014. Elle préexistait sous forme d'union commerciale depuis 2012. Elle couvre les régions du Grand Sud-Ouest, à savoir Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Limousin et Languedoc-Roussillon. Elle regroupe 44 000 adhérents, avec 20 500 ha de nouvelles surfaces soumises à document de gestion durable, et 56 100 ha de travaux sylvicoles, dont 17 700 ha de reboisements. "1 plant mis en terre toutes les 2 secondes" peut-on lire sur son site internet... Elle possède un réseau de filiales : Forelite, pépinière, vergers à graines ; XPBOIS, exploitation et commercialisation de bois ; plusieurs filiales industrielles et structures d'approvisionnement et S.DIGIT, informatique et système cartographique. "L'union pour le futur de nos forêts" prône la culture du douglas qui "recouvre de son beau manteau vert chatoyant les territoires de nos agences du Limousin et du sud du Massif Central" (lettre d'information de mai 2012).

## Qui gère la forêt du Plateau ?

La forêt du plateau représente avant tout une source de revenus financiers. Il semble clair que seules les collectivités territoriales sont susceptibles, dans le cadre de leurs politiques de développement local, de faire concilier cet objectif de production avec d'autres vocations (paysage, patrimoine, éducation, tourisme, biodiversité...). Différents modes de gestion permettent de valoriser économiquement la production de bois. Il semble cependant difficile de sensibiliser les propriétaires ne vivant pas sur le territoire à l'intérêt d'une gestion plus douce que la futaie régulière monospécifique, présentée comme le modèle permettant de maximiser les profits.

Gaël Delacour  
(IPNS n°39 - juin 2012)

# PEFC le feuilleton

En 2003, M. Palluet, forestier, (IPNS n°5 - juin 2003), saluait l'écocertification PEFC. En 2010, Télémillevaches en révélait le laxisme choquant. Dans le même temps, un habitant du plateau faisait certifier un parking de supermarché (il a fallu plus d'un an pour que son nom soit retiré de la liste des propriétaires certifiés). Depuis, rien n'a vraiment changé : interpellé par courrier suite à un chantier désastreux visiblement certifié, PEFC Limousin n'a pas réagi. Du moins officiellement, car le sigle apposé sur les bois stockés en bord de route a été recouvert de peinture dans les jours qui ont suivi l'intervention du maire de la commune et de Nature sur un Plateau...

La forêt limousine vient d'être "écocertifiée". Poudre aux yeux ou engagement sérieux? Bernard Palluet, forestier, y croit fortement et il défend l'écocertification de nos bois. L'auteur s'étonne des réticences des acteurs de la forêt : "pourquoi ce concept à la fois simple et noble provoque-t-il des réactions allergiques? La réponse ne réside-t-elle pas dans le fait que l'écocertification apparaît comme une "obligation" inéluctable à laquelle devra se soumettre tout propriétaire forestier souhaitant commercialiser la production de sa forêt?" Pourtant, écrit-il : "Gérer la forêt de telle sorte qu'elle conserve sa biodiversité, sa santé et ses capacités de régénération pour le bien des générations présentes et futures. N'est-ce pas ce que chacun souhaite pour lui et ses enfants?" Nous sommes bien d'accord. Mais, si pour lui "les éléments mis en place semblent tout à fait satisfaisants", ce n'est pas l'avis de tout le monde.

Télémillevaches : un reportage qui dénonce une hypocrisie  
Courant Avril 2010, Télé Millevaches présentait son magazine mensuel sur "PEFC : Le label qui cache la forêt." Y était dénoncé un système laxiste, sans cahier des charges contraignant, sans contrôle préalable, sans apport environnemental notable et qui était géré par des industriels pour des industriels. Le système y était qualifié de "passoire à gros trous", voire "d'entonnoir", dans lequel tout ou presque pouvait obtenir la certification PEFC sans contrainte.

Le preuve par les faits le coup du parking  
Un habitant raconte, en 2010 (IPNS n°37 - décembre 2011) : "Sur le site internet PEFC Limousin, j'ai téléchargé les formulaires d'adhésion et j'ai rempli mon nom et mon adresse. J'ai barré le cadre me demandant si je suis propriétaire ou représentant de celui-ci... Faudrait quand même pas mentir ! Pour la parcelle à certifier, on ne me demande que sa surface (0,78 ha) et sa commune. Aucune demande concernant sa localisation réelle... Quelle étourderie de leur part, ça ne va pas être facile à contrôler ! J'y ai donc rajouté, sur la même feuille, la référence cadastrale (non demandée) et agrafé le plan cadastral (non demandé) où on voit le dessin du supermarché. Évidemment, je n'ai coché avoir aucun élément de présomption de gestion durable, puis j'ai payé les 55 centimes par hectare, plus 11 euros de frais de gestion, et j'ai posté le tout le 4 octobre 2010 !

**PEFC est  
simplement  
une marque  
commerciale**



Deux semaines plus tard, je recevais mon certificat de gestion durable 10-21-8/2391 valable cinq ans, qui correspond précisément au parking et à la pompe à essence du supermarché d'Eymoutiers, vu les documents fournis !"

Ces articles ont suscité quelques réactions

Du côté de PEFC d'abord qui se contentait de répondre de manière anecdotique sur la certification du parking du supermarché : "On s'est fait piégé ! "ou" Nous sommes encore une jeune structure..." C'était bien évidemment répondre à côté de la plaque. Et aussi de la part de Christian Beynel, Vice-président du Groupement de développement forestier de Millevaches qui élude la vraie question des rapports entre gestion forestière, objectifs écologiques et production industrielle : "Votre blague de potache a démontré que PEFC n'est pas une organisation bureaucratique. Nous ne sommes pas encore dans une société contrôlée à 100% digne du meilleur

des mondes. Tous les arbres, toutes les parcelles ne sont pas encore repérées par une balise GPS, reliée à un satellite espionnant le moindre individu coupant un arbre dans une zone Natura 2000 pour se faire son bois de chauffage. Voulez-vous une société normalisée, contrôlée, espionnée où le moindre geste sera enregistré dans une base de données centralisée ? "Ce n'était certes pas notre propos..." (IPNS n°38 -mars 2012).

Eliane Dervin

**PEFC a choisi le statut de marque collective 18, au même titre qu'INTERFLORA ! Simple, non ? PEFC n'est donc qu'une marque commerciale, avec ses règles propres (!) qu'il décide lui-même et sans obligation de prise en compte de l'environnement ! Il réussit donc le tour de force d'abuser des millions de consommateurs qui pensent acheter des produits avec une garantie officielle favorisant l'environnement...**

PEFC : Un outil marketing de greenwashing au service de la production de bois ! Qu'est-ce que le greenwashing ? C'est de l'éco-blanchiment, c'est-à-dire "habiller en vert écolo" ce qui n'a rien à voir avec la protection de l'environnement. Ce terme fait donc référence au double langage des organisations qui parlent de "développement durable" et de "protection de l'environnement" alors qu'en vérité, leurs activités consistent à prendre plus de parts de marché. Nous en avons un bon exemple avec PEFC. (IPNS n°37 - décembre 2011).

L'historique de PEFC  
Comme l'indique le journaliste Fabrice Nicolino, "les industriels européens, sentant le vent tourner et les esprits changer, ont réfléchi à la manière de changer l'image de marque de leurs produits. Et inventé un label "durable" systématiquement associé au bois qu'ils vendent. PEFC (Certification Forestière Pan-Européenne) est donc un label commercial imaginé en 1999 par les industriels du bois de six pays : l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Norvège, la Suède et la Finlande" Son organisation fait la part belle à l'aspect industriel de la forêt, à la simplicité de mise en œuvre, à l'absence de contrôle initial et confère un avantage économique aux producteurs et transformateurs de bois. PEFC est ainsi devenu majoritaire sur le marché de la certification forestière.

Que reprocher à PEFC ?  
PEFC a défini lui-même son propre référentiel, peu différent de la loi forestière actuelle, et dans lequel des avancées environnementales sont listées sans nécessité de mise en application. Par exemple, le nouveau schéma national 2012-2017 interdit les coupes rases de plus de 10 hectares d'un seul tenant. Une interdiction à mettre du côté des choses positives : on reconnaît donc qu'on peut récolter du bois avec d'autres méthodes, sans tout détruire. Cependant, PEFC indique qu'il faut simplement "tendre" vers cet objectif, et que, si ce n'est pas respecté lors de cette coupe rase, alors il faudra le faire dans le futur (donc dans 40 ans !). Voilà comment PEFC peut laisser croire qu'il fait de la gestion durable. Pour définir ce référentiel permissif, PEFC s'est doté de 3 collègues dont 2 sont liés à la production de bois, et un à la société civile (fonction environnementale et sociale de la forêt). Avec un système de vote volontairement pervers, il interdit toute avancée réelle vers une prise en compte de l'environnement. Voilà, le tour est joué !

(IPNS n°37, décembre 2011)

Marc Lajara  
Association Nature sur un Plateau

# Le monde à l'assaut des sapins du Plateau

Etrange ballet dans les rues de Gentioux en ce mois de juin 2013 : des porte-conteneurs estampillés "China Shipping" ont défilé durant toute une semaine. Ces convois sont depuis repassés à plusieurs reprises. Il suffisait d'aller vers Pigerolles pour comprendre : sur une plate-forme de chargement, des porteurs chargés de grumes remplissaient les conteneurs, dont la destination ne pouvait être plus explicite. Voilà donc le bois local devenu un produit exportable à l'autre bout du monde ; la forêt du Plateau entre dans la grande mondialisation. Mais à la différence du vin, on exporte ici un produit brut...

Comment en est-on arrivé là ?

Depuis plusieurs années, la filière bois limousine a pris une orientation industrielle. Les nombreuses petites scieries continuent de fermer (100 par an en France depuis 30 ans), remplacées par des unités de grande taille, normalisées, sciant un bois standardisé (le même, précisément, que celui que les abatteuses sont capables de récolter). La forêt du Plateau avait donc déjà un pied dans la mondialisation pour répondre à des débouchés au moins en Europe. Mais cela n'était pas suffisant.

Un rapport, produit en 2012 par le cabinet ALCIMED, pour le Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME), pose le décor du nouveau projet pour la filière bois nationale :

"L'avènement d'un nouvel ordre économique mondial, avec la montée de pays émergents à l'influence croissante (*sic*), concerne également le bois." Il est donc nécessaire d'"associer les grands groupes avec pour objectif commun de développer la filière bois "les dits grands groupes du BTP étant notamment Lafarge et Bouygues, présents au comité de pilotage de cette étude (l'interprofession Bois-Lim n'avait pas entièrement adhéré à ce projet national.) Bref, le décor était posé pour faire passer la filière bois dans l'arène mondiale...

Sur le Plateau, le bois est acheté aux propriétaires une misère. Un technicien a fait son travail efficacement : il a trouvé un acheteur qui payait une misère juste un peu moins miséreuse pour le même bois. Donc les propriétaires ont vendu au plus offrant... les Chinois.

Où cela nous mène-t-il ?

Un Ardennais de passage pour les 25 ans d'Ambiance Bois témoignait. Dans les Ardennes, un acheteur étranger est arrivé, un acheteur qui payait mieux. Tout le monde lui a vendu son bois. Et les acheteurs locaux ont fini par disparaître. Une fois la place nette, l'acheteur étranger, finalement pas si philanthrope, a réalisé qu'il pouvait alors payer le bois le prix qu'il voulait – c'est-à-dire une misère. Fiction ?

L'"Etude évaluative et perspective pour un positionnement stratégique



de la filière bois en Limousin", élaborée en 2012 par le cabinet Ernst & Young, pose laconiquement les perspectives de l'entrée de la filière dans la mondialisation : "Dans le contexte de marché fortement concurrentiel, une partie des scieries limousines ne seront plus en mesure d'investir et ne répondront pas aux standards de qualité et de normalisation. Ces scieries devraient à terme arrêter leur activité". Une semaine après le passage des conteneurs China Shipping (coïncidence?), Christian Ribes, Président de BoisLim, envoyait un mail, intitulé "URGENT : Appel à la mobilisation / l'usine Isoroy d'Ussel est en difficulté", "à tous les professionnels, exploitants forestiers, scieurs, coopératives forestières, fournisseurs de bois de la région Limousin". Pourtant, Isoroy n'est pas une petite scierie, comme celles mentionnées dans le rapport limousin : employant plus de 100 personnes, l'usine produit 145 000 m3 de panneaux de fibres de bois par an. Il n'en demeure pas moins que "l'entreprise est actuellement dans une situation extrêmement délicate, car elle ne parvient pas à fournir ses clients, faute d'un approvisionnement en bois suffisant." "Elle doit faire face actuellement au défi suivant : atteindre dès les prochains jours un niveau d'approvisionnement en bois minimum pour maintenir son activité, sous peine de définitivement détruire son image auprès de ses actionnaires." (!) Le

Président de BoisLim en appelle donc "toute la profession à faire preuve de solidarité autour d'Isoroy Ussel." Et le message se termine en confirmant notre histoire ardennaise : "L'export de grumes ou de bois ronds hors de notre région et hors de nos frontières, génère certes un profit supérieur à la vente en région mais ne constitue qu'une vision à court terme, car elle pourrait signer la fermeture d'un certain nombre de nos acteurs régionaux dans le domaine du sciage ou de la trituration."

Et c'est une politique assumée

Renée Nicoux, sénatrice de la Creuse, a interpellé le ministre de l'agriculture en juin 2013 : "depuis 2005, la Chine est le premier importateur mondial de grumes avec des besoins en constante progression. Or, si l'Europe, et notamment la France, est historiquement un exportateur de bois, l'explosion de la demande provenant de ce pays n'est pas sans poser de graves questions. (...) Ce phénomène a clairement des conséquences sur l'activité locale et le coût de la matière première. Les premières victimes sont bien évidemment nos scieries et entreprises de transformation qui rencontrent de plus en plus de difficultés à s'approvisionner. Nombre d'entre elles seront prochainement contraintes d'arrêter totalement leurs activités, faute de matière première abordable et d'assurance de

pérennité de la ressource."

Dans sa réponse, publiée le 19 septembre 2013, le ministre de l'agriculture a confirmé cette tendance. Si seulement 15 % de la récolte de bois sont exportés, "le poids de la destination chinoise dans la valeur des exportations a fortement augmenté, passant de 6 % à 16 % entre 2010 et 2012." Le ministre ne semble guère partager les craintes de la sénatrice : "Pour certaines qualités et essences de bois difficilement valorisables par l'industrie française, la demande chinoise a des effets positifs sur la filière. En effet, elle contribue localement à une consolidation des prix et des mises en vente accrues de bois par les propriétaires et les gestionnaires forestiers." Il reconnaît néanmoins qu'un "tel déplacement vers l'étranger d'une partie de la transformation des bois ronds a nécessairement des conséquences négatives en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de quantité de produits connexes disponibles pour l'industrie de la trituration et de la production d'énergie." La France est donc un exportateur de produits bruts, et la Chine "un important exportateur de produits ligneux à valeur ajoutée, compétitifs, tant en terme de prix que de qualité, dans des secteurs tels que celui du meuble ou du contreplaqué" (rapport PIPAME). Et pour illustrer ce constat et répondre à la question "mais comment cela peut-il être économiquement rentable ?" : les containers China Shipping que l'on a vu partir du plateau avec des grumes limousines n'étaient évidemment pas arrivés vides... mais remplis de cerueils estampillés "Made in China", garantis en pur bois du Limousin ! En gros, la mondialisation, c'est bien joli, mais tant qu'on est du bon côté de la frontière. Ça sent le sapin pour la filière...

Gaël Delacour & Michel Lulek

Les deux études citées sont téléchargeables sur le site de BoisLim.

(IPNS n°44, septembre 2013 & IPNS n°45, décembre 2013)



Philippe Gady

# Halte à la biomascarade

## L'engouement pour le bois-énergie industriel : un phénomène international aux conséquences planétaires

Depuis octobre 2013, la contestation contre le projet monstrueux de méga-centrale électrique à biomasse à Gardanne (Bouches-du-Rhône) ne cesse de s'étendre en Haute-Provence. Ce n'est qu'à cette date que les citoyens et les élus locaux de cette région ont appris que ce projet avait été approuvé par le gouvernement de M. Sarkozy deux ans auparavant et que leur territoire a été désigné "zone d'approvisionnement prioritaire" (ZAP) pour du "bois forestier" par l'entreprise allemande E.On.

### L'écologie vue par le ministère

En octobre 2011 la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, et le ministre de l'Industrie, Eric Besson, ont approuvé 15 projets de centrales qui brûleront de la biomasse. Celle prévue à Gardanne, de loin la plus grande en France, remplacerait la tranche 4 de l'actuelle centrale à charbon. Elle aura besoin d'environ 900.000 tonnes de bois par an. E.On (troisième producteur mondial d'électricité) prévoit dans un premier temps d'en importer la moitié, semble-t-il du Canada, et de chercher l'autre moitié dans un rayon de 400 km.

La conséquence prévisible : la sur-exploitation des forêts les plus accessibles avec le recours aux coupes rases et la destruction d'habitats naturels pour une centrale qui n'est absolument pas écologique :

- rendement très faible d'environ 33%, car pas de cogénération : sur trois brûlés un seul produira de l'électricité.

- Malgré ce faible rendement<sup>1</sup>, l'Etat a accordé une dérogation qui permettra à E.On de recevoir des subventions publiques d'environ 1,4 milliard d'euros sur 20 ans.

- Elle brûlera plus de charbon que la centrale actuelle (13% du combustible total).

- Elle brûlera des bois de récupération pollués (11%).

- Le projet nécessitera 2800 tonnes de biomasse par jour, soit environ un camion toutes les deux minutes.

Une telle méga-centrale mettrait en danger l'ensemble de la filière bois locale et détruirait plus d'emplois qu'elle n'en créerait.

### Réactions

Des collectifs ont été lancés dans plusieurs départements de la région PACA et dans les Cévennes (l'autre ZAP, les châtaigneraies étant visées), qui ont ensuite créé le Collectif SOS Forêt du Sud<sup>2</sup>. Les collectivités de la zone du Luberon-Montagne de Lure ont réagi très rapidement en adoptant une motion commune en décembre 2013. Elles "dénoncent dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales qui, sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable, contribuent au gaspillage énergétique et condamnent la France à importer de la biomasse". Jusqu'à aujourd'hui, deux Parcs naturels régionaux, trois Pays, huit Communautés de Communes et 28 communes ont adopté des motions contre le projet d'E. On à Gardanne<sup>3</sup>.

### Menaces sociales

Depuis dix ans, une filière biomasse locale est en place avec 220 chaufferies de tailles modestes. Cette démarche est sérieusement menacée par ce mastodonte qui déstabilisera l'accès à la ressource. Brigitte Reynaud, présidente de la Communauté de Communes du Pays de Banon, a signé la motion "Nous dénonçons la mainmise d'un acteur unique sur nos forêts et la destruction du travail accompli jusqu'à ce jour.(...) Comment peut-on favoriser des projets respectueux de l'environnement favorisant des ressources locales, des circuits courts, et en parallèle donner sa bénédiction pour de telles aberrations industrielles, qui risquent non seulement de dévaster notre territoire forestier, notre environnement, mais également de déstabiliser l'économie de notre région ? (...) Quand arrêtera-t-on de nous prendre pour des demeures, prêts à accepter n'importe quoi sous la menace de l'emploi ?"

C'est effectivement l'argument du maintien d'emplois (entre 60 et 80) qui a été mis en avant par E.On, le gouvernement, le maire de Gardanne et la CGT pour justifier ce projet. Les subventions publiques correspondent à environ 70 millions d'euros par an, donc un million d'euros par emploi par an...

### Menace sur la ressource mondiale

L'expérience de Pierrelatte dans la Drôme est instructive. Première centrale à biomasse de grande envergure en France, elle fonctionne depuis 2012. Selon Anne Dez, présidente de la FRAPNA Drôme, la centrale rencontre des difficultés à réunir la ressource nécessaire et une augmentation de coupes rases a déjà été constatée, dont une coupe de 130 ha en Ardèche et une autre dans une zone Natura 2000 dans la Drôme<sup>4</sup>.

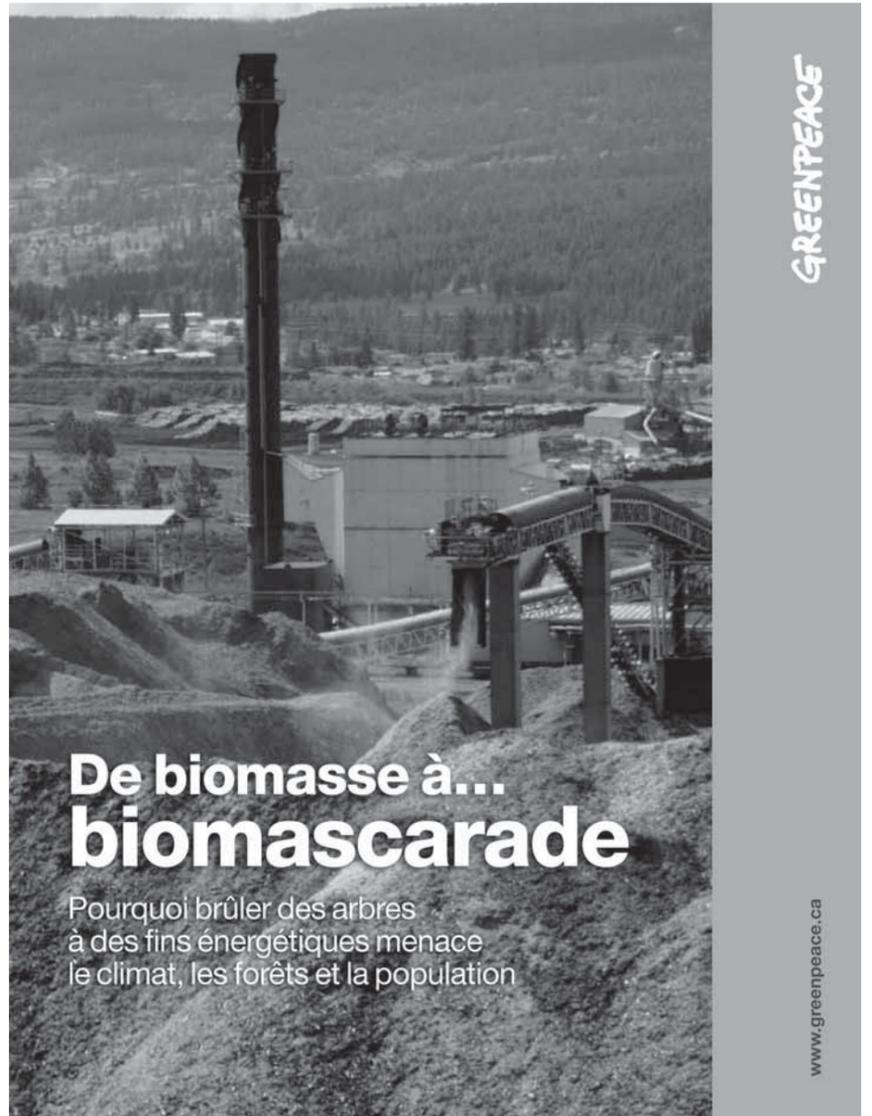
Il semble de plus en plus évident que les autorités françaises, au niveau régional et national, ainsi que les experts techniques qui se sont penchés sur le dossier, se rendent compte que le projet d'E.On est une véritable aberration. Lors d'une audition sénatoriale d'octobre 2013, Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a constaté que "nous tenons à la hiérarchie des usages, qui va du bois d'oeuvre au bois énergie sous forme de chaleur, prioritairement sur l'électricité en cogénération, et excluant tout usage électrique pur. Il y a toutefois eu au moins une exception célèbre avec le dossier de Gardanne. L'électricité pure ne représente que 35 % d'efficacité énergétique. C'est un désastre en termes d'utilisation de la ressource. Lorsqu'on fait de l'électricité, il faut faire de la cogénération."

Malgré cette évidence, personne n'ose agir.

Mais les menaces qui pèsent sur nos forêts sont infiniment plus graves qu'imaginées jusqu'alors. La dimension mondiale de cette problématique était déjà évidente, car pendant les premiers dix ans de fonctionnement la moitié du bois sera importée. C'est grâce à des rapports détaillés publiés par des associations



Cette centrale au charbon des Pays-bas brûle le charbon en co-combustion avec de la biomasse forestière du Canada.



britanniques, canadiennes et américaines que nous avons commencé à mesurer l'échelle de la catastrophe<sup>5</sup>.

Le projet de Gardanne fait partie d'un nombre considérable de telles conversions "charbon-vers-biomasse" en Europe. Prenons l'exemple du Royaume-Uni (RU) où les centrales à charbon sont parmi les plus polluantes d'Europe. Selon un article de la "Global Forest Coalition"<sup>6</sup>, plusieurs centrales à charbon qui ne respectaient pas les exigences de la "Directive

européenne sur les grandes installations de combustion"<sup>7</sup> à cause de leurs fortes émissions de dioxyde de soufre (SO<sup>2</sup>) ont été ou seront converties à la biomasse. Les conversions déjà autorisées au RU auront besoin de plus de 50 millions de tonnes de bois par an, soit plus de cinq fois tout le bois produit annuellement par les forêts du pays<sup>8</sup>.

De la forêt au champ d'arbres  
Nicolas Mainville, directeur de Greenpeace Québec, a écrit dans son blog : "J'étais de passage en Europe la semaine dernière, entre autres pour rencontrer des représentants et députés du Parlement européen. Objectif : tenter de faire changer les politiques énergétiques européennes qui encouragent (et même subventionnent) la combustion de bois pour remplacer le charbon dans les grandes centrales thermiques. Les forêts européennes ne pouvant suffire à la demande grandissante des géants énergétiques (GDF-Suez, RWE, DRAX, Vattenfal, E.ON, etc.), ces grands producteurs d'électricité ont de plus en plus recours au bois des forêts canadiennes et américaines. Utilisant initialement des sciures et des résidus industriels, les producteurs de granulés canadiens doivent maintenant se tourner vers la forêt pour suffire à la demande."

(...) À l'image de cette industrie qui se développe en catimini sans réel débat public, le Port de Québec a donné son aval à l'entreprise Arrimage Québec pour construire un terminal et permettre l'exportation de 75.000 tonnes de granulés annuellement à destination d'une immense centrale thermique de 4000 MW appartenant à Drax en Angleterre. Or l'opposition de la population locale est palpable et l'acceptabilité sociale de



ce projet est loin d'être acquise, sachant que Drax brûlera plus de 7 millions de tonnes de bois annuellement dès l'an prochain. Les granulés qui passeront par le Port de Québec proviennent d'arbres de la forêt ontarienne abattus et broyés par Rentech Inc., une entreprise californienne en pleine expansion dans le monde de la bioénergie. En 2011, Rentech s'est vu attribué par l'Ontario plus de 1,1 million de mètres cubes de bois annuellement en terre publique. »<sup>9</sup>

Selon un rapport de Greenpeace Canada, "les coupes à blanc, encore majoritairement utilisées et fortement agglomérées, détruisent jusqu'à 145.000 hectares de forêt boréale par bloc de coupe, ce qui équivaut à plus de 150.000 terrains de football"<sup>10</sup>.

#### Pillage sans vergogne

Ce pillage de la ressource est tel que 61 scientifiques américains ont écrit à la Commission européenne<sup>11</sup> pour s'inquiéter de cette situation, estimant que les Etats du Sud des Etats-Unis vont exporter près de 6 millions de tonnes de bois en 2015. Ils demandent à l'Union Européenne de "repenser sa politique qui alimente cette demande pour des pellets de bois comme source de combustible pour générer de l'électricité en Europe".

"Les sociétés<sup>13</sup> s'implantent dans les régions forestières du monde entier. Elles achètent des forêts entières, y implantent des unités de fabrication de granulés destinés à approvisionner des centrales européennes. Autre conséquence de cette nécessaire ressource : l'émergence de la « culture » du bois. L'idée étant de planter des forêts d'essence à croissance rapide et donc à rotation courte, de 10 à 15 ans, d'exploiter par coupe rase et de replanter.

Avec comme conséquence la nécessité d'intrants pour favoriser la croissance rapide et de grandes quantités d'eau pour démarrer la pousse. Voir par exemple E.On en Afrique, qui achète 8000 ha quitte à exproprier les petits paysans locaux et à leur interdire l'accès à l'eau. L'Australie, qui privilégie l'utilisation des déchets bois, a interdit l'utilisation du bois d'oeuvre en tant que bois énergie. Pour pallier cette difficulté certaines compagnies de production d'énergie envisagent de cultiver de grandes étendues d'Eucalyptus pour fabriquer du combustible pour leur propre compte, mais aussi pour l'export à destination de... l'Europe."<sup>14</sup>

Dans ces plantations d'arbres à destination des centrales à biomasse l'on trouvera sans doute les nouvelles espèces d'arbres génétiquement modifiés. Depuis plusieurs années, des expérimentations sont menées sur des variétés d'eucalyptus et de peuplier OGM. L'Institut National de Recherche Agronomique en France a récemment mené un projet de recherche intitulé "Taillis à très courte rotation de peupliers génétiquement modifiés pour les propriétés du bois, évaluations agronomique et environnementale, évaluation du bois pour la production de bioénergie"<sup>15</sup>.

#### Quel avenir pour les forêts ?

Mais selon d'autres informations, dans les centrales à charbon converties à la biomasse il est conseillé de ne brûler que des pellets issus de feuillus à croissance lente avec un faible pourcentage d'écorce. En effet, les autres types d'arbres ont un niveau trop élevé de sels alcalins et corrodent leurs chaudières<sup>16</sup>. Ainsi, ce n'est pas par hasard que les

entreprises de production de pellets les plus performantes du Sud des Etats-Unis ciblent les forêts de feuillus. S'il est vrai que des entreprises comme Drax ont besoin d'exploiter des forêts de feuillus à croissance lente, l'impact sera immédiat, car très peu de forêts feuillues autochtones dans le Sud des Etats-Unis ont survécu aux coupes rases et aux plantations de monocultures de résineux. La plupart de ces forêts se trouvent dans les zones isolées ou humides. La biodiversité de la région sera anéantie en un court laps de temps. L'industrie dépendra ensuite de la destruction de forêts à croissance lente ailleurs, au Canada, en Russie, en Europe de l'Est...

#### Et les humains...

Les informations reçues des Etats Unis et du Royaume Uni, notamment de l'association Biofuelwatch, révèlent une autre conséquence néfaste des centrales à biomasse à l'échelle industrielle : une menace très grave pour la santé publique. Lors d'une audition au Congrès américain<sup>18</sup>, plusieurs médecins et experts ont donné des exposés très détaillés sur les problèmes provoqués par les particules fines et les dioxines rejetées par de telles centrales.

Une centrale à biomasse d'E.On en Angleterre a déjà eu un impact négatif sur la santé des riverains à cause des poussières de bois. Des habitants vivant près d'une nouvelle centrale à biomasse à Markinch en Ecosse se sont plaints que l'usine a ruiné leur vie<sup>17</sup>.

Certains pouvoirs publics commencent à s'inquiéter sérieusement de ces impacts négatifs. Aux Etats-Unis, l'Etat de Vermont a récemment refusé l'autorisation d'une centrale à biomasse<sup>18</sup>.

#### Le bois : alternative universelle

On pourrait penser que la perspective était déjà assez sombre ainsi, mais d'autres menaces planent sur les forêts de notre planète. Dans un entretien avec Radio Zinzine<sup>19</sup>, Sylvain Angerand des Amis de la Terre, lance l'avertissement que la nouvelle génération de biocarburants visera surtout des arbres. Un article publié par Enerzine<sup>20</sup>

vient confirmer cette crainte. "En 2012, la Finlande a notifié son intention de soutenir financièrement la construction d'une unité de production d'huile de pyrolyse dans une centrale combinée chaleur et électricité existante à Joensuu." Joaquín Almunia, commissaire européen chargé de la politique de concurrence, a donné son feu vert à la construction de cette usine. Pour lui, "l'huile de pyrolyse constitue une excellente alternative au fuel lourd. Elle peut être utilisée dans des chaudières à mazout existantes moyennant des adaptations minimales, ce qui constitue un sérieux incitant, pour les producteurs de chaleur, à se tourner vers des combustibles plus propres." L'article précise que "la production repose sur un processus dit de 'pyrolyse rapide', par lequel la biomasse est convertie en biohuile".

Autre exemple : le Commissariat à l'Energie Atomique vient de lancer le projet "Syndiese" (acronyme pour "diesel de synthèse") à Saudron (Haute Marne) à 3 km de la commune de Bure, lieu du futur enfouissement de déchets radioactifs. Syndiese est un projet de "démonstrateur pré-industriel" visant à produire du diesel de synthèse à partir de 75000 tonnes de biomasse sèche issues de ressources forestières locales<sup>21</sup>. Pour que ce projet puisse être rentable, il faudrait, selon l'IFP, un million de tonnes par an de biomasse<sup>22</sup>. L'entreprise Virgin Australie envisage de faire marcher ses avions avec un biocarburant obtenu à partir d'une espèce d'arbre australien.<sup>23</sup>

Pour conclure, il est évident que la lutte que le Collectif SOS Forêt du Sud a commencée contre le projet de centrale d'E.On à Gardanne doit faire partie d'un combat beaucoup plus vaste à l'échelle planétaire contre l'engouement pour le bois-énergie, cette nouvelle trouvaille des promoteurs industriels du développement durable et de leurs complices au sein des gouvernements.

Nicholas Bell, Réseau pour les Alternatives Forestière/ Collectif SOS Forêt du Sud  
5 août 2014  
nicholas.bell@gmx.net



Alors que cette centrale énergétique de 20MW se proclame de "cogénération", la chaleur produite à la centrale de St Félicien (Québec) n'est en fait pas distribuée aux installations avoisinantes, entraînant un gaspillage environ de 75% du potentiel énergétique sous forme de chaleur et de polluants.

- 1) Selon le cahier des charges établi par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), une telle centrale doit fournir un rendement minimum de 60%, grâce à l'utilisation de la chaleur pour alimenter des réseaux, pour pouvoir avoir droit au prix bonifié proposé aux fournisseurs d'énergie renouvelable.
- 2) Voir son site : sosforetdusd.wordpress.com.
- 3) Voir "la contestation des collectivités locales au projet de central à biomasse à Gardanne sur le site du collectif".
- 4) Ecouter l'émission « Bois – énergie à risque » réalisé en juillet 2014 par Radio Zinzine : www.radiozinzine.org .
- 5) Jean-François Davaut de l'association Adret-Morvan a fait un travail de synthèse très utile, "Biomasse énergie : Réalité de la situation", basé sur des rapports de Biofuelwatch, le Manomet Center, Partnership for Policy Integrity, Energy Justice, Nobiomass (Australie). La synthèse est disponible sur le site sosforetdusd.wordpress.com.
- 6) "Why was the world's biggest biomass power station closed down – and what does this mean for forests ?", publié le 25 septembre 2013 par le blog de la "Global Forest Coalition" (GFC).
- 7) Directive 2001/80/EC.
- 8) A ce chiffre il faut rajouter le besoin de plusieurs douzaines de centrales neuves conçues dès le départ pour la biomasse. Ce qui donnerait, selon certaines estimations, le chiffre total de neuf fois la production annuelle.
- 9) "Brûler nos forêts en Europe pour remplacer le charbon : Québec se lance dans l'exportation", blog de Nicolas Mainville du 19 novembre 2013.
- 10) "Alerte boréale" publié en décembre 2012 par Greenpeace Canada. www.greenpeace.ca.
- 11) Lettre du 30 août 2013 au commissaire européen en charge de l'énergie, M. Günther Oettinger.
- 12) Comme E.On, RWE, Drax...
- 13) Extrait de la synthèse de Jean-François Davaut.
- 14) <http://presse.inra.fr/ressources/communiqués-de-presse/peupliers-génétiquement-modifiés>. (mai 2013)
- 15) Extrait de l'article de la GFC (Note 3). Ces précisions proviennent de données techniques fournies par l'entreprise Drax, suite à une demande de Biofuelwatch dans le cadre de la loi sur la liberté d'accès à l'information. L'article précise que ces informations concernent uniquement les centrales à biomasse qui sont le résultat de conversions de centrales à charbon. La situation est différente dans le cadre de centrales à biomasse neuves conçues dès le départ pour un fonctionnement avec de la biomasse.
- 16) Congressional Briefing on "Human health effects of biomass incinerators"; 25 septembre 2012.
- 17) Article publié le 2 juillet 2014 par "Fife Today".
- 18) Article de Rachel Smolker (Biofuelwatch) sur le site de l'Energy Justice Network, mars 2014.
- 19) Ecouter "SOS Forêt à Paris", la quatorzième émission de la série "Entrecimes et racines" réalisée par Radio Zinzine en partenariat avec le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF). www.radiozinzine.org ou sur le site du RAF : www.alternativesforestieres.org.
- 20) "L'huile de pyrolyse constitue une excellente alternative au fuel lourd", publié le 11 avril 2014 par Enerzine.com
- 21) Voir "Note de synthèse sur le projet Syndiese", Mirabel-FNE, <http://mirabel-fne.asso.fr>
- 22) "Les unités pilotes de biocarburants de deuxième génération dans le monde", IFP Energies Nouvelles, www.ifpenergiesnouvelles.fr.
- 23) Voir "Le biocarburant à base d'un arbre australien est 'viable' et 'durable'", enerzine.com (25 juin 2014).

# Les habitants ne restent pas passifs face

Mais que se passe-t-il ? Tout allait bien, pourtant. L'État donnait de l'argent, les planteurs plantaient, les gestionnaires géraient, les débardeurs débarquaient. Les coupes à Blanc étaient à blanc, celles à Barbier, bien rasées, et les autres itou. Il y en avait bien quelques uns pour grogner parfois, mais rien qui puisse ralentir l'avancée d'une abatteuse ou d'un grumier. Et puis, d'un coup, voilà que ça tombe comme sur les Russes de La Courtine en 17...

## Feu de forêt ?

La demande d'avis public sur le PPRDF devient publique

Le 26 décembre 2012, la DRAAF<sup>1</sup> publie sur son site une demande d'avis public sur le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) à grands renforts de publicité. Malheureusement, les renforts ne sont jamais arrivés (et la publicité non plus), probablement égarés sur les routes sinueuses menant au Plateau.

Ce plan prévoit d'ici 2016 un objectif de récolte annuelle supplémentaire de 350 000 m<sup>3</sup> de bois, dont 83% de feuillus, sur l'ensemble de la région, afin d'alimenter essentiellement les unités industrielles de production de chaleur de Limoges, Moissanes, Egletons, construites avec un fort soutien public. Le gargantuesque projet de scierie-chauffage Erscia dans le Morvan viendra aussi s'alimenter sur le Plateau. L'objectif de développement des énergies renouvelables est louable, mais se pose la question de la capacité du territoire à répondre à cette nouvelle demande. Le Plateau est censé contribuer à cet effort régional à hauteur de 77 000 m<sup>3</sup> avec une répartition feuillus-résineux non précisée. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), réalisé sur le PNR de Millevaches en Limousin et la Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, a été publié en décembre 2012 (voir IPNS n° 39). Il fournit des conclusions claires sur le fait que la ressource en feuillus disponible sur le territoire correspond à ce qui est actuellement consommé. La moitié de ce bois récolté est utilisé par les habitants pour se chauffer. Cette situation génère "des conflits d'usage localement sur la ressource accessible"<sup>2</sup>, et de fait des "difficultés du territoire à alimenter des projets industriels"<sup>2</sup>. La récolte de feuillus prévue par le PPRDF ne pourra donc se faire qu'en mettant en danger l'avenir des feuillus sur le Plateau, et en accentuant les conflits d'usage, avec une augmentation inévitable et rapide du prix du bois de chauffage pour les habitants.

L'association Nature Sur Un Plateau découvre *in extremis* ce document et le diffuse auprès des habitants du Plateau, ainsi qu'auprès d'autres associations de la région. Résultat : le 25 janvier, date de la clôture de la consultation, la DRAAF reçoit une pétition de Nature Sur Un Plateau agréementée de plus de 3000 signatures recueillies en 5 jours, ainsi que des courriers de, à notre connaissance, PNR de Millevaches, Sources et Rivières du Limousin, SEPOL<sup>3</sup>, GMHL<sup>4</sup>, LNE<sup>5</sup> et de nombreux particuliers. S'ensuit une bataille médiatique (télévision, radio, journaux), et la production par la filière d'un communiqué de presse vantant les mérites de ce PPRDF, co-signé par Messieurs Ribes, Président de l'APIB<sup>6</sup>, Barbier, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Limousin, Tronche, Président du SEFSIL<sup>7</sup>, et Faucher, Président d'Entrepreneurs des Terri-



toires Limousin.

La position officielle de la DRAAF suite à cette demande d'avis devenue publique est en attente à ce jour.

### Opposition municipale à une coupe rase de feuillus à Nedde

Le Maire de Nedde, M. Bataille, a récemment attiré l'attention des habitants et des médias sur une situation préoccupante. Une forêt ancienne de feuillus jouxtant le village serait sur le point de changer de main, et pourrait être rachetée par M. Blanc. L'inquiétude du Maire porte sur l'avenir de cette forêt qui, selon lui, pourrait être rasée à blanc pour y planter du douglas. Ce serait alors une catastrophe forestière de plus pour les habitants d'un village aux paysages poétiquement évocateurs...

### Sauvetage populaire d'un hêtre centenaire à Rempnat

Un beau hêtre en bord de route, sur une parcelle forestière privée en pleine coupe rase. Le propriétaire demande à la CFBL, qui réalise les travaux d'abattage sur la parcelle de résineux, de couper cet arbre dans la foulée. Quelques riverains s'interposent entre les tronçonneuses et l'arbre. Après discussion avec les bûcherons, tenus de suivre les directives du propriétaire, ceux-ci renoncent. Le propriétaire, courroucé par cette ingérence populaire dans son droit de propriété, inonde les institutions de courriers recommandés : mairie de Rempnat, membres du conseil municipal, gendarmerie, préfecture... Les caméras de Télé Millevaches observent la situation. La CFBL parvient à apaiser la situation, ce qui est tout à son honneur, et convainc le propriétaire de conserver le hêtre.

### Contestations locales contre l'abattage des arbres de bord de route en Creuse

Le Conseil général réalise l'entretien

(élagage ou abattage lorsque c'est nécessaire) des arbres en bord de route, qu'ils soient sur les domaines publics ou privés – en accord naturellement avec les propriétaires, ceux-ci ayant été informés par courrier qu'ils étaient responsables en cas d'incident. Seulement, l'abattage, en principe marginal et réservé à des cas particuliers, s'est fâcheusement systématisé sur de nombreux tronçons routiers. Ce qui a conduit à la destruction d'arbres parfois plusieurs fois centenaires et ne présentant manifestement pas de danger pour la circulation. Les habitants des communes concernées se sont élevés contre ces pratiques, et demandent au Conseil général un moratoire et des mesures de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine. Un collectif d'associations s'est mis en place le 4 mars pour agir en ce sens, et une pétition en ligne est ouverte par LNE jusqu'au 20 mars<sup>8</sup>.

Gaël Delacour



Le hêtre de Rempnat

(IPNS n°42 - mars 2013)

- 1) Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt.
- 2) Plan d'Approvisionnement Territorial PNR de Millevaches en Limousin et Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, 2012.
- 3) Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin.
- 4) Groupement Mammologique et Herpétologique du Limousin.
- 5) Limousin Nature Environnement.
- 6) Association Pôle Interprofessionnel Bois.
- 7) Syndicat des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du Limousin.
- 8) [http://www.petitionduweb.com/Petition\\_petition\\_contre\\_les\\_abattages\\_d\\_arbres\\_en\\_bord\\_de-1000429.html](http://www.petitionduweb.com/Petition_petition_contre_les_abattages_d_arbres_en_bord_de-1000429.html).

# à l'évolution de l'aménagement de leur territoire...

## Quelques initiatives ici et ailleurs

L'avenir de nos forêts : une publication citoyenne

Devant des perspectives inquiétantes quant à l'avenir des forêts du plateau, quelques habitants se sont emparés de la question. Ils ont étudié les projets de lois, scruté entre les lignes des directives de nos instances locales, réfléchi à une autre vision de la forêt en général et se sont plongés aussi dans l'histoire du boisement sur notre territoire de la montagne limousine. La gestion de la forêt fait partie des sujets éminemment litigieux, susceptibles de remettre en cause la domination de puissants "lobbies" ; elle touche pourtant directement notre vie quotidienne.

Rédiger et diffuser ce document est donc avant tout une manière de s'occuper directement de ce qui nous regarde de près, et de ce qui se profile pour notre économie locale et dans nos paysages.

Se procurer la brochure : <http://aupresdemonarbre.noblogs.org>

Erscia... ou comment détourner la politique "carbone"

Un projet de méga scierie et incinérateur porté par des actionnaires Belges et Luxembourgeois, dans un bois de 100 ha, à deux pas du Parc naturel régional du Morvan et d'une zone Natura 2000, bordée par une rivière 1re catégorie et un ruisseau classé "aire de reproduction d'espèces protégées".

En juin 2012, des citoyens intrigués par ce projet "écologique" soutenu par les élus locaux, étudient le dossier. Alarmés par son contenu et son impact sur le Morvan, ils créent l'association Adret-Morvan.

Un projet basé sur les subventions aux "énergies renouvelables"

L'incinérateur (25% biomasse) de production électrique bénéficie pourtant des bonifications de rachat "biomasse". C'est la partie la plus rémunératrice de l'usine. Juste derrière, c'est l'usine de granulés bois, potentiellement fabriqués avec du bois d'œuvre, et transformés en Bel-

gique en électricité dopée aux "bons verts" belges...

### Un bilan carbone désastreux

La ressource nécessaire n'existe pas en Bourgogne et il s'avère que le bois viendra de 300km à la ronde, surtout du Limousin... 300 km par camion, des granulés faits avec du bois qui aurait pu avoir d'autres usages, puis brûlés en Belgique (500km) ... Bonjour le bilan carbone ! Erscia est une pompe à subventions qui utilise les failles de la législation carbone.

### Erscia : une mobilisation citoyenne

La mobilisation a permis de bloquer le projet grâce à des recours juridiques et à une occupation du site depuis février 2013. Après un an d'occupation, le dispositif a été allégé au fur et à mesure des victoires juridiques, mais le site reste entretenu et opérationnel.

Adret Morvan - [www.adretmorvan.org](http://www.adretmorvan.org)



**ERSCIA FRANCE**

SOS Forêt France, un collectif national pour une forêt française en danger

SOS Forêt France, créé en novembre 2013, est un collectif d'associations, de syndicats des professionnels de la forêt et de personnalités quali-

fiées. Lors de la réunion constitutive, un consensus fort s'est exprimé sur la nécessité de créer une force de veille citoyenne et de contre-pouvoir face aux lobbies financiers dont les appétits sur les ressources forestières prennent actuellement des proportions dangereuses.

Une action d'urgence a été enga-

Une mauvaise exploitation de la forêt en Limousin

En Limousin, certaines forêts sont déboisées en dépit du bon sens. Des machines disproportionnées coupent les bois avec de graves conséquences sur leur pérennité. Pourtant, la forêt est une ressource importante de la région.

En juin 2014, des gros engins forestiers ont détruit une forêt à Sainte-Anne Saint-Priest, en Limousin, sur la colline classée de l'église.

Pour quelques milliers d'euros, le propriétaire a confié l'exploitation de sa forêt à une entreprise équipée d'engins mécaniques pesant 40 tonnes.

"A cette époque de l'année, la repousse de la forêt risque d'être difficile à cause de la grande perte de sève. C'est pour cela qu'habituellement on coupe les arbres en hiver !" s'exclame un habitant du village.

Ce même villageois nous explique qu'il peut y avoir de grands risques d'érosions à cause de la coulée de la terre, de la pente et du temps (pluie). Le problème, c'est que la terre va tomber sur la route, bouchant le fossé et la route.

Pour aller plus vite, les bûcherons on laissé en vrac les branches sur le sol. Celle ci vont pourrir et des parasites vont apparaître. Lorsqu'il y aura du vent, les parasites seront transportés dans les

forêts environnantes et contamineront les arbres en bonne santé.

La majorité des habitants du villages trouvent que ceci n'est pas très joli dans le paysage. Malheureusement, il faudra de longues années avant que tout repousse.

Nous avons pu observer des traces de brûlures sur les arbres. En effet, les machines ont tellement chauffé qu'elles ont brûlé les arbres qu'elles étaient en train de couper.

La plupart des arbres coupés ne sont pas utilisés alors qu'ils pourraient être gardés: c'est du gaspillage.

Les machines, pour aller plus vite, ont tassé les petits arbustes ce qui abîme le sol et qui rend la terre moins fertile. Pourtant, le Limousin est une région propice à l'exploitation de la forêt.

Avec le bois coupé, on pourra fabriquer des meubles, des feuilles (celle-ci par ex.), du parquet, ou même chauffer des maisons.

On pourrait couper le bois de façon plus artisanale et moins destructrice pour la forêt.

Article réalisé par  
Matéo LACROIX, 12 ans,  
Maë VELTZ, 11 ans  
et Siloé VELTZ, 8 ans.

Nature sur un plateau

Association créée en janvier 2012, NatSup a pour objet de « favoriser l'émergence de pratiques respectueuses de l'environnement au sens large en vue d'établir un juste équilibre dans les relations entre les humains et la nature. » Les membres se sont penchés, dans un premier temps, sur la forêt, problématique récurrente sur le plateau.

Notre position : créer et de maintenir un dialogue avec la filière professionnelle locale, sans pour autant lui "pardonner" ses erreurs ou abus. Nous sommes dans un contexte un peu particulier : massif de forêts jeune qui semble destiné à l'exploitation industrielle outrancière, des propriétaires peu au fait de la sylviculture, une population peu dense mais dont une partie est très impliquée dans le développement local...

La création de l'association a suscité un vif intérêt de la part des habitants comme des professionnels et provoqué quelques remous.. Globalement, nous admettons la nécessité d'exploiter la forêt, ressource économique indispensable au pays. Mais nous militons pour une gestion plus "durable" dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire que nous considérons que la replantation de massif en monoespèce, après coupe rase, pour alimenter des industries démesurées ou pour l'exportation est une solution non viable. Nous n'oublions pas les impacts "collatéraux" d'une telle gestion : pollutions, eaux, sols, faune et flore...

Contact : [ns1p@gmail.com](mailto:ns1p@gmail.com)

gée à l'issue de la réunion visant à réorienter le projet de loi d'orientation agricole et forestière, examiné actuellement par le Parlement qui a obtenu des avancées sensibles au sénat. Malheureusement une partie de ce que nous avons obtenu a été détricoté par les députés...

Le collectif SOS Forêt France s'en-

gage pour contribuer à élaborer et à faire adopter une autre vision de la gestion forestière et de la filière Bois qui optimise les apports sociaux, écologiques et économiques des forêts à court et long terme, pour le bien de tous, aujourd'hui et demain.

[www.sosforet.org](http://www.sosforet.org)

# Les politiques qui font la forêt

Les constats sur l'état de la forêt et ses orientations découlent de stratégies et politiques forestières qui sont déclinées à toutes les échelles de l'État à la commune. Arpentons ces échelles pour tenter d'y voir plus clair...

## Le tout nouveau zonage forestier sur le canton d'Eymoutiers

*Ou comment le conseil général de la Haute Vienne s'est "si naïvement" laissé berner par le lobby forestier...*

Un exemple de ce qui n'est rien d'autre qu'une vulgaire tromperie, découvert dans le labyrinthe de la législation en matière de zonage : certaines communes, notamment en Haute Vienne dans le canton d'Eymoutiers, ont renouvelé leurs plans de zonage forestier, avec l'appui du conseil général auquel on a transféré la compétence. Cette initiative a donné lieu à de nombreuses réunions, à des débats parfois animés et à un travail de longue haleine, réalisé avec le financement du département.

### Boisement libre (presque) partout !

Ces plans définissent, en accord avec les élus et les propriétaires de chaque commune, les zones de boisement selon trois types : libre, réglementé ou interdit. Ils sont censés protéger les villages, les parcelles agricoles et les milieux naturels remarquables. Or, en vertu de deux articles du Code rural d'une part, et d'une délibération de la commission permanente du conseil général d'autre part, seules les zones boisées isolées ou rattachées à un massif forestier de moins de 4 ha, peuvent être placées en zones interdites ou réglementées.

Cela signifie en substance, que dans nos territoires où les massifs forestiers ont majoritairement des superficies bien supérieures, de nombreuses parcelles qui ont été plantées antérieurement se trouvent en

zone de boisement libre et peuvent être replantées à l'identique après coupe rase.

### Un plan inapplicable

Il a donc été très étonnant de constater que le nouveau zonage sur le canton d'Eymoutiers ne tient pas compte explicitement des deux articles de loi qui semblent étrangement avoir échappé à la sagacité de certains acteurs. Aussi faut-il se rendre à cette évidence : pour une part non négligeable des zones concernées, notamment celles qui avaient été plantées à une époque où n'existait aucune réglementation, ces plans ne sont pas fiables.

Des litiges commencent à se produire : on vient de voir le cas d'une parcelle récemment coupée à blanc, qui fait partie d'un massif d'environ 30 ha, tout en étant enclavée dans un village, à 2 m des premières habitations. Son propriétaire peut en toute légalité la replanter intégralement et cela en dépit d'un plan officiel qui la situe pourtant en zone interdite. Comprenez qui pourra !

Le zonage forestier, tel qu'il vient d'être adopté dans ce secteur de la Haute Vienne, comporte en fait des irrégularités grossières méconnues par ceux qui l'utilisent, et qui laissent penser que son existence sert avant tout à donner bonne conscience aux élus et à lancer un peu plus de poudre aux yeux des habitants. Le lobby de l'exploitation forestière, lui, sait très bien à quoi s'en tenir...

André Nys  
(IPNS n°45, décembre 2013)



## Les enjeux liés à la nouvelle charte du PNR

*La forêt est une composante majeure du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : elle occupe 150 000 ha, soit près de 54% de sa superficie. Mais le PNR est aussi le territoire de sources de plus de 80% des rivières de la région, desservant ensuite une partie significative du territoire national. Comment ces enjeux sont-ils pris en compte dans la nouvelle Charte en cours d'élaboration ?*

### Les facteurs déterminants

Différents facteurs se conjuguent pour déterminer les priorités pour la forêt sur le territoire : l'implantation récente d'un massif forestier essentiellement résineux, l'exploitation forestière « industrielle » arrivant à un niveau de production important du fait d'une forte mécanisation subventionnée après la tempête de 1999, les tensions sur la ressource de plus en plus perceptibles, l'arrivée à l'âge d'exploitabilité de nombreux peuplements résineux, le pillage de feuillus anciens plantés ou spontanés arrivés à maturité et de feuillus très jeunes pour la pâte à papier, les tensions sur la gestion partagée d'une eau de qualité et la difficulté de prise en compte de cette problématique par la filière lors de l'exploitation forestière. Toutes ces constats s'inscrivent dans un contexte de changement climatique annonçant de nécessaires et fortes évolutions pour le territoire.

Les enjeux pour les années à venir  
Ces éléments conduisent à réfléchir aux devenir de la forêt et de sa gestion, à la qualité et la quantité de l'eau qui en découle, à la création de zones de

protection renforcée, et à la préservation des sols forestiers. Le PNR entend poursuivre les efforts engagés et promouvoir une gestion de la forêt à la fois productive et respectueuse de la biodiversité, de meilleures pratiques autour de l'eau, une meilleure sensibilisation des populations concernées, et un accompagnement des partenaires. Les évolutions à venir doivent être appréhendées dans le cadre d'une meilleure acceptation et compréhension locales de la forêt.

### La gestion forestière

La gestion forestière doit intégrer plus fortement les attentes du territoire, sans impacter la rentabilité de la production ni mettre en péril la ressource. L'encouragement et le développement d'autres modes de sylviculture tels que la régénération naturelle dans une logique de futaie irrégulière et les reboisements diversifiés doivent être poursuivis. Les peuplements feuillus patrimoniaux doivent être gérés dans un esprit de préservation, leur faible représentativité entraînant une responsabilité forte du PNR. Cette évolution doit aussi passer par une meilleure valorisation et une gestion plus responsable de la ressource feuillue.

### Valoriser localement la ressource

Le plateau de Millevaches représente 50 % de la ressource forestière régionale. Pourtant, unités de transformation et emplois se situent majoritairement à l'extérieur du territoire. Ce massif forestier ne doit pas être uniquement un bassin de production. Le PNR, les professionnels, les propriétaires forestiers, les habitants, soulignent leur volonté de

voir se développer sur place des activités autour du bois, génératrices de plus-value locale, créatrices d'emploi et plus garantes de la pérennité de la ressource. Il s'agit donc de tirer profit d'une ressource boisée jeune qui reste à améliorer, par l'amélioration des peuplements, par une véritable mise en œuvre d'une gestion forestière douce mais très suivie, par la diversification des moyens d'exploitation et notamment le développement de la petite et moyenne mécanisation, par l'augmentation de l'utilisation locale de la ressource, et par une meilleure valorisation des bois à l'extérieur du territoire.

### La déclinaison en actions reste à faire

La nouvelle Charte du PNR, en cours d'élaboration depuis fin 2013, formalise une démarche de développement durable affirmée pour le territoire, pour 2016 à 2028. Cette Charte prévoit des axes stratégiques et leur déclinaison en diverses dispositions, tels que faire évoluer la gestion sylvicole en intégrant les enjeux environnementaux, paysagers et sociétaux, intégrer des pratiques favorables au respect des milieux aquatiques, développer les initiatives de valorisation locale du bois et des matériaux écologiques, lutter contre les pollutions chimiques et organiques issues d'activités économiques. Cette nouvelle Charte du PNR, une fois validée par les différentes instances locales, régionales et nationales, verra chacune des dispositions déclinées en actions concrètes, qui feront l'objet de plans précis et d'attributions de responsabilités coordonnées par le PNR avec les acteurs et partenaires associés.

Gérard Salviat



# La forêt et la loi

La forêt est maintenant un sujet porté par un collectif national. En effet, une trentaine d'associations et de syndicats de l'ONF ont participé le 16 novembre dernier à la création du collectif SOS Forêt France. À l'initiative d'un collectif lorrain, cette réunion a permis de constater que les problèmes sont similaires dans beaucoup de régions françaises. La Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF), en débat actuellement au Parlement, ne va faire qu'aggraver les choses et le collectif SOS Forêt France tente de faire évoluer le projet de loi.

## Une loi équilibrée entre mobilisation et environnement ?

Les mots "développement durable", "environnement" et "gestion multifonctionnelle des forêts" accompagnent systématiquement les dispositions économiques et industrielles visant à augmenter la mobilisation du bois. Le projet de loi semble afficher pour ambition de conjuguer performance économique et performance environnementale. Pourtant, en analysant plus finement le texte, nous pouvons constater que l'accroissement de la mobilisation de la ressource et l'industrialisation de la forêt font l'objet de mesures très précises, alors que la biodiversité et la préservation du capital forestier français ne sont traitées que par des mots dépourvus d'effets concrets.

## La forêt augmente, il faut couper plus ?

Ce postulat, issu d'études contestables et contestées de l'IFN (Institut Forestier National), a fait dire à Nicolas Sarkozy en 2009 qu'il fallait couper 40 % de bois en plus. Mais la situation est beaucoup plus complexe et contrastée en fonction des territoires. Si l'on constate bien une augmentation de la surface forestière, la France a un taux de bois sur pied parmi les plus faibles d'Europe !

On s'aperçoit que l'exploitation prématurée de la ressource (arbres de 30 ans) dans les massifs les plus rentables, comme dans le Morvan ou le plateau de Millevaches, ne permet plus d'assurer le maintien du capital forestier. Cette situation crée une dette sur la ressource future qui sera assez rapidement très dommageable économiquement et écologiquement. Les coupes à blanc de feuillus remplacés par des monocultures de résineux, se développent et aggravent la situation. La loi n'apporte pas d'amélioration sur ces points alors que la législation actuelle ne suffit plus.

## Un mode d'exploitation destructeur

Les monocultures de résineux introduites sont souvent exploitées jeunes par des coupes à blanc et à l'aide de machines de plus en plus grosses. Ce mode d'exploitation est destructeur pour l'environnement et dégrade la biodiversité, il nécessite des travaux de reboisement lourds et génère des emplois peu qualifiés. Il est considéré comme rentable sur les délais de retours sur investissement des placements financiers – du moins en cas d'aides publiques au reboisement – mais n'est économiquement pas justifié sur le long terme. Ce mode d'exploitation appauvrit et acidifie les sols<sup>1</sup> ainsi que l'eau. Il augmente l'érosion et les risques d'inondation en aval et peut charger les eaux de surface en nitrates du fait de l'explosion de l'activité bactérienne suivant la mise en lumière du sol. Les machines lourdes tassent les sols et la coupe déstocke massivement le carbone, aggravant le dérèglement climatique. La baisse de qualité des sols nécessitera l'usage d'intrants pol-

luants pour les sols et l'eau. Cette technique est contraire aux préconisations d'adaptation au changement climatique, qui visent à augmenter la diversité des essences. Et c'est exactement le contraire qui est mis en œuvre, particulièrement lorsqu'on remplace les forêts de feuillus diversifiées par le seul douglas. Par ailleurs les monocultures de résineux sont les plus sensibles aux attaques parasitaires et aux vents violents<sup>2</sup>, dont la fréquence augmente<sup>3</sup>. Enfin, la forêt "gérée" en coupe rase est visuellement peu attractive donc défavorable aux activités de loisirs et de tourisme. Cette technique contraire à l'intérêt général devrait être proscrite sauf pour quelques cas particuliers.

## Une vision à court terme

Il est pourtant difficile de reprocher aux entreprises privées de faire ce pourquoi elles sont conçues dans un système libéral : faire des bénéfices dans un délai qui satisfasse les actionnaires. On pourrait toutefois leur reprocher de prendre beaucoup de risques en misant tout sur une seule essence, le douglas, et sur un seul modèle industriel qui ne scie que des petits diamètres. Le temps de l'entreprise n'étant pas le même que celui de l'arbre, c'est un devoir de l'État de fixer des règles.

Le nombre des projets est en lui-même un problème. Si Erscia est une caricature en terme d'approvisionnement, le nombre de ces très gros projets est devenu un problème européen. Des projets industriels d'énergie bois, attirés par les subventions, fleurissent un peu partout et mettent en péril la ressource à court terme. Bien souvent les schémas d'approvisionnement se chevauchent sans aucune concertation comme Erscia en Bourgogne et E-ON à Gardanne qui visent (entre autre) le Limousin ou d'autres sont déjà implantés... Une régulation nationale est indispensable.

Pourtant, les solutions permettant une performance économique et environ-



nementale existent, en particulier par la pratique de la forêt mélangée en futaie irrégulière. Elle conjugue préservation de la biodiversité, de l'emploi, des paysages et du savoir-faire des forestiers. Elle permet de produire régulièrement de gros bois de qualité, d'alimenter régulièrement la filière bois et d'éviter le fameux trou de production qui mettra au chômage une bonne partie des installations mises en activité actuellement à grands frais de subventions. Elle préserve aussi la multifonctionnalité de la forêt.

Sans une régulation de l'État, la des-

truction des forêts de feuillus, la monoculture de douglas et les coupes à blanc conjuguées aux trop nombreux très gros projets industriels détruiront la forêt en 15 ans. La loi débattue est donc cruciale, mais elle est actuellement bien loin de répondre aux enjeux du futur. SOS forêt a entrepris d'interpeller les parlementaires pour faire évoluer le projet de loi et obtenu des avancées intéressantes au sénat, mais partiellement annulées par les députés ! Vous pouvez nous aider en vous rendant sur le site de SOS forêt France ([www.sosforet.org](http://www.sosforet.org)) pour consulter l'ensemble de notre analyse et de nos propositions interpellier vos élus et signer notre pétition.

Régis Lindeperg  
Coordinateur de l'action "loi LAAF"  
pour SOS Forêt France

1) CRPF de Bourgogne octobre 2012 : Des travaux menés dans le Morvan sur des peuplements de douglas traités en régulier ont montré que couper un peuplement avant 60 ans sur sol granitique risquait, en peu de générations, d'appauvrir irrémédiablement le sol par des exportations d'éléments minéraux plus importantes que les restitutions. ([http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/fir/Irregularisation\\_resineux\\_Bourgogne.pdf](http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/fir/Irregularisation_resineux_Bourgogne.pdf)).

2) Les forêts françaises après la tempête de décembre 1999 page 19 "les résineux sont tous très sensibles aux vents exceptionnels".

3) Une étude de Munich Ré, le numéro 1 mondial de la réassurance, annonce une multiplication par trois en 30 ans des phénomènes climatiques extrêmes ([http://www.munichre.com/en/media\\_relations/press\\_releases/2012/2012\\_10\\_17\\_press\\_release.aspx](http://www.munichre.com/en/media_relations/press_releases/2012/2012_10_17_press_release.aspx)).



jeune plant essayant de survivre dans un sol damé par les machines

# Hiérarchie des normes

## *gestion durable à tous les étages !*

Souvent considéré par les propriétaires forestiers uniquement comme un droit technique encadrant les modes de gestion, le droit forestier n'est pas seulement inclus dans le code forestier. Chaque norme juridique doit se conformer à l'ensemble des règles en vigueur ayant une force supérieure. Les normes techniques de gestion forestières, de même que les planifications locales doivent ainsi respecter l'ensemble des normes supérieures.

### Droit forestier et normes constitutionnelles

Tout en haut de la hiérarchie des normes : le "bloc de constitutionnalité". Qui comprend depuis 2005 la Charte de l'Environnement, laquelle établit un ensemble de droits et devoirs permettant la sauvegarde du droit de l'homme à un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

La Charte impose un devoir de prévention des atteintes à l'environnement, et un droit à l'information du public et à sa participation à la définition des politiques publiques.

### Droit forestier et normes internationales Onusiennes

Issues des engagements internationaux de la France les normes internationales s'imposent à toutes les normes de droit interne excepté celles qui ont valeur constitutionnelle.

#### **Vers une convention internationale sur les forêts**

La nécessité de protéger les forêts est reconnue depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en 1992 à Rio. La question forestière étant souvent historiquement liée à la souveraineté des États, les négociations n'ont abouti qu'à une "Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité". Les États s'engagent à limiter la déforestation, harmoniser les politiques de gestion forestière et de certification et écocertification, pour les rendre plus compatibles avec la protection de la biodiversité forestière.

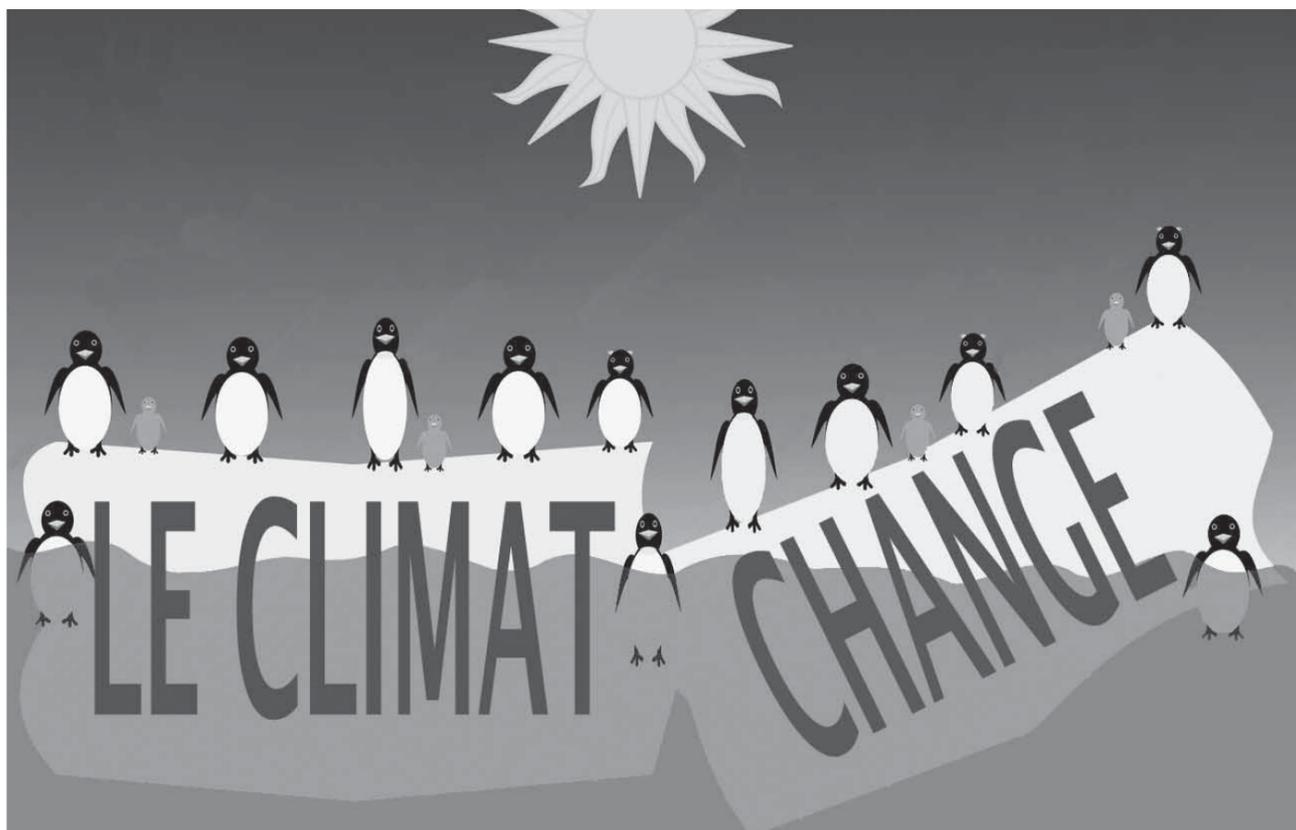
Cette déclaration constitue la base de négociation d'une convention internationale sur la forêt. Le Forum des Nations unies sur les forêts ou FNUF (organe subsidiaire de l'ONU) a été créé en 2000 dans ce but, sous l'égide d'un Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF).

La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques<sup>1</sup> reconnaît également l'importance des forêts dans le bilan "gaz à effet de serre global". La convention encourage ainsi la "gestion rationnelle" des forêts.

La France est engagée dans le cadre d'autres conventions internationales sectorielles, comme la convention sur la diversité biologique<sup>2</sup> ou la convention sur la lutte contre la désertification<sup>3</sup>.

### Droit forestier et normes internationales européennes

La Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (FOREST EUROPE), créée en 1990, est un lieu de coopération de 46 pays européens et de l'Europe des 28. À sa dernière réunion en 2011 à Oslo, les



ministres ont ouvert des négociations pour conclure un accord juridiquement contraignant. Cette organisation a élaboré une définition précise de la gestion durable des forêts en ces termes: "Entretien et exploitation des forêts et des zones forestières d'une manière et à un rythme qui respectent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel afin qu'elles puissent remplir, aujourd'hui et demain, leurs fonctions sur le plan écologique, économique et social au niveau local, national et

des forêts dans les zones rurales"<sup>4</sup>. De même le règlement européen relatif au "Fonds européen agricole pour le développement rural" (FEADER) vise depuis 2005 à "préserver la gestion durable et le rôle multifonctionnel des forêts"<sup>5</sup>, et affirme en 2013 la nécessité de "restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie"<sup>6</sup>.

Les enjeux économiques constituent une seconde porte d'entrée de l'UE, avec des textes moins contraignants :

en 1999, la "Stratégie forestière pour l'Union européenne"<sup>7</sup> pose les principes applicables au secteur forestier dans l'UE : "gestion durable et multifonctionnelle des forêts". L'UE s'est également dotée d'un "Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts"<sup>8</sup>, fondé sur la stratégie forestière et instrument de coordination.

On y découvre que les objectifs environnementaux et sociaux sont replacés au cœur du système.

Les enjeux climatiques constituent une troisième porte d'entrée de l'UE. Le Conseil européen a adopté en 2009 un Livre blanc intitulé "Adaptation au changement climatique : vers un cadre d'action européen" dans lequel il souligne la nécessité de se préparer aux effets du changement climatique "afin d'assurer la continuité de l'ensemble des services rendus par les forêts européennes". Ce livre blanc a conduit à la publication d'un livre vert en février 2001 "concernant la protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'Union européenne : préparer les forêts au changement climatique".

Ces textes, peu visibles par les citoyens constituent les base des fu-

tures politiques européennes et donc nationales.

D'autres textes européens ont eu une portée plus directe sur la gestion forestière : la Directive européenne "Évaluation environnementale"<sup>9</sup> de 2001 a obligé la France à faire précéder l'adoption de certains plans et programmes d'une évaluation environnementale<sup>10</sup>, la Directive Habitat de 1992 qui crée un réseau d'espaces naturels d'intérêt européen à préserver (zones Natura 2000), par exemple.

### Droit forestier et Principes généraux du droit national français

Le droit forestier français est caractérisé par deux éléments fondamentaux. Le premier est l'importance historique de la forêt publique qui a contribué à la précocité de sa législation forestière et l'a profondément marquée<sup>11</sup>.

Le second tient dans les enjeux de soutenabilité de la ressource forestière, reconnus dès le XVe siècle, où existe un risque de pénurie de bois du fait d'une relative surpopulation rurale<sup>12</sup>. En 1346, apparaît le premier code forestier dans lequel les deux principes fondamentaux de la législation forestière sont posés :

- la notion de "gestion planifiée à long terme" des coupes de bois, introduite en 1346 par Philippe VI à l'article 4 de l'édit de Brunoy, première formulation de la notion de gestion durable ;
- l'inaliénabilité des forêts de la Couronne, donc la protection de l'affectation forestière des sols, reprise aujourd'hui dans l'article 3211-5 du Code général de la propriété des personnes publiques dans des termes quasi inchangés.

Ces deux principes ont évolué dans le droit forestier et sont aujourd'hui inscrits dans le livre premier du nouveau code forestier, tel que réformé en 2012 (articles L112-1 et L112-2).

## Un enjeu dans la lutte contre les changements climatiques

mondial sans causer de dommages aux autres écosystèmes".

### Droit forestier et Union Européenne

La politique forestière ne fait pas partie des compétences directes de l'UE. Elle intervient pourtant indirectement en la matière.

D'abord par sa politique agricole commune (PAC), en reconnaissant la "multifonctionnalité de l'agriculture", idée selon laquelle l'agriculture n'assure pas seulement une fonction économique, mais aussi des fonctions sociales, et environnementales.

Le règlement de 1999 relatif au "Fonds européen d'orientation et de garantie agricole" (FEOGA) précise que la sylviculture doit "contribuer au maintien et au développement des fonctions économiques, écologiques et sociales

# Natura 2000 : rasez les tous, ça repoussera !

**Le 18 février 2014 à la mairie de Pontarion, lors de la dernière réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Thaurion, il a aussi été question de coupes de bois et plus particulièrement des formations de "hêtraies à houx" qui sont considérées comme un milieu "d'intérêt communautaire" mais qui devraient aussi être protégées en tant qu'habitat vital pour des espèces animales elles mêmes d'intérêt communautaire (plusieurs espèces de chauves souris en particulier).**



même le dispositif Natura 2000 actuel et les divers outils qu'il met en œuvre (contrats forestiers visant au maintien sur pied de boisements âgés, évaluation préalable des incidences potentielles de travaux prévus sur le milieu et les espèces, charte de "bonne conduite" dont les représentants des forestiers demandent pourtant "l'assouplissement"), ne permettent pas du tout de protéger les habitats forestiers, pourtant listés à l'annexe I de la directive Habitat et, de plus, habitat d'espèces.

Et y'a plus qu'à se servir

Et si Natura 2000 n'est pas très efficace pour sauver les boisements naturels âgés, on peut espérer qu'il reste au moins les dispositifs réglementaires de protection des sites et des paysages. Et bien, même pas ! Sur le site classé des Rochers de Clamouzat à Faux-la-Montagne, c'est une malencontreuse coupe qui a été effectuée chez le voisin sous l'égide d'un célèbre expert forestier. Et là encore, le CEN Limousin est concerné puisque c'est lui qui est propriétaire de la parcelle ! Pas de bol, le CEN...

Guy Labidoire  
(IPNS n°46, mars 2014)

Une mise en application précipitée

Les conséquences environnementales de cette pression supplémentaire sur la forêt dépendent des Orientations Régionales Forestières (ORF) qui datent de 1999 alors que les connaissances sur l'impact de l'exploitation forestière à grande échelle ont beaucoup évolué, de même que les réglementations environnementales et la mobilisation sociétale vis à vis de pratiques souvent trop brutales pour la nature. Les associations ont donc demandé la révision de ces ORF avant toute mise en œuvre du PPRDF. Cette demande n'a pas été acceptée puisqu'en février, un Programme Régional de la Forêt (PRF) a été mis au point, pour l'application du PPRDF, sous forme d'un contrat entre l'État, la Région et l'inter-profession (BOISLIM), ce qui montre une certaine précipitation puisque le PPRDF n'était pas formellement adopté.

Où va t'on ?

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la fonction économique de la forêt mais de demander une exploitation qui respecte ses autres fonctions envers la biodiversité, l'eau, les hommes, le climat. Il faut d'ailleurs constater que les alarmes lancées par les défenseurs de l'environnement commencent à faire réfléchir certains forestiers qui s'inquiètent de l'impact possible du développement forcené de la filière bois-énergie s'appuyant sur un prix ridiculement bas du combustible à base de bois dans un modèle économique qui nie totalement les cycles naturels. De plus, la forte progression de l'exploitation des bois de feuillus risque d'entraîner un enrésinement important des massifs puisque les replantations de feuillus sont très largement plus rares que les replantations en résineux. Il reste aux associations de défense de l'environnement à s'impliquer dans la refonte des ORF que la DRAAF semble vouloir engager.

Michel Galliot

Limousin Nature Environnement

Du 16 novembre au 2 décembre 2014, Limousin Nature Environnement organise sa quinzaine de la biodiversité, dont le thème en 2014 est l'arbre et la forêt.

D'autres textes fondamentaux sont venus préciser les enjeux de la gestion forestière. Au premier rang desquels on trouve la loi Grenelle 1 de 2009<sup>13</sup>, dans laquelle se retrouvent l'ensemble des engagements internationaux de la France vu précédemment (article 34).

Il ressort de ce survol général des textes, que les principes de la gestion durable des forêts sont non seulement parfaitement définis mais encore intégrés comme objectifs clairs dans l'ensemble des textes qui concernent la gestion forestière.

La gestion durable et le rôle multifonctionnel des forêts sont également des notions aujourd'hui partagées par l'ensemble des États du monde, et constituent une nécessité forte pour garantir la mise en œuvre des grands enjeux environnementaux mondiaux.

Reste aux acteurs locaux à s'approprier enfin ces enjeux, afin de mettre effectivement en œuvre les principes démocratiques de l'État de droit.

Antoine Gatet

Juriste Sources et Rivières du Limousin  
Membre du CRIDEAU-OMIJ (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droit de l'Environnement Aménagement du territoire et Urbanisme)  
Faculté de Droit de Limoges.

- 1) CCNUCC, signée en 1992 au sommet de la terre de Rio.
- 2) CDB, signée en 1992 au sommet de la terre de Rio.
- 3) UNCCD, signée à Paris en juin 1994.
- 4) Règlement n° 1257/1999, article 29.
- 5) Règlement n°1698/2005, considérant 22.
- 6) Règlement n°1305/2013.
- 7) Résolution du Conseil, JO C56 du 26 février 1999.
- 8) Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, du 15 juin 2006, COM(2006) 302. Mis à jour en 2013 COM(2013) 659.
- 9) Directive n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.
- 10) Article 3, 2°, a de la Directive 2001/42/CE de 2001 précitée.
- 11) Revue droit rural n° 403, Mai 2012, dossier 12 : Genèse et présentation de la refonte du Code forestier, étude par Georges-André Morin et François Signoles.
- 12) V.G.-A. Morin, La continuité de la gestion des forêts françaises de l'ancien régime à nos jours, ou comment l'État a-t-il pris en compte le long terme ? : RFAP 2010, n° 134, p. 233-248.
- 13) Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Coupe rase : un habitat "suspendu"

Faisant le bilan de l'évolution de ce site Natura 2000, la structure qui anime le programme pour le compte de l'État, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, a constaté qu'entre 2007 et aujourd'hui, 65 ha de hêtraies à houx ont disparu sur le site du fait de coupes à blanc. Ces coupes ont, la plupart du temps, été faites sur des pentes très raides et une bonne partie en Haute-Vienne, un des départements les moins richement dotés en superficie Natura 2000 dans notre pays (8 974 ha sur 13 sites, soit 1,6% du territoire départemental selon la DREAL ; 9,5% en Corrèze, 7,2% en Creuse, 12,4% en France). Bien entendu, ces 65 ha ne représentent qu'une partie de ces coupes, les milieux forestiers "plus banaux" n'étant pas pris en compte.

Le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière a essayé d'atténuer cet amer constat en prétendant que l'on ne pouvait parler de destruction d'habitat que si la coupe rase était suivie d'une plantation, de Douglas par exemple. Sinon, pour lui, l'habitat reviendra de lui-même et ne serait donc que "suspendu" pour quelques temps... ! Il faudra vérifier ce qu'il en est en l'occurrence sur les sites concernés, mais compte tenu des travaux qui y ont été effectués, il serait étonnant qu'on attende la repousse naturelle...

Dévastation durable

Si la disparition des 65 ha a, finalement, peu fait réagir le comité de pilotage, plusieurs de ses membres ont vivement contesté l'assertion selon laquelle il n'y avait pas destruction, alors que le retour de l'habitat qui était considéré comme méritant une protection ne pouvait guère être espéré avant 100 ans. Et on ne parle pas de toutes les fonctionnalités qui ont disparu, en particulier celle de terrain de chasse pour les chiroptères...

Il est donc malheureusement de plus en plus évident que

Retour sur le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Obligatoire de par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, le PPRDF a été écrit par la Région et la DRAAF, en étroite collaboration avec le monde des forestiers. Précédé par une analyse d'un bureau d'étude plus porté sur la finance et l'économie que sur l'environnement, il débute par cette phrase "L'objectif du PPRDF est d'accroître la valorisation économique du bois, en améliorant sa production et en augmentant sa mobilisation".

Vers une exploitation durable ?

La fin de la phrase "dans le respect des principes de la gestion durable et multi-fonctionnelle des forêts" n'est là que pour faire croire que l'environnement ne sera pas sacrifié. En fait, et les associations de défense de l'environnement qui ont été consultées pour le principe mais qui n'ont pas été associées à la réalisation de ce plan, l'ont bien signalé dans un courrier au Préfet : ce plan est vide sauf l'annonce d'un objectif de mobiliser 350 000 m3 de bois supplémentaires par an d'ici 2016 et un zonage du Limousin pour répartir ce supplément. Le groupe de travail censé traiter de la gestion durable de la forêt n'a abordé que le thème de la communication, sans réflexion sur le fond du problème !

Une contestation prise en compte ?

La mobilisation citoyenne qui a suivi la consultation publique organisée en plénières de Noël, et celle des associations naturalistes, a cependant perturbé l'élaboration de ce plan qui n'a été définitivement adopté que le 26 juin 2014, et a permis d'y rajouter un ou deux paragraphes sur la biodiversité forestière et sur l'effort d'amélioration et de renouvellement des peuplements forestiers. Ces ajouts ne sont cependant que de pure forme car ils ne sont liés à aucun objectif. Notons au passage le détournement du mot écosystème dans le sens de système économique alors que son sens courant s'applique à l'ensemble du vivant et de ses interactions dans un espace donné.

# Quelle forêt voulons-nous ?

## D'un Plateau à l'autre, des questions transversales

La rencontre du Réseau pour les Alternatives Forestières fin septembre ne se fait pas sur le Plateau par hasard. Ses forêts représentent bien une situation que vivent de nombreux territoires en France. Les questions adressées par les habitants du Plateau sont ainsi communes à celles qui émergent sur le sud-massif central, en Ardennes ou sur le massif Armoricaïn.

D'abord, l'Histoire laisse ses marques et les forestiers comme les autres n'ont pas la baguette magique permettant de lui faire prendre en quelques années une autre direction<sup>1</sup>. L'histoire des forêts du Plateau résumée dans le "Rapport sur l'état de nos forêts et leurs devenir possibles" est l'image des grands reboisements orchestrés en France par le FFN (fond forestier national) depuis 1948. Si l'on peut dire avec les autorités forestières que "le pari" de reconstituer les surfaces boisées est réussi, il reste à savoir si la forêt qui résulte de ce travail colossal est à l'image de ce que souhaitent ceux qui les côtoient et ceux qui y travaillent.

Couvrir le territoire de plantations ne suffit pas en effet à remplir les multiples rôles écologiques et sociaux de la forêt, de même que l'agriculture d'un pays ne s'apprécie pas à la surface de ses terres agricoles. Les monocultures rasées tous les 40 ans par un matériel lourd sont des "forêts" habitées d'une faune et d'une flore banales (seules résistantes à cette dynamique de coupe), peu attrayantes au plan visuel, fragiles face aux tempêtes, aux insectes et aux incendies. Des espaces soumis à un mode d'exploitation intensif qui finira par épuiser les sols à force de leur faire produire annuellement deux ou trois fois plus de mètres cube par hectare que n'en produirait la forêt naturelle locale et d'exporter les trois-quarts des éléments minéraux stockés dans l'arbre.

Et l'inquiétude est bien justifiée lorsque le modèle de "forêt" instauré par ces grands reboisements devient une norme permettant de justifier la destruction de forêts mélangées pourtant stables et répondant à de multiples fonctions. A qui bénéficient réellement ces opérations brutales ? Pourquoi le tournant semble-t-il si difficile à prendre ? Si nous le souhaitons tous (ou presque), comment le favoriser ensemble ? Pour ces questions qui seront au cœur des ateliers des 20 et 21 septembre à Nedde, voici en apéritif quelques réflexions personnelles. De quoi peut-être, démarrer sans le poids de ce qui nous empêche d'agir !

### 1 - La structure foncière et la concentration des pouvoirs

La propriété privée est très largement majoritaire dans ces territoires de moyenne montagne, la forêt y servant avant tout d'instrument d'épargne, de défiscalisation et de revenu complémentaire pour des investisseurs en partie étrangers au territoire. L'appât du gain facile chez un certain nombre de propriétaires et de gestionnaires favorise ainsi une gestion forestière simpliste. Il est bien plus aisé de vendre une coupe rase de résineux qu'une coupe de jardinage en forêt mixte, face à une filière de plus en plus concentrée et mondialisée demandant des bois standardisés et des gros volumes facilement exploitables. Un serpent ne s'y mordrait pas mieux la queue : la filière exigera d'autant plus ces "gros lots homogènes et faciles" que propriétaires et gestionnaires

mettront en marché des coupes rases de bois moyens résineux.

La concentration des structures professionnelles favorise également l'homogénéité des pratiques et des croyances. La proximité croissante entre "gestionnaires", acheteurs industriels et conseillers "publics" contraint le regard en matière de sylviculture. Les taillis deviennent "non améliorables" dans les plans de gestion pour justifier leur remplacement par du Douglas. La rationalité de cette gestion en monocultures régulières est surtout rationnelle au regard des coûts de mobilisation du bois et de la transformation industrielle des matériaux. Sortie de ce cadre, elle pêche par son rendement, tant sur le plan social (emploi) qu'économique (rendement matière) et environnemental (fertilité des sols, eaux, biodiversité forestière). L'aspect environnemental rejoignant rapidement celui de l'économie par l'importance de la fertilité des sols et du contrôle biologique dans la durabilité de la production de bois.

### 2 - Les difficultés techniques et la formation des intervenants

Si avec le recul actuel de Pro Silva, évoluer vers la futaie irrégulière et mélangée est plutôt aisé dans les forêts déjà irrégulières et au bon potentiel de qualité et de régénération naturelle, propriétaires et gestionnaires sont plus embarrassés face aux monocultures hors station (ex. grandes plantations de sapin grandis), aux peuplements fragiles (exposés aux vents, aux sécheresses, aux insectes) ou quand la régénération naturelle ne vient pas (peut-on attendre indéfiniment la régénération face à une filière qui boude les gros bois ?)

Tandis qu'en Suisse les entreprises de travaux et les exploitants sont coutumiers des coupes de jardinage, la France peine à engager les efforts de formation et les soutiens publics dans ce sens. De nombreux propriétaires, gestionnaires et exploitants restent ainsi convaincus que les peuplements mélangés sont ingérables, que la récolte de bois est hors de prix en futaies jardinées ou tout simplement incompatible avec le maintien des jeunes arbres. L'innovation est bloquée dans des régions entières, soumises à cette pensée unique de la futaie régulière à renouveler périodiquement par des plantations uniformes. Une rationalité très discutée.

### 3 - La pression de mobilisation et les choix de soutiens publics

En 2009, quelques mois après la tempête Klaus qui abat en une nuit 42.000.000 m<sup>3</sup> de bois, Nicolas Sarkozy déclare à Urmatt (67) qu'il est temps de "mobiliser plus de bois" en commençant par augmenter la récolte de 50% en dix ans. S'appuyant sur les chiffres de production non mobilisée de l'IFN désormais déclarés erronés, le Centre National de la Propriété Forestière écrit : "le volume sur pied de la forêt française atteint des chiffres



19, 20 et 21  
sept 2014  
à Nedde  
(Limousin)



## invitation

### aux RENCONTRES ALTERNATIVES FORESTIÈRES

Une forêt vivante et habitée : un avenir possible à construire avec les acteurs des territoires fortement boisés

#### Le cycle des rencontres

Le Réseau pour les Alternatives Forestières de l'association RELIER organise depuis 2008 des rencontres afin de témoigner d'alternatives forestières, de confronter les pratiques, de provoquer le débat et de construire ensemble des propositions innovantes. Ces rencontres réunissent professionnels et non professionnels de la forêt et du bois.

Dans un cadre convivial, chacun peut présenter son expérience, ses réussites mais aussi ses difficultés, afin d'en tirer les enseignements et de faciliter l'émergence d'initiatives innovantes et adaptées à la diversité des territoires.

Au fil des rencontres, le réseau se nourrit, se développe et multiplie ses actions : chantiers, formations, vidéo, portraits d'acteurs engagés, émissions radio, création d'associations locales etc.

Ces rencontres sont les 11<sup>èmes</sup> organisées par RELIER et le Réseau pour les Alternatives Forestières !

Cette prochaine rencontre se déroulera à Nedde (87) sur le Plateau de Millevoches où des résistants et créatifs développent des modèles de gestion et de transformation allant dans le sens d'une gestion écologiquement responsable et socialement solidaire.

#### L'objet de cette rencontre

Monoculture, coupes rases, usage de pesticides, exploitation mécanisée... Sous l'influence de subventions orientées vers des plantations à croissance rapide, les territoires en déprise agricole se transforment peu à peu en plantations industrielles de bois sans que ces forêts n'apportent une ri-



chesse économique ou sociale au territoire.

Peut-on d'ailleurs parler de forêts ? Fruit du travail de la machine qui dessouche, décompacte, plante, met de l'engrais... ces plantations ne sont guère sources d'emplois pour le territoire. Les paysages changent et avec eux, la faune et la flore qui y vivaient. Les habitants se sentent menacés par ces changements subis et brutaux de leur cadre de vie : ici une coupe rase, là une nouvelle plantation qui fermera dans quelques années une magnifique vue sur la vallée.

Alors, comment faire pour que ces forêts majoritairement plantées et fortement marquées par une économie industrielle comme celle du Plateau de Millevoches, puisse devenir une richesse écologique et sociale pour le territoire, un axe fort de qualité du cadre de vie et de développement de l'économie locale ?

Temps d'information et de débats en plénière, réflexion en ateliers, visites de sites et moments d'échange conviviaux alterneront lors de ces journées.

jugés dangereux pour sa stabilité et sa bonne santé". Mais la croyance reste et est encore martelée, de sorte que la disproportion des soutiens publics humains et matériels entre mobilisation des bois et amélioration des peuplements atteint des dimensions préoccupantes.

### 4 - La confortable ignorance de la société civile

Labels bidons de type PEFC et communication rassurante de l'ONF, de l'Union des Coopératives et des Interprofessions maintiennent l'opinion publique dans la croyance en une gestion forestière sans risque, ancrée dans une approche de "bon père de famille" qui échapperait miraculeusement à la voracité des marchés financiers. Les images d'une forêt tropicale massacrée détournent aussi le regard du citoyen sur les questions posées par les évolutions de la filière-bois française.

Mais les acteurs locaux ne s'y trompent pas et associations, filière artisanale, forestiers publics et privés s'unissent désormais dans de nombreux territoires pour analyser la situation, communiquer sur ses risques et mobiliser le débat. Et c'est par ce thème que le Plateau a montré jusqu'ici pour les questions forestières est à mon sens un véritable germe de changement. Un poil-à-gratter au bénéfice des forestiers et des propriétaires autant que des habitants et amoureux

des chauves-souris. Car retrouver la noblesse de la Sylviculture et partager notre métier dans une filière qui semble idolâtrer l'Exploitation et ses symboles virils, vaut peut-être de se compliquer un peu l'existence ...

J'invite tous les propriétaires et forestiers à venir aux rencontres forestières du Plateau !

Gaetan du Bus de Warnaffe

Ingenieur forestier indépendant  
(agréé GFP)

<sup>1</sup> Lire aussi le dossier "Forêt, un trésor inépuisable ?" de Nature et Progrès n°98 (été 2014).

Nature sur un plateau met à disposition un fonds documentaire en prêt gratuit à la bibliothèque de Faux la Montagne. Sur le thème de la forêt, bien sûr, mais aussi sur l'eau, les sols, la nature en général... Ce fonds est en construction et s'enrichira au fur et à mesure du temps et selon les moyens financiers de l'association. Vos suggestions d'achat sont bienvenues, ainsi que vos éventuels dons ou prêts de livre ou documentation. La bibliothèque est ouverte les lundis et jeudis après-midi, l'inscription est gratuite.